CHATEAUX ET MAISONS-FORTES DES ENVIRONS DE COGNIN

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire		
Saint-Cassin		
Château de Saint-Claude	2	
Maison-forte de Bonnet	21	
Saint-Sulpice		
Château de Montfort	33	
Vimines		
Château de la Salle	59	
Jacob-Bellecombette		
Château de la Peysse	64	
Maison-forte de Romagny	71	
Bissy		
Château de Bissy	75	
Château de Chaloz	87	
Maison-forte du Mollard	93	
Chambéry		
Maison-forte de Montjay	101	

CHATEAU DE SAINT-CLAUDE A SAINT-CASSIN

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description et Renseignements	3
Liste des propriétaires successifs	15



Description et Renseignements

[...] Le principal souvenir historique de la commune est néanmoins son château dit de Saint-Claude du fait de la chapelle édifiée sur ses ruines, où l'on se rendait en procession « au son du violon » au XVIIIe siècle. Le site est ancien puisque l'on y trouva des briques et des monnaies romaines.

Croisollet signale d'ailleurs la découverte au début du XIXe siècle de deux tombes avec un fer de lance « façonné d'ornement ». En tous les cas, le château est mentionné dans la donation du roi Rodolphe à sa femme en 1014. Au XIIIe siècle il passa des mains de la famille de Saint-Cassin à celles des Miolans, puis par mariage au siècle suivant, à celle des puissants Seyssel, établis déjà à la Bathie, à Aix et au Bourget. Ce sont les Clermont-Mont-Saint-Jean, venus du Dauphiné, apparentés aux Clermont-Tonnerre et établis précédemment à Cognin qui en sont les détenteurs au XVIIe siècle.

Jean-Baptiste ne pouvait restaurer le vieux château déjà en ruine ; il se contenta donc, en 1670, de se bâtir une « grande maison » en contrebas près de l'église et d'une vieille maison-forte dite de Saint-Cassin où sa famille résidait jusqu'alors. En 1681, il obtint pour tout ceci le titre comtal. C'est donc un bel héritage qu'échut au siècle suivant aux Regard de Vars, vieille famille du Genevois dont les cousins étaient déjà seigneurs de Villeneuve à Cognin.

Quant au château de Saint-Claude, oublié sur sa colline, il servit de carrière de pierres à des générations de paysans. Les taillis ont recouvert ses derniers restes, que Gabriel Pérouse put voir encore, il y a 50 ans.

Cet ensemble imposant n'est plus qu'un vague souvenir et le lieu de légendes tout aussi vagues. « Il livre aujourd'hui au pèlerin égaré dans cette solitude que troublent à peine de temps à autre un berger et ses chèvres, un spectacle incomparable avec la grande trouée du Val des Echelles... avec la plaine de Chambéry... aboutissant au lac du Bourget dont les eaux bleues scintillent au loin et doublent la lumière du jour... » (Henry Bordeaux « l'Ombre sur la maison »). [...]

(Histoire des communes savoyardes – Savoie, de Philippe Paillard)

Extraits des Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie – tome LV – 2° série – tome XXIX – 1914 – de la page 42 à 63 :

(Par PHILIBERT FALCOZ de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie Membre correspondant de l'Académie de Savoie)

Les Ruines du Château de Saint-Claude à SAINT-CASSIN, près Chambéry (Savoie)

I. SITUATION DU LIEU. EPOQUE ROMAINE.

Les ruines du château de Saint-Cassin, connues sous le nom de Tours Saint-Claude, se dressent sur un mamelon boisé (altitude 735m), dominant le village de Saint-Cassin.

En approchant du sommet, on ne tarde pas à découvrir les traces d'un ancien chemin de ronde que révèlent de vieilles constructions et des restes de poterne au milieu de bois et de broussailles.

L'étendue du terrain sur lequel s'élevait le château de Saint-Claude mesurait environ vingt-quatre ares (80m de longueur sur 30m de largeur).

Le château de Saint-Claude était le château féodal de Saint-Cassin. D'anciens documents le désignent sous le nom de château de Saint-Cassien, du nom du saint de la paroisse.

Du côté du couchant, on remarque un ensemble de murailles assez bien conservées, formant un rectangle indiquant l'emplacement de la chapelle du château qui était dédiée à saint Claude.

Des ruines du château lui-même, s'étendant du côté de l'Est, il ne reste que des traces insuffisantes pour reconstituer le plan de l'ensemble.

Seul, un pan de muraille s'élève de quelques mètres de hauteur et domine encore la vallée. La vue est très belle du haut du mamelon en regardant du côté du Nord, on a en face de soi le lac du Bourget encadré par les montagnes de la Chambotte et du Mont-du-Chat tout au fond, on aperçoit les montagnes du Bugey perdues dans la brume.

Du côté de l'Est, on découvre toute la plaine de Chambéry, et au-dessus les montagnes qui appartiennent au massif des Bauges, depuis le Revard et le Nivolet jusqu'à la Roche-du-Guet qui domine Montmélian. Dans le lointain, les Alpes de Maurienne et du Dauphiné couvertes de neige.

Du côté du Midi, la vue est au contraire très limitée et se repose sur des sommets couverts de bois et de pâturages. Le mamelon de Saint-Claude est lui-même dominé par la montagne du Corbelet, dont il n'est séparé que par une petite combe. Au pied du Corbelet, du côté de l'Ouest, s'ouvre la vallée de Couz, qui nous sépare de la montagne de l'Epine, se terminant par la Dent-du-Chat.

Une construction romaine précéda le château féodal de Saint-Claude. Dans les fouilles que fit faire, en 1830, le comte de Vars, alors possesseur des ruines de ce manoir, douze médailles romaines furent trouvées, dont une de Faustina et les autres de la période des Antonins (96 à 192 après J. C.).

Des fouilles plus récentes, effectuées en 1860 par M. J.-B. Blanc (alors avoué au Tribunal de Chambéry, décédé le 30 avril 1886) devenu propriétaire des ruines de Saint-Claude, comme nous le verrons plus loin, amenèrent la découverte d'un certain nombre de médailles romaines décrites par M. Laurent Rabut, dans leur ordre chronologique, ainsi qu'il suit :

Une de Germanicus César Div. Aug. nep. (décédé an 19 de J.-C.)

Une d'Hadrianus Aug. Cos. IIII (Empereur de 117 à 138 de J.-C.)

Quatre d'Antoninus August. Pius. Cos. III. (Empereur de 138 à 161 de J.-C.).

Deux de Diva Faustina (Senior, de 105 à 141 de J.-C.).

Une d'Antoninus Aug. (Empereur de 138 à 180 de J.-C.).

Une de Faustina Augusta (Junior, de 140 à 175 de J.-C.).

Deux d'Imp. Sever. Alexander. Aug. (Empereur de 222 à 235 de J.-C.).

Une de Maximinus Pius. Aug. Germaniae (Empereur de 235 à 238 de J.-C.).

Deux d'Imp. Gordianus Pius. Aug. (Empereur de 238 à 244, de J.-C.).

Deux de Probus Aug. (Empereur de 276 à 282 de J.-C.).

Une d'Imp. Diocletianus Aug. (Empereur de 283 à 305 de J.-C.).

Une de Maximinus Pius. Aug. (Daja) (Empereur de 305 à 313 de J.-C.). (1)

Ces fouilles mirent également à découvert des pans de murailles enfouis profondément dans le sol.

Il fut trouvé, sur le plateau de Saint-Claude, une sorte de roue en pierre qui devait être la meule d'un moulin à bras portatif, tels que ceux qu'employaient les Romains dans leurs campements pour moudre le grain sur place.

D'autre part, de nombreux morceaux de tuiles, encastrés dans ces débris de murailles, proviennent, sans doute, d'anciennes constructions romaines.

II. ÉPOQUE FÉODALE

On ignore la date de la construction du château féodal de Saint-Claude. Rappelons, tout d'abord, qu'un tombeau creusé dans le roc vif où deux squelettes étaient renfermés, fut découvert lors des fouilles de 1830. A côté de l'un des squelettes était un fer de lance

façonné d'ornements. Ce dernier objet, qui paraîtrait désigner quelque héros du moyen âge, a été égaré. (2)

Le plus ancien document relatif à ce manoir est une charte de 1014, aux termes de laquelle Rodolphe III le pieux, roi de Bourgogne, donne à sa femme Hermengarde entre autres terres situées in pago Sapoyense le « Castrum Beati Cassiani cum suis appendiciis ». (3)

Plus tard, le fief de Saint-Cassin qui s'étendait sur une grande partie de la commune de Saint-Cassin, y compris le château de Saint-Claude, fut acquis par le comte de Savoie Amédée IV, prince dont le règne s'étend de 1233 à 1253. Cela résulte d'une charte du 13 juin 1263 qui est aux Archives de la Chambre des Comptes de Turin. Ce sont les lettres testimoniales des évêques de Maurienne et de Grenoble, arbitres dans un procès entre Cécile, veuve d'Amédée IV, et le comte de Savoie Pierre II. On y voit que cette princesse réclame le château de Montmélian et de l'argent qu'elle a donné pour l'achat du fief de Saint-Cassin. (4)

En 1258, le fief de Saint-Cassin fut inféodé à Geoffroy de Miolans qui fit hommage au comte Boniface de Savoie, successeur d'Amédée IV, pour le fief et le château, au mois d'avril de la susdite année. La veuve d'Amédée IV intervient dans cet acte, pour abandonner, à titre de donation, une partie de la montagne de La Thuile.

En 1277, on trouve un hommage prêté par Anthelmet, fils de Geoffroy de Miolans, au comte de Savoie. L'hommage est aussi fait dans le même acte pour la moitié de Puygros ⁽⁵⁾. En 1280, le lundi après la Purification (2 février), un Anthelme de Miolans achète de Vifred de Miolans les terres, château et seigneurie de Saint-Cassin.

Pendant un siècle environ, le fief de Saint-Cassin demeure dans la famille de Miolans.

Il est ensuite possédé pendant deux siècles par la maison de Seyssel.

De l'année 1344, il existe une reconnaissance faite par Humbert de Seyssel d'Aix, en faveur du souverain, pour le château et la seigneurie de Saint-Cassin.

En 1354, le 15 juillet, hommage est prêté par Aymond de Seyssel. En 1356, le 8 janvier, reconnaissance par le même personnage.

Par testament du 4 juin 1383, Aymard de Seyssel laissa à son fils Pierre, né d'un second mariage avec Antoinette de Poitiers, la Serraz et Saint-Cassin. Ce Pierre de Seyssel fut chef de la branche des seigneurs d'Aiguebelette de Châtillonnet.

Pierre de Seyssel légua, en 1438, Saint-Cassin à son troisième fils Geoffroy, qui épousa, le 12 juin 1459, demoiselle Marguerite de Rivoire, dont il eut une fille, Jeanne de Seyssel. Il testa en 1473, léguant la Serraz à son neveu Jean.

« Saint-Cassin devait revenir à sa fille, sous la condition expresse qu'elle épouserait Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, chef ainé de la Maison. L'année qui suivit le testament de Geoffroy, Gabriel de Seyssel, qui était disposé à épouser sa cousine, l'enleva du château de la Serraz où elle se trouvait et la transporta au château de la Bâtie, sous prétexte que Marguerite de Rivoire, sa mère, usait de mauvais traitements à son égard. La mère de Jeanne se plaignit à la duchesse Yolande qui, par sentence arbitrale du 25 mai 1474 ordonna à Gabriel de rendre la jeune fille à sa mère. Gabriel déclara qu'il était prêt à le faire. (Dum fuerit cognitum regendam et mitriendam tanquam proximiori ejusdem domicelae). Le mariage n'eut néanmoins pas lieu et la terre de Saint-Cassin passa à la branche de la Serraz. » (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu).

Jean de Seyssel, seigneur de Bordeau ou de Bourdeau, de la Serraz et Saint-Cassin ⁽⁶⁾, testa en 1558, laissant Saint-Cassin à sa fille aînée Françoise qui épousa, en 1543, Jean-Alexandre de Clermont et fit passer Saint-Cassin dans la famille de son mari.

La famille de Clermont-Mont-Saint-Jean de Savoie sort des Clermont-Tonnerre, premiers barons du Dauphiné, une des plus anciennes et des plus considérables Maisons de France. Une branche des Clermont se serait établie en Savoie vers le milieu du XIVe siècle. Cette famille était alliée aux Miolans et aux Montmayeur.

Un Anthelme de Clermont fut évêque de Maurienne. Cette famille a rempli des charges élevées, soit auprès de nos princes, soit plus tard, à la Cour de France (7).

En 1612, Jean Péron de Clermont, fils de Jean Alexandre, est propriétaire du fief de St-Cassin. Ce fief passe en 1602 à François de Clermont, fils de Jean Péron, et, en 1658, à Marie Jean-Baptiste de Clermont, cousin du précédent et fils de Jean-Claude. Ce fut en faveur du dit Jean-Baptiste que le fief de Saint-Cassin fut érigé en comté de Savoie, le 21 janvier 1681.

En 1688, Marie-Louise-Octavie de Clermont, fille du précédent, par son mariage avec Joseph de Regard de Vars, fait passer le fief de Saint-Cassin dans la famille de son mari.

La famille de Regard de Vars était l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Savoie. En même temps qu'elle donnait naissance à un grand nombre d'autres Maisons également distinguées, elle produisait des hommes remarquables par leur mérite personnel et par le haut rang auquel ils étaient parvenus dans l'Eglise et dans l'Etat.

En 1750, le fief de Saint-Cassin est possédé par Pierre-Joseph Marie de Clermont de Regard de Vars, qui fut premier syndic de Chambéry en 1780.

Rappelons que le 20 décembre de la susdite année, de la part de dame Anne-Amédée de Mellarède, comtesse de Sainte Hélène, héritière de Rd Messire Aimé-Philibert de Mellarède, son frère (fondateur de la Bibliothèque de Chambéry), il présenta au Conseil de ville la clause du testament de ce dernier en date du 5 novembre 1780 (Perret, notaire), par laquelle il avait légué à la ville sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle, tant dedans que dehors pour être rendus publics et sous les autres conditions portées par la dite clause (8).

Le domaine de Saint-Cassin passe, en 1823, à J.B.-Marie-Nicolas-Centaure de Clermont de Regard de Vars, dit Janus.

Il avait été capitaine de cavalerie sous Napoléon 1^{er} et son épouse était une orpheline appartenant à l'aristocratie lyonnaise, Melle Victoire Broissier de la Roullière, qui comptait son père et un frère parmi les victimes de la Terreur.

De ce mariage naquirent six enfants, dont deux garçons, l'un décédé à l'âge de douze ans, l'autre, Ferdinand, capitaine de cavalerie, frappé à mort sur le champ de bataille de Novare en 1849, et quatre filles, Mmes Incisa di Santo-Stephano, Gerbaix de Sonnaz, Castagneri de Châteauneuf et Taon de Revel.

C'est en 1846 que Louis-Victor-François dit René, baron de Châteauneuf, né le 23 janvier 1821, épousa demoiselle Camille, fille du comte de Vars.

Les propriétés que la famille de Vars possédait à Saint-Cassin furent vendues en 1863 à un marchand de domaines de Romans, qui les rétrocéda par lots à divers propriétaires. (9) Le 25 février 1864, les ruines de Saint-Claude furent acquises avec le tènement de forêts de chênes qu'elles dominent, à un M. Theiris, étranger au pays, qui les revendit, le 20 juin 1868, à M. J.-B. Blanc, avoué au Tribunal de Chambéry, dont il a été question précédemment. (10). A son décès, elles passèrent à son légataire universel, M. Joseph Marie Chabord, actuellement maire de Saint-Cassin.

La maison de la Tour, dite Château Moderne, et les deux fermes attenantes furent revendues par un nommé Morard, étranger à la commune de Saint-Cassin, à Mme de Châteauneuf. Elles sont devenues la propriété de M. Auguste Raymond, par acte du 5 février 1907.

L'époque de la destruction du château de Saint-Claude, qui protégeait la vallée de Chambéry en cas d'invasion du côté des Echelles, est restée inconnue, bien qu'il subsistât en 1645.

Mentionnons que M. J.-B. Blanc, dans ses fouilles de 1860, prétend avoir remarqué des traces d'incendie. Il a constaté également que la chapelle, qui subit le même sort que le château, fut ensuite reconstruite. Ce qui explique son existence au milieu des ruines, en 1729.

La tradition populaire n'a pas oublié ces débris des âges et rapporte une légende et quelques faits méritant d'être signalés.

Pendant plusieurs années, dit la légende, on entendit, vers minuit, aux alentours des ruines, des voix plaintives, et soudain des fantômes apparaissaient, parcourant les ruines au reflet d'une lueur bleuâtre qui embrasait la cime du rocher. La légende ajoute qu'à diverses époques des fouilles avaient été entreprises sur le plateau, mais qu'elles étaient comblées le lendemain.

A côté de ce récit fantastique, la tradition populaire rapporte deux faits entrant dans le domaine des possibilités.

Des fouilles, pratiquées depuis plus d'un siècle sur le plateau de Saint-Claude, auraient fait découvrir un bas-fond dont l'entrée était recouverte par une immense pierre plate, et tout près une ouverture par laquelle deux perches à abattre les noix et réunies à leurs extrémités ne pouvaient sonder la profondeur.

D'autre part, une statue, couchée et taillée dans le roc vif, aurait été trouvée dans l'enceinte du château, puis recachée.

Rappelons que M. J.-B. Blanc avait constaté dans ses fouilles l'entrée de plusieurs souterrains, ainsi que l'emplacement d'une citerne.

Aujourd'hui, tout a disparu, il ne reste du château de Saint-Claude que des vestiges de murailles qui semblent n'avoir résisté aux injures du temps que pour rappeler le souvenir du passé.

III. LA CHAPELLE DE SAINT-CLAUDE

Comme nous l'avons dit, alors que le château de Saint-Claude n'était plus qu'un amas de décombres, la chapelle de Saint Claude restait debout au haut du rocher.

Deux messes y étaient célébrées chaque année, le jour de la saint Claude (6 juin) et le lundi de Pâques.

La commune de Montagnole, dont le patron était saint André, fêtait également saint Claude et s'y rendait le 6 juin de chaque année en procession. Cette procession se faisait encore en 1729. (11)

Cette chapelle possédait une statue de saint Claude qui se trouve actuellement à la cure de Saint-Cassin.

Avant la Révolution française, on se rendait à cette chapelle en pèlerinage, au son du violon, curé en tête (12).

La statue de saint Claude fut cachée pendant la Révolution par un nommé Joseph Janin. Elle fut ensuite replacée dans l'ancienne église, aujourd'hui démolie.

Cette statue fut réparée en 1832 par les soins du curé de cette commune, M. l'abbé Finas, promu ensuite curé de La Thuile. (13) [...]

- (1) Ces médailles, y compris celles découvertes en 1830, se trouvaient chez M. Louis Naz, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Chambéry, décédé le 17 juin 1912. Elles lui furent gracieusement offertes par M. Joseph-Marie Chabord, maire de Saint-Cassin, qui en était devenu possesseur en qualité de légataire universel de M. J.-B. Blanc.
- En même temps que la liste de ces médailles, M. Naz avait bien voulu nous faire part de nombreux renseignements personnels, ainsi que des notes provenant de M. J.-B. Blanc. Ces précieux documents nous ont été d'un grand secours pour la rédaction de cette étude.
- (2) T. CHAPPERON. Guide de l'Etranger à Chambéry ; 1837, note page 152.
- (3) Mém. Acad. de Savoie 3e série documents t. VI, page 33.
- (4) Note de François Rabut extraite du journal Le Patriote Savoisien du 2 février 1870.
- (5) Cette nomenclature des fiefs se trouve aux Archives de Chambéry. Sommaire des Fiefs de Savoie, vol. I, p. 570 et suivantes.

- (6) Le 20 août 1499, le Conseil de la ville de Chambéry prend une délibération pour la reconstruction du pont de Cognin. Il charge de la direction de ce travail noble Jean de Saint-Cassin, à qui sont alloués trois deniers gros par chaque jour qu'il vaquera à ce travail. (Note fournie par M. Claudius Bouvier.)
- (7) Armorial de Foras.
- (8) Mémoires de l'Académie de Savoie, 3e série, tome IX, page 241.
- (9) (10) Communication de M. Louis Naz.
- (11) Histoire du Décanat de Savoie, par l'abbé TREPIER. Mém. Académie de Savoie, t. XVII, page 60, 2^e série.
- (12) Archives de la cure de Saint-Cassin. Note de Rd Joseph Nicoud, curé de cette paroisse (1844-1869), où il est décédé.

Nous remercions M. l'abbé A. Chabert, curé actuel de Saint-Cassin, qui a mis gracieusement ces archives à notre disposition.

(13) Saint Claude naquit en l'année 607 au château de Bracon, près Salins (Jura), d'une illustre famille romaine. Après avoir porté les armes jusqu'à l'âge de vingt ans, il embrassa l'état ecclésiastique et fut reçu au Chapitre de la cathédrale de Besançon. Douze ans après (639), il se retira au monastère de Condat, alors appelé Saint-Oyand et plus tard abbaye de Saint-Claude. Nommé archevêque de Besançon en 685, il se retira de nouveau à l'abbaye de Saint-Oyand (693), dont il avait conservé le titre d'abbé et y mourut en 699. (Les Petits Bollandistes. Vie des Saints, t. VI, page 474.)

La châsse contenant les reliques de saint Claude se trouve dans une chapelle de la cathédrale de la ville de Saint-Claude, dont il est le patron. Cette chapelle est dite chapelle de Saint-Claude. Saint Claude fut très honoré dans le décanat de Savoie. Un chapitre spécial lui est resté conservé dans le bréviaire des diocèses de Savoie (Chambéry, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne).

Saint François de Sales vint plusieurs fois au tombeau de saint Claude, alors placé dans l'abbaye. Le plus célèbre de ses pèlerinages est celui qu'il fit en 1604, pour y avoir, avec sainte Jeanne de Chantal, l'entrevue définitive qui décida de l'établissement du Grand Ordre de la Visitation. Le lieu de réunion fixé d'abord à Thonon, le fut ensuite à St-Claude (Jura). (Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude, par D. P. BENOIT, page 365.)

Le fief de Saint-Cassin qui appartenait, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, aux sires de Miolans, passa, peu après, aux Seyssel, car, en 1308, Guillaume de Seyssel, baron d'Aix, est qualifié seigneur de Saint-Cassin et transmit cette seigneurie à ses descendants. Des hommages furent rendus pour Saint-Cassin par Humbert de Seyssel, le 9 avril 1344, par Aymard de Seyssel, le 15 juillet 1354, puis par Pierre de Seyssel-Aiguebelette, fils d'Aymard. De Pierre, Saint-Cassin passa à Guidon de Seyssel, l'un de ses fils, puis à Jean, fils de Guidon, qui en passa reconnaissance le 6 juillet 1499 ; ce Jean en disposa en faveur de Claude-Aymar de Seyssel, son fils puîné, qui ne laissa que des filles. Françoise de Seyssel, l'une d'elles, porta Saint-Cassin à Jean de Clermont, son mari, dans la seconde moitié du XVIesiècle. Érigé en comté en faveur de Jean-Baptiste de Clermont, en 1681, Saint-Cassin passa, au XVIIIesiècle, à la famille de Regard.

Outre le château, aujourd'hui disparu, qui se trouvait dans le village, le fief comprenait un vieux château dont les ruines se voient encore et sont connues sous le nom de « Tours de Saint-Claude ».

(La Maison de Seyssel – le Comte Marc de Seyssel-Cressieu – tome II – 1900)

Famille de MIOLANS:

Les seigneurs de Miolans ont formé l'une des plus anciennes et puissantes familles du duché.

Le commencement de la filiation, remontant au XIIe siècle, est des plus confus. La fréquence du nom ANTELME soit dans la branche directe des Miolans, soit dans la branche des Miolans-Urtières, des indications contradictoires, ne permettent de remonter la filiation directe et authentiquement suivie qu'à Antelme de Miolans vivant en 1291. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, volume IV, page 34)

En avril 1258, Geoffroy de Miolans prête hommage lige au comte Boniface de Savoie pour le château et mandement de Saint-Cassin, avec donation faite par la comtesse Cécile de Savoie et par le comte Amé, son fils, en faveur dudit Geoffroy de deux parts de la montagne de la Tuille. (Fonds des archives de Cour - province de Savoie - inventaire turinois n°1 - Archives départementales de Savoie - cote SA 30)

En 1277, Antelmet fils de feu Geoffroy de Miolans, seigneur de Saint-Cassin, prête hommage lige au comte Philippe de Savoie, pour le château et mandement de Saint-Cassin et pour la moitié de Puisgros. (Fonds des archives de Cour - province de Savoie - inventaire turinois n°1 - Archives départementales de Savoie - cote SA 30)

Famille de SEYSSEL:

Malgré sa très haute illustration, illustration sans rivale en Savoie, la Maison de Seyssel n'échappe pas, en ce qui concerne son origine, au sort commun aux plus anciennes familles du Duché. Cette origine reste enveloppée d'incertitude et les chainons suivis de la filiation, reliés d'une façon indubitable, ne remonte guère plus haut que pour les autres familles, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle et le début du XIIIe. Mais nous possédons, pour le XIe et le XIIe siècles, les noms de quelques personnages qui se rattachent à l'estoc Seyssel. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, volume V, page 460)

Le 8 avril 1344, investiture accordée par le Comte Amé de Savoie en faveur d'Humbert de Seyssel, Seigneur d'Aix, des fiefs et biens par lui possédés. (Fonds des provinces : province de Savoie (chartrier). Inventaire turinois n°1 - Archives départementales de Savoie - cote SA 18)

Le 9 avril 1344, noble Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, consigne tenir du Prince le fief qu'il possède rière Cognin et Montagnole (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 9 avril 1344, Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix, fils de feu Guillaume, reconnaît tenir en fief d'Amé VI, dit le Comte Vert, le château et la ville d'Aix, avec les péages, leydes, fours, moulins, eaux, cours d'eau, et généralement tout ce qu'il tient et possède dans les paroisses d'Aix, Tresserve, Viviers, Saint-Hippolyte, Saint-Sigismond, Mouxy et Pougny, avec la juridiction; plus le château et mandement de Saint-Cassin, ce qu'il possède au Châtelard en Bauges, et ce qu'il tient de feu Guidon de Seyssel, seigneur de Bordeau. (Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie – 4ème série – Tome VIII – 1900)

Les 15 juillet 1354 et 8 janvier 1356, noble Aimar de Seyssel, seigneur d'Aix : hommage et reconnaissance par lui prêtée et passée en faveur du Souverain, et investiture à lui accordée du château et juridiction de Saint-Cassin, fiefs et biens en dépendants. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 24 avril 1388, convention entre Louis fils de Jaques de Savoie, Prince d'Achaÿe, et Antoine de Poitiers, veuve d'Aymar de Seyssel, Seigneur d'Aix, de Saint Paul, de Bordel, de la Serra, de Saint Cassin, de la Bathie proche de Chambery, d'Aiguebelette et de Barjat, Antoine et Pierre de Seyssel, fils du dit Aymar, par laquelle ils ont établi l'ordre de succession en ligne masculine des fiefs et biens qui étoient possédés par le dit Aymar. (Fonds des provinces : province de Savoie (chartrier). Inventaire turinois n°1 - Archives départementales de Savoie - cote SA 18)

Le 14 août 1414, noble Pierre de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, à feu noble Aimar, reconnaît tenir en fief liège, noble, ancien et paternel du Prince Amé comte de Savoye Le château et mandement de Saint-Cassin avec le mère et mixte impère et omnimode juridiction avec ses appartenances dans tout le mandement de Saint-Cassin

Plus, le péage, cours d'eau, chemins publics, et généralement tout ce qu'il possède tant par lui que par autruy dans les parroisses de la Chapelle, Montagnole, Vimines, Cognin et tout le dit mandement

Plus une rente féodale qui s'étend rière les dits lieux

Sous charge d'hommage noble et liège

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 28 juin 1432, noble Pierre de Seyssel à feu Aimar, seigneur d'Aix : hommage par lui prêté et investiture à lui accordée pour le château, fief et juridiction de Saint-Cassin. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 5 mars 1473, noble Geoffroy de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin et de la Serraz : investiture à lui accordée pour le château et juridiction de Saint-Cassin avec ses appartenances. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 6 juillet 1499, noble Jean de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, de la Serraz et de Bourdeaux, à feu noble Guigon de Seyssel, reconnaît tenir en fief noble et liège du Prince Charles duc de Savoye, en suivant la précédente reconnaissance ci-devant désignée

1° Le château et mandement de Saint-Cassin avec le mère et mixte impère, et omnimode juridiction qu'il a rière le dit mandement tant sur les montagnes, bois, que prés, terres, paquéages et autres, avec le péage, cours d'eau et chemins publics

Plus, des biens et héritage de noble Jean Bonnivard dit Exclanaz, parvenus audit reconnaissant par l'échutte à cause de l'hommage liège auquel le dit noble Jean lui était tenu Un chosal de maison à Saint-Cassin près la Chapelle

Plus, deux journaux de bois

Pour lesquelles choses étaient dus audit reconnaissant de servis annuel, 7 deniers ½ forts Plus, une certaine maison forte appartenant autrefois audit noble Jean Bonnivard située à la Chapelle, avec les places, chosal et granges y adjacentes, avec une certaine pièce de terre, prés, vignes, verger et pré y existant

Plus, un certain mas de pré et bois et terre d'environ 30 journaux avec une autre pièce de bois de 4 seytorées rière le dit lieu de Saint-Cassin

Plus, confesse tenir à sa main, une rente féodale en froment, avoine, argent et de servis annuels, rière le dit mandement de Saint-Cassin, procédés du dit noble Jean Bonnivard qui les tenait du seigneur de Saint-Cassin en fief et sous charge d'hommage liège

Plus, 7 seytorées de prés que tenaient en fief franc dudit seigneur de Saint-Cassin, Guillerme Chabod et ses neveux, et laquelle pièce le dit confessant tient à sa main par acquis de François Recordon

Plus, confesse tenir deux deniers forts à lui dus de plait au changement de seigneur et tenancier par noble Claude Bonnivard pour raison d'une rente féodale qu'il tient en fief noble dudit confessant qui s'étend rière Vimines

Plus, autre rente féodale, rière Saint-Cassin, Couz, Cognin, Vimines, laquelle rente porte en outre des hommes taillables rière Moraz parroisse de Chambéry le Vieux Plus, le dit confessant confesse devoir au Prince, pour les choses procédées dudit Jean Bonnivard, 10 deniers forts de plait.

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 9 avril 1544, noble Humbert de Seyssel, seigneur de Saint-Cassin, reconnaît tenir en faveur du Prince, le château et juridiction de Saint-Cassin avec ses appartenances. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Guillaume de SEYSSEL:

Il s'occupa, comme l'avait fait son père, d'augmenter l'importance de la seigneurie d'Aix en achetant, aux seigneurs voisins, des terres et des revenus féodaux, ainsi que des hommes liges et ne paraît pas avoir pris une part active aux événements politiques de cette époque. Il acheta de Pierre de Villeneuve, par acte daté du château d'Aix, le 22 juin 1308, pour la somme de cent soixante livres :

1° Aymon et Jean Magol, de Putigney, frères, et leurs descendances, hommes liges et taillables du vendeur, et dix-sept sol cinq deniers de cens et trente sols de taille qu'ils lui devaient annuellement ;

2° Jean Chevalier, de Putigney, Jean Galicat, de Putigney, Thomasset, Hugues Chaboud et Jean Chaboud, de Moras et les tailles dont ils étaient redevables.

Il testa le 1^{er} mai 1311 au château d'Aix, élut sa sépulture au tombeau de son père dans l'église du prieuré de Notre-Dame d'Aix et fit Miranda, sa femme, usufruitière, sa vie durant, de la moitié du château et du mandement de Barjact, ainsi que de son entretien, sa nourriture et ses vêtements dans son hôtel d'Aix, sous la réserve, toutefois, qu'elle ne convolerait pas en secondes noces. Catherine et Marguerite, ses filles, recevront chacune mille livres viennoises pour se marier, Guillermet et Guigon, ses fils, devront se faire clercs et recevront cinquante livres viennoises par an, jusqu'au jour où ils seront chacun titulaires d'un bénéfice leur rendant, au moins, deux cents livres par an, « et plus s'îls le peuvent ».

Humbert de Seyssel, fils aîné, est institué légataire universel. Pour exécuteurs testamentaires, Guillaume choisit Aymar de Seyssel, prieur de Thoyre, son frère, et noble et discret Guidon de Seyssel, seigneur de Bordeau et de La Serraz, son oncle. (La Maison de Seyssel – le Comte Marc de Seyssel-Cressieu – tome I – 1900)

Humbert de SEYSSEL:

Héritier de son grand-oncle Guy de Seyssel, seigneur de Bordeau, par son testament du 7 des calendes de février 1313, il réunit la terre de Bordeau à celles qu'il tenait déjà de son père, et cette dernière seigneurie lui fut inféodée par le comte Amé V, avec tous les ruraux droits et fiefs qui en dépendaient, le 17 mars 1316.

[...] une querelle avait fait naître entre les Aynard et les Allamand et qui, rapidement, dégénéra en lutte armée. Ces deux puissantes familles dauphinoises avaient chacune leurs partisans et si Antoine de Clermont, seigneur de La Bâtie, Aymon de Briançon et quelques autres seigneurs étaient venus se joindre à Lantelme Aynard, seigneur de Theys, et à Ponce Aynard, seigneur de Montaynard, les Allamand, qui étaient représentés par Hugues, seigneur de Valbonnois, Humbert, son frère, Amédée, prieur de Saint-Laurent de Grenoble, et Albert, prieur de Commier, virent accourir à leur secours le chef

de la puissante maison de Sassenage, Nollet et Antoine de Grésieu et Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix.

« Tous ceux du parti des Aynard, dit Chorier dans son Histoire du Dauphiné, joignirent la ruse à la force. Antoine de Clermont, qui ne s'était pas encore ouvertement déclaré, demanda au Dauphin des troupes pour se défendre contre des maraudeurs ou brigands qui, d'après lui, menaçaient ses biens, et le Dauphin commanda à Humbert de Cholay, bailli du Viennois, de lui donner autant d'hommes d'armes qu'il en demanderait. Le bailli en donna, et, profitant d'une suspension d'armes que le Dauphin avait fait signifier aux seigneurs ennemis, en mars 1335, Clermont surprit Seyssel et les deux Grésieu qui se rendaient auprès des Allamand, les fit prisonniers et les mena au château de Gère qui appartenait aux Aynard. Les Allamand ne tardèrent pas à se venger. Ils entrèrent dans la terre des Montaynard et la désolèrent par le fer et par le feu. Le Dauphin trouva que leur ressentiment était juste et, malgré l'opposition de Clermont, fit élargir les prisonniers. » Humbert de Seyssel, qui avait subi cette incarcération et avait été victime de cette lâche agression, guettait une occasion de se venger sur celui qui en avait été l'auteur. Antoine de Clermont, ne se sentant plus en sûreté dans sa terre de La Bâtie et « craignant, dit-il, les mauvais desseins et la puissance » d'Humbert de Seyssel, alla, avec son fils Antoine, implorer la protection du comte de Savoie. Ce prince voulut réconcilier les deux barons ennemis, mais, le seigneur d'Aix s'obstinant dans sa rancune, Aymon de Savoie se vit obligé, par un décret daté du château de Pont d'Ain, le 8 octobre 1336, de contraindre Humbert de Seyssel à fournir à Antoine de Clermont une sécurité correcte, avec une peine de six mille florins d'or de Florence s'il venait à manquer à cet engagement.

A l'occasion de l'avènement d'Amédée VI au trône de Savoie, Humbert de Seyssel fournit le dénombrement de ses fiefs. Le 9 avril 1344, il prêta hommage au comte Verd, pour sa seigneurie d'Aix, qui comprenait, à cette époque, le château et la ville d'Aix, de nombreux droits féodaux dans les paroisses de Tresserve, du Vivier, de Saint-Hippolyte, de Saint-Simon, etc., etc., et la pêche du lac du Bourget. Dans cet hommage sont également compris le fief de Ponczonay, dans la paroisse de Saint-Innocent, le château et le mandement de Saint-Cassin, le péage de Corberia, les droits à La Chapelle, à Vimines, à Montagnole, à Cognin et au Chatelard-en-Bauges, le château et fief de Bordeau, etc., etc. (La Maison de Seyssel – le Comte Marc de Seyssel-Cressieu – tome I – 1900)

Aymar de SEYSSEL:

Le 4 juin 1383, il testa dans la salle du chapitre de la chartreuse d'Aillon, en présence du prieur et des moines de ce Couvent. De ce testament, nous apprenons que son fils aîné, Humbert, dut mourir avant la date du testament; son second fils, Geoffroy, est institué héritier des seigneuries d'Aix, de Bordeau et d'Aiguebelette, ainsi que des hommages dus par les Clermont, seigneurs de la Bâtie en Albanais, Pierre de Loïs et Pierre d'Amézin; son troisième fils, Jean, qui était religieux de l'ordre de Cluny et prieur de Romain-Moutiers, hérita de cent florins d'or de bon poids; et sa fille, Bonne, qui épousa par contrat dotal du 8 juin 1370, Galois de Viry. Ces trois fils et cette fille étaient issus du premier mariage.

Du second mariage, il eut Pierre qui, par la mort de ses demi-frères, devint l'aîné de la maison de Seyssel et continua cette branche ; et Pierre, qui suit.

Pierre de SEYSSEL:

Lors du testament, il était mineur de quatorze ans, hérita de la Serraz et de Saint-Cassin. Au décès de Geoffroy, son demi-frère, ce dernier devint également seigneur d'Aiguebelette et de Chatillonet.

Pierre occupa une place importante dans la vie du Comté de Savoie. En effet, en juillet 1403, il était témoin au mariage de son cousin, Louis de Savoie, prince d'Achaye et de Morée, avec Bonne de Savoie, fille d'Amédée VII, le comte rouge, et de Bonne de Bourbon; en 1412, il assista au mariage de Louis de Savoie Raconis avec Catherine de Maubec; le 22 juin 1413, il signa au traité de paix que le prince Louis de Savoie Achaye conclut avec Thomas, marquis de Montferrat.

Pierre est le chef de la branche des seigneurs d'Aiguebelette et de Châtillonet.

Geoffroy de SEYSSEL:

Il fut d'abord seigneur de Saint-Cassin et coseigneur de la Serraz avec ses deux frères Pierre et Guy – autrement appelé Guidon – auxquels il racheta les deux tiers, en février 1455. Pour l'investiture de ses deux fiefs qui lui fut donnée par Yolande de Savoie, le 5 mars 1473, il se fit représenter par Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, son cousin qui prêta, en son nom, hommage à la duchesse dans la chambre à coucher du château de Verceil, en présence de Pierre de Seyssel, bâtard d'Aix, grand maître d'hôtel.

De son mariage avec Marguerite de RIVOIRE, il n'eut qu'une fille prénommée Jeanne.

Jean de SEYSSEL:

Il était fils de Guy de Seyssel, seigneur de Bordeau, chef de la branche des seigneurs de la Serraz, marquis d'Aix et de Sommariva, et d'Aymée de Montchenu.

Il succéda à son père dans la seigneurie de Bordeau et hérita de son oncle, Geoffroy de Seyssel, des seigneuries de la Serraz et de Saint-Cassin.

[...] Jean de Seyssel, baron de La Serraz, fut successivement conseiller et chambellan des ducs de Savoie Philibert II dit le Beau et Charles-le-Bon. Ce dernier prince lui confia même, pendant quelque temps, le gouvernement de Piémont et l'appela à remplir les fonctions de grand maître d'hôtel, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter, en 1514, la charge de premier président de la Cour des comptes que la mort d'Antoine de Rossillon-Beauretour venait de laisser vacante.

Depuis un siècle déjà cette Cour était sédentaire et fixée à Chambéry, mais elle avait gardé, du temps où elle était ambulatoire et exposée à bien des dangers, l'usage de confier sa présidence à un chevalier qui, généralement, était plus homme d'épée qu'homme de lois. Quand, dans la liste des présidents de la Cour des comptes nous relevons les noms de Chalant, de Viry, de Bonivard, deChabod, de Rossillon-Beauretour, etc., nous voyons que la première noblesse du duché se disputait cette charge. Voici l'article que Capré, dans son « traité historique de la Chambre des comptes de Savoie », consacre à Jean de Seyssel :

« Jean de Seyssel, chevalier, seigneur de Saint-Cassin, de Bordeau et de La Serraz, entra en la charge de président de la Chambre l'an mil cinq cens quatorze. Il estoit grand maistre d'hôtel de Savoye ainsi qu'îl en conste par divers titres et notamment par les anciens comptes où il a toujours pris cette qualité. Ce qui prouve parfaitement ce que nous avons dit au commencement de ce chapitre touchant le mérite et la naissance de ceux qui ont été présidents de la Chambre, puisque mesme, en ce dernier siècle, cet office estoit occupé par un sujet de marque et que l'ancienneté et le lustre de la maison de Seyssel sont assez connus, comme elle tient rang entre les premières familles de Savoye. »

En même temps que la charge de premier président et que celle de grand maître, Jean de Seyssel-La Serraz exerçait aussi les fonctions de châtelain de Saint-Genix. Ce fut Louis Chabod de Lescheraine qui lui succéda dans cette châtellenie, après son décès, le 20

septembre 1523, mais, déjà deux ans avant sa mort, il avait abandonné la présidence de la Chambre des comptes à Pierre de Lambert, seigneur de Sainte-Croix. [...] (La Maison de Seyssel – le Comte Marc de Seyssel-Cressieu – tome II – 1900)

Famille de CLERMONT:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Villeneuve, à Cognin.

Le 15 janvier 1681, noble Jean-Baptiste de Clermont, seigneur de Saint-Cassin : donation et remission à lui faitte de la mieux vallue des laods provenus de l'acquis par lui fait du fief de Saint-Cassin moyennant 3.000 florins conforme à l'arrest du 17 may 1674. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 21 janvier 1681, nobles Jean-Baptiste de Clermont : Patentes portant érection de la terre et juridiction de Saint-Cassin en comté en sa faveur. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Famille de REGARD:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Villeneuve, à Cognin.

Il est à remarquer que les Regard, comtes de Clermont, sont devenus comtes de Saint-Cassin, titre sous lequel ils sont peu connus, par alliance avec les Clermont-Mont-Saint-Jean, qui n'avaient aucun rapport avec Clermont en Genevois. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, volume V, page 107)

Le 25 août 1734, noble Gabriel de Regard à feu noble Joseph, comte de Clermont, Vars et Dessingy, comme procureur de Dame Louise-Marie-Octavie à feu noble Jean-Baptiste de Clermont, comtesse de Saint-Cassin, veuve et héritière du seigneur noble Joseph de Regard, consigne tenir et posséder

Le château et mandement de Saint-Cassin érigé en comté, avec l'omnimode juridiction, mère et mixte impère, ensemble les montagnes, bois, terres, prés, paquéages et autres appartenances quelconques

Plus, les cours d'eau, chemins publics rière le dit mandement avec tous privilèges, immunités, rang, prérogatives, regales et pouvoir de construire des fourches patibulaires à 4 pilliers, et un piloris, et droit d'établir tous ministres et officiers pour le maintien de la justice sous réserve de foy, et hommage, droit de souveraineté avec les appellations en dernier ressort au Sénat. Laquelle terre lui est parvenue par succession de noble Jean-Baptiste son père.

Plus les biens féodaux (déclarés féodaux par arrêt du 23 août 1732) annexés à la dite terre, inscris sous les numéros de la mappe de la paroisse de Saint-Cassin, savoir 332, 333, 334, 335, 336, 337, jusqu'au numéro 351 inclusivement, plus sous les numéros 1202, 1203, 1535, 1638, 1643, 1644, 1647, 1648, 1649, 1674, 1711, 1731, 1829, 1943, 1944, 1945, 1948, 1949, 1950, 1961, 1962, 1963 et 1964

Plus une rente féodale (déclarée féodale par arrêts des 7 mai et 1^{er} juin 1731 et 18 février 1732) annexée à la dit terre, qui s'étend rière Cognin, Vimines, Saint-Thibaud de Couz et Saint-Cassin. (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Liste des propriétaires successifs

- ...

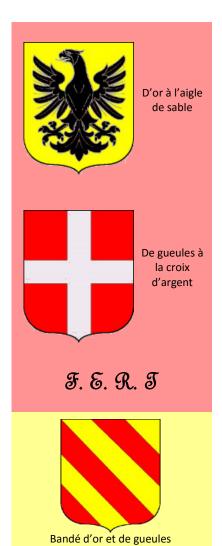
- Rodolphe III le pieux, roi de Bourgogne, puis
- Hermengarde⁽¹⁾, épouse du précédent qui lui donna le château de Saint-Cassin avec ses dépendances (charte de donation en 1014), puis

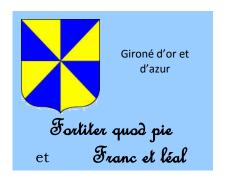
- ...

- Probablement N de SAINT-CASSIN, puis
- Amédée IV de SAVOIE, comte de Savoie et de Maurienne, duc de Chablais et d'Aoste, seigneur de Tarentaise et de Bugey, prince de Piémont, marquis de Suze et d'Italie, vicaire général de l'Empire en Lombardie et en Piémont, né en 1197 au château de Montmélian, décédé le 11 juin 1253 au même château et inhumé le 15 juillet 1253 en l'abbaye d'Hautecombe. Il épousa en premières noces, Marguerite de BOURGOGNE, fille d'Hugues III, Duc de Bourgogne, et de Béatrix d'ALBON, et, en secondes noces, le 18 septembre 1243 à Orange, Vaucluse, Cécile des BAUX, fille de Barral des BAUX, seigneur des Baux et de Berre, et de Sibylle d'ANDUSE. (par acquisition entre 1233 et 1253), puis
- Boniface de SAVOIE, comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, seigneur de Bugey et de Tarentaise, marquis de Suze et d'Italie, prince de Piémont, né le 1er décembre 1244 au château de Chambéry, décédé le 12 juin 1263 à Turin et inhumé en l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. (fils du second lit du précédent), puis
- Geoffroy de MIOLANS, autrement appelé Guiffred, seigneur de Saint-Cassin, décédé avant 1277. En 1258, il prête hommage pour le château de Saint-Cassin et reçoit les parts de la montagne de la Thuile. (par investiture), puis
- Antelmet de MIOLANS⁽²⁾, seigneur de Saint-Cassin. En 1277, il prête hommage pour Saint-Cassin. (fils du précédent), puis

- ...

- Guillaume de SEYSSEL, seigneur d'Aix et de Saint-Cassin, coseigneur de Barjact au diocèse d'Uzès, chevalier. Il testa le 1^{er} mai 1311 et décéda avant le 4 avril 1312. Il épousa Mérande de MONTILLO⁽³⁾, fille d'Adhémar GRANDIS, seigneur de Montillo. Puis,
- Humbert de SEYSSEL, seigneur d'Aix, de Bordeau, de la Bâtie, de Saint-Cassin, de la Serraz, de Barjact, etc.,





Force m'est



Gironé d'or et d'azur

Forliter quod pie et Franc et léal

né vers 1278 et décédé entre le 8 août 1346, date du dernier acte connu dans lequel il est cité, et le 15 juillet 1354, date à laquelle son fils est investi des seigneuries. Il épousa en 1304, Jérémie de GRAMMONT, fille de Geoffroy de GRAMMONT. (fils du précédent), puis

- Aymar de SEYSSEL(4), chevalier, baron banneret, seigneur d'Aix, de Bordeau, d'Aiguebelette, de la Serraz, de la Bâtie, de Saint-Cassin, de Barjact et de la maison-forte de Chignin, ambassadeur du comte de Savoie près le Dauphin. Il accompagna, en 1366, le Comte Vert à la Croisade et fut témoin au testament de ce Prince, le 27 février 1383. Il épousa, en premières noces, Eléonore de CLERMONT, fille de Geoffroy de CLERMONT, baron de Clermont en Dauphiné, et de Béatrix de SAVOIE, et, en secondes noces, contrat dotal du 28 mars 1364, Antoinette de POITIERS, fille d'Amédée de POITIERS, comte de Valentinois, seigneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de SAVOIE-ACHAYE. Il testa le 4 juin 1383 et décéda entre le 24 décembre 1384 et le 24 avril 1388. (fils du précédent), puis
- Pierre de SEYSSEL, seigneur de Saint-Cassin, de la Serraz, de Bordeau, d'Aiguebelette et de Choisel, vicomte de Novalaise, né vers 1373. Il épousa, contrat dotal du 7 mars 1388, Jacquemette GERBAIS, fille de Pierre GERBAIS, chevalier, seigneur de Grammont et de Virieule-Grand, trésorier général de Savoie, et d'Alix de SEYSSEL, de la branche d'Aiguebelette. Il testa le 2 avril 1446 et décéda après le 10 mai 1447. (fils du 2^e lit du précédent), puis
- Geoffroy de SEYSSEL, seigneur de Saint-Cassin et de la maison-forte de la Chapelle. Il épousa, contrat dotal du 12 juin 1459, Marguerite RIVOIRE, fille de Sibuet de RIVOIRE, seigneur de Gerbais, et de Catherine de la BALME-ASPREMONT. Il testa le 2 septembre 1473. (fils du précédent), puis
- Jean de SEYSSEL, chevalier, seigneur de Bordeau, de Saint-Cassin, de la Serraz et de Chignin, chambellan et grand-maître d'hôtel du Duc de Savoie, gouverneur de Piémont, président de la Chambres des Comptes de Savoie, châtelain de Saint-Genix. Il épousa, en premières noces, contrat dotal du 11 juillet 1485, Marguerite de LUYRIEU, fille de Guillaume de LUYRIEU, seigneur de Culoz et de Montvéran, et de Claudine de CHIGNIN. Il épousa, en secondes noces, le 21 avril 1517, contrat dotal du 20 avril 1517, Antoinette de CLERMONT, fille de Claude de CLERMONT, chevalier, seigneur de Vaulserre, et de



Gironée d'or et d'azur

Forliter quod pie et Franc et léal



De gueule à deux clefs d'argent en sautoir

Si omnes ego non

- Claudine de MONTBEL. Il décéda à la Serraz à la fin de l'année 1522 et fut inhumé dans la chapelle extérieure du château. (fils de Guy de SEYSSEL et neveu du précédent), puis
- Claude-Aymar de SEYSSEL, seigneur de Bordeau et de Saint-Cassin, page de François Ier, capitaine de 50 lances des ordonnances du roi. Il épousa le 21 février 1541 à Saint-Point en Mâconnais, Marie de SAINT-POINT, fille de Philibert de SAINT-POINT, écuyer, seigneur de Saint-Point et de la Salle, et d'Ancelie de CHANDIEU. Il testa à Laon en Vermandois le 19 août 1558. (fils du précédent), puis
- Françoise de SEYSSEL, dame de Saint-Cassin. Elle épousa, contrat dotal du 26 juillet 1573, Jean-Alexandre de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN, seigneur de Mont-Saint-Jean et de Saint-Pierre-de-Soucy, coseigneur de la Val des Clets et baron de la Bâtie-Albanais, fils de François-Balthazard de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN et de Louise de MONTMAYEUR. (fille du précédent), puis
- Jean-Pierre de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN, autrement appelé Péron, seigneur de Saint-Cassin, du Fléchet et de Rubaud. Il épousa, contrat dotal du 4 juillet 1632, Antoinette de BEAUFORT, veuve de noble Claude d'ANGEVILLE et fille d'Antoine de BEAUFORT, baron de Montailleur, coseigneur d'Héry, de Lépigny, de Marthod, de Cornillon, etc., et de Françoise de GILLY. Il testa le 1er mars 1651 et décéda avant 1667. (fils de la précédente), puis
- François de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN, seigneur de Saint-Cassin et de Rubaud, capitaine au préside de Montmélian. Il fut baptisé le 3 juin 1634 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger. Il épousa, contrat dotal du 9 août 1668, Claude-Marie de PINGON, fille de Victor-Amé de PINGON et de Barbe SALTEUR. La veille, le 8 août 1668, il vendit à Jean-Baptiste de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN, son cousin germain, la terre de seigneurie de Saint-Cassin, avec mère et mixte empire et omnimode juridiction, biens, maisons, judicature, châtellenie, curialité et tout ce qu'il possédait relevant de ladite seigneurie, ainsi que tous ses droits sur les dimes de Vimines pour le prix de 37.330 florins. (fils du précédent), puis
- Jean-Baptiste de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN,, chevalier, baron, puis comte (érection en comté du 21 janvier 1681) de Saint-Cassin, né le 15 avril 1630 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger. Il testa le 14 mai 1686 et décéda le 3 août 1688. Il épousa Louise de



De gueule à deux clefs d'argent en sautoir

Si omnes ego non



D'azur, au monde d'or, ceint et croisé de gueules

A lout regard

- CHAPONAY, fille d'Octavien de CHAPONAY, chevalier, baron de Morancé, seigneur d'Eybens, de Bresson, de Saint-Marcel, de Lizerable, de la Mure, de Leyrieu, de Sainte-Marie, de Certeaux et autres places, capitaine au régiment de Piémont, et de Louise de LORAS (fils de Jean-Claude de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN et cousin germain du précédent), puis
- Louise-Marie-Octavie de CLERMONT-MONT-SAINT-JEAN, dame de Saint-Cassin, décédée le 9 juin 1763 et enterrée à Saint-Cassin. Elle épousa, le 4 juin 1708 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger, Joseph de REGARD, comte de Vars et de Clermont, capitaine au régiment de Savoie, baptisé le 18 janvier 1684 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger et décédé le 10 mai 1728 et enterré le 11 dans l'église de Saint-Cassin. (fille du précédent), puis
- Jean-Baptiste-Gabriel de REGARD, comte de Clermont, de Vars et de Saint-Cassin, baptisé le 26 août 1715 à Annecy, paroisse de Saint-Maurice et décédé le 19 février 1792 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger. Il épousa le 24 septembre 1742 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger, contrat dotal du 20 septembre 1742, Marguerite-Madeleine, fille de Louis de CONZIE, marquis d'Allemogne. Elle testa le 16 floréal an VIII (6 mai 1800). (fils de la précédente), puis
- Pierre-Joseph-Marie-Claude-Marguerite de REGARD de CLERMONT⁽⁵⁾, autrement appelé Joseph-Marie, comte de Vars, de Clermont et de Saint-Cassin, capitainelieutenant au régiment de Montferrat, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, né le 5 janvier 1746 à Saint-Cassin. Il épousa le 25 novembre 1779 à Annecy, paroisse de Saint-Maurice, contrat dotal du 24 novembre 1779, Marie-Christine-Octavie de REGARD de BALLON, fille de Dom François-Joseph-Marie de REGARD de PERRUCARD, marquis du Ballon. (fils du précédent), puis
- Jean-Baptiste-Marie-Nicolas-Centaure de REGARD de CLERMONT de VARS⁽⁶⁾, autrement appelé Janus, comte de Vars, de Clermont et de Saint-Cassin, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, capitaine de cavalerie, né le 3 septembre 1782 à Chambéry, paroisse de Saint-François et décédé le 18 janvier 1868 au château de Chamoux. Il épousa, contrat dotal du 24 décembre 1807, à Lyon Marie-Françoise-Victoire BROSSIER de la ROULLIERE, fille de Victor-David et de Marie-Françoise CARLET. (fils du précédent), puis
- Joseph Marie Ferdinand Jacques Auguste de REGARD de CLERMONT de VARS⁽⁷⁾, autrement appelé Ferdinand, comte de Vars, de Clermont et de Saint-Cassin, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie, né le 11 octobre 1808 à



Lyon et décédé le 23 avril 1849 à Novare. (fils du précédent et dernier mâle de sa branche), puis

- Camille de REGARD de CLERMONT de VARS qui épousa le 12 mai 1846 Louis-Victor-Hospice de CASTAGNERY, autrement appelé René, baron de Châteauneuf, comte de Vaudier, major des chasses du roi d'Italie, né le 23 janvier 1821. (sœur du précédent), puis
- un marchand de domaines de Romans (par achat en 1863), puis
- M. THEIRIS (par achat des ruines de Saint-Claude avec le tènement de forêts de chênes qu'elles dominent, le 25 février 1864), puis
- Jean-Baptiste BLANC, avoué au Tribunal de Chambéry (par achat du 20 juin 1868), puis
- Joseph Marie CHABORD, maire de Saint-Cassin (légataire universel du précédent), puis

(1) Elle épousa en premières noces, avant 1002 Roubaud II comte de Provence. Trois enfants naquirent de ce mariage : Guillaume III, comte de Provence ; Hugues, évêque de Lausanne ; Emma, comtesse de Provence, qui épousa Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse.

Plusieurs historiens émettent l'hypothèse d'une proximité, voire une parenté entre Hermengarde et Humbert Ier de Savoie. Certains d'entre eux pensent qu'elle serait sœur d'Humbert.

(2) Le lundi après la Purification de la Sainte Vierge (2 février), l'an 1280, Antelme de Miolans achète le château, le mandement, la juridiction omnimode, etc., de Saint-Cassin, par acte passé dans le nouveau palais de l'Evêque de Maurienne. Le comte de Foras dans son Armorial et Philibert Falcaz dans « les ruines du château de Saint-Claude à Saint-Cassin », sont d'accord sur ce fait, mais le premier dit que le vendeur était Pierre de Saint-Cassin alors que le second dit qu'il s'agissait de Vifred de Miolans. Le comte de Foras précise que, comme Geoffroy de Miolans possédait déjà Saint-Cassin depuis 1258, il faut peut-être ne voir dans l'acte de 1280 que l'acquisition du domaine utile, Geoffroy n'ayant possédé que le domaine direct ou de supériorité.

En 1282, un dénommé Lantelme (probablement ce même Antelme), seigneur de Miolans et de Saint-Cassin, en Savoie, confirme la donation que son père-fit jadis aux moines de Chartreuse de tous les pâturages du mandement de Saint-Cassin.

- (3) Plusieurs auteurs s'accordent à l'appeler Mérande de Montillo, fille d'Adhémar Grandis, seigneur de Montillo, mais je tiens à préciser ici, l'hypothèse évoquée par Monsieur le Comte Marc de Seyssel-Cressieu dans son ouvrage « La Maison de Seyssel ».
- « Monsieur le Comte de Loche, dans son ouvrage « Histoire d'Aix », cite un acte du 4 avril 1312, par lequel Humbert de Seyssel et Mérande de Montillo, sa mère, font hommage à Camaret, abbé de Cruas, pour le fief de Barjact. Une analyse de cet acte nous tombe sous les yeux et nous lisons : filia quondam Grandi Adhemarii dmi Montilii. Nous croyons qu'il y a là une faute de lecture et que, au lieu du mot Grandi on doit lire Giraudi, ce qui ferait alors : fille de Giraud Adhémar, seigneur de Monteil. Un Giraud Adhémar était seigneur de Monteil vers 1300 ; Raymond II de Chamareto figure comme abbé de Cruaz de 1308 à 1316 et une alliance avec la puissante maison d'Adhémar expliquerait la possession à cette époque, par un Seyssel, du fief de Barjact, situé au diocèse d'Uzès. »

- (4) Le 24 décembre 1383, Aymar de Seyssel, seigneur d'Aix et de Saint-Cassin, approuve une vente du 16 novembre même année, faite par Jean de Bernex à son nom et comme héritier de Jacquemette de la Chapelle, sa femme, en faveur de Jean Lageret, d'une scie avec ses dépendances et décours d'eaux, situé près de Mirivaux rière le mandement sz Saint-Cassin proche de l'eau, soit du nant Bruant, pour le prix de 80 florins d'or, de plus d'une pièce de pré de 18 seytorées, size au dit lieu de Mirivaux, en pur et franc aleu pour le prix de 40 florins. La reconnaissance de la susdite scie est passée par ledit docteur ès lois Lageret le 24 décembre 1384. (Fonds des archives de Cour province de Savoie inventaire turinois n°1 Archives départementales de Savoie cote SA 30)
- (5) Joseph-Marie fut élu député à l'Assemblée nationale des Allobroges, par Clermont, le 14 octobre 1792 (Savoie historique Dessaix). Il fut détenu dans les prisons de la Révolution, dès le 16 août 1793, comme suspect et frère d'émigré. Il fut mis en liberté le 23 brumaire an III. Elle, Regard dite Ballon, femme séparée de Joseph-Marie de Vars, fut détenue dans ces prisons dès le même jour, 16 août 1793, comme fille d'émigré. (Mémoires Cardinal Billiet)
- (6) Le Comte Janus de Regard de Clermont de Vars fut volontaire savoyard en 1814, lieutenant à la brigade de Savoie le 18 juin 1815. Il fit la campagne de 1815 comme volontaire, capitaine provincial le 4 mars 1816, passé à l'Etat-major général et attaché à la division de Savoie le 1^{er} juillet 1820. Dans les « Souvenirs de 1814 », par le marquis Tredicini de Saint-Séverin, est bien porté le comte Janus de Vars, comme volontaire dans la 1^{ère} compagnie du bataillon ; il s'était équipé à ses frais. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 5^e volume, page 116)
- (7) A 17 ans, il fut cadet dans Savoie-Cavalerie, puis sous-lieutenant dans ce régiment le 8 juillet 1829, puis lieutenant le 17 février 1834, puis capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie le 20 septembre 1845. Il fut décoré de la médaille de la valeur militaire pour sa conduite à la bataille de Goito, le 30 mai 1848, et décoré de nouveau de la même médaille après la bataille de Novare, 23 mars 1849, où il fut blessé mortellement de deux balles. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 5° volume, page 116)
- C'était le « type de la bravoure et de l'esprit chevaleresque », selon l'expression de Monsieur le Général Borson, alors son frère d'armes, qui a tenu à rendre en 1892 un magnifique hommage à sa mémoire. En effet, il a choisi pour sujet de son discours de réception à l'Académie de Savoie, une notice sur cet ancien camarade, afin « d'acquitter, bien que tardivement, une dette qui lui tenait à cœur ». A Novare, de Vars, après avoir fourni plusieurs charges brillantes à la tête de son propre escadron, sollicita avec instance le commandement d'un autre escadron, appelé à marcher et qui n'avait pas de capitaine, pour le mener à la charge, dans laquelle il fut atteint de deux balles. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 5e volume, page 107)

MAISON-FORTE DE BONNET – SAINT-CASSIN

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	21
Renseignements	21
Liste des propriétaires successifs	29

Description

« [...] La première maison qu'on rencontre, en arrivant par là à Saint-Cassin, est un bâtiment massif, au grand toit, dont la façade regarde le nord et dont bien des détails, dans un ensemble très remanié, sont des XVe et XVIe siècles : cintres et chanfreins des portes, cordons moulurés, traverses des fenêtres, et aussi l'accolade sculptée sur un linteau de porte, au sud, et, au nord, les restes d'une grande arcade, une console, un écusson à la Croix de Savoie et deux petites baies jolies. C'est l'ancienne maisonforte de Bonet. [...] »

(extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

L'appellation de cette maison est de Bonnet mais l'on retrouve également de Bonet, du Bonnet ou du Bonet.

Les renseignements donnés ci-dessous, que ce soit Gabriel Pérouse ou Timoléon Chapperon, nous indique que cette maison-forte fut propriété de la famille de Menthon. Or, comme on peut le constater dans d'autres cas, il y a eu confusion entre les familles de Menthon et de Monthouz. En effet, au sommaire des fiefs, il s'agit bien de Thomas de Monthouz qui vendit la maison-forte à Guigonnet de Mareschal, le 9 septembre 1417. J'en veux pour preuve complémentaire qu'on ne retrouve pas de trace d'un Thomas de Menthon vivant en cette année 1417.

« [...] On ne sait rien de l'antique famille de Bonet, sinon qu'elle existait encore au XVe siècle, mais déjà Thomas de Menthon, en 1417, avait la maison-forte, qu'il vendit alors à Guigues Mareschal. Ces Mareschal étaient de notables bourgeois de Chambéry, anoblis, qui eurent deux trésoriers généraux de Savoie. La maison-forte, après eux, passa aux de Valence, famille originaire de Tarascon, dont l'un des membres fut conseiller au Parlement de Chambéry. Le 17 juin 1609, pour 2.250 écus, J.-B. de Valence vendit la maison-forte, avec son fief, à Jean-Dominique Cize, dont les

descendants allaient y rester près de deux siècles, vivant beaucoup ici. Riches marchands piémontais, quand ils vinrent à Chambéry, comme tant d'autres de leurs pareils, au XVIe siècle, les Cize s'y étaient fixés et furent anoblis en 1591. [...] » (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

[...] Plus modeste, mais en meilleur état, la maison-forte de Bonnet, près de la route de Montagnole. Elle remonte au XIVe siècle et appartenait au XVIIIe siècle aux Cise, magistrats d'origine piémontaise anoblis à la fin du XVIe siècle ; puis on y vit les Paernat de la Pallud, plus militaires, mais les Naz, de vieille bourgeoisie de robe, redonnèrent enfin à ce manoir sa vocation « libérale ». [...]

(Histoire des communes savoyardes – Savoie, de Philippe Paillard)

Extraits des Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie – tome LV – 2° série – tome XXIX – 1914 – de la page 42 à 63 :

(Par PHILIBERT FALCOZ de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie Membre correspondant de l'Académie de Savoie)

[...]IV. MAISON FORTE DE BONNET

La maison forte de Bonnet est située dans une petite combe, à environ 200 mètres de l'église, à gauche en montant. Un chemin abrupt, perpendiculaire à la route, y donne accès. Elle appartient aujourd'hui à la famille Naz.

D'après une communication faite par Timoléon Chapperon à l'Académie de Savoie, le 12 janvier 1865, le titre le plus ancien relatif à la maison forte de Bonnet remonte à 1417. Cette seigneurie comportait une rente sans juridiction. Les actes de reconnaissance constatent que les seigneurs de Bonnet avaient le droit exclusif « de chasser, faire venir et prendre renards, lièvres et perdrix, en toute la paroisse et mestralie de Montagnole ». (14)

T. Chapperon désigne comme ayant possédé le fief de Bonnet, en 1417 la famille de Menthon, puis, successivement, les familles de Mareschal, de Valence et Size. Cette dernière était encore en possession du fief à la Révolution. Elle s'est éteinte en la personne de Jean-Gabriel Size, décédé sans héritier mâle.

Le domaine de Bonnet, à sa mort, passa, par les femmes, dans la famille de la Pallud, dont les dernières descendantes furent Mmes du Verger, de Blay et de Villette.

En 1834, le domaine de Bonnet a été acquis par M. Eugène Naz, décédé en 1876, vice-président en retraite du Tribunal de Chambéry. Ce domaine revint ensuite à l'un de ses fils, Gaspard Naz, alors juge au Tribunal de Bonneville. A son décès, il passa à son fils Antoine Naz, ancien notaire à Samoëns, actuellement fixé à Lyon. Quant à la version faisant du château de Bonnet une maison de chasse des ducs de Savoie, elle est de pure fantaisie.

Mentionnons que dans le château de Bonnet existait une chapelle privée, dont il reste encore quelques moulures intéressantes.

On voit aussi, dans une salle du rez-de-chaussée, une cheminée monumentale en pierres de taille où figure un écusson en relief, dont les armoiries ont été mutilées pendant la Révolution. (15) [...]

- (14) Mémoires Académie de Savoie, 2^e série, tome IX, page XIII.
- (15) Ces divers documents, relatifs à la maison de Bonnet, nous avaient été transmis par M. Louis Naz, l'un des fils de M. Eugène Naz.

Famille MARESCHAL:

Suivant Thimoléon Chapperon dans son « Chambéry au XVIe siècle », vers le milieu et la fin du XVe siècle, les Mareschal étaient parmi les plus importants bourgeois de la ville de Chambéry. Ils ont fourni deux Trésoriers généraux de Savoie, un Juge maje de Savoie et un Syndic de Chambéry. Ils furent seigneurs du Bonet et coseigneurs de Gruffy. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – A. de Foras – volume 3 – page 363)

Le 26 septembre 1500, noble Claude Mareschal feu noble Pierre Mareschal de Chambéry, tant à son nom que des nobles seigneurs Jean Mareschal, avocat, Aymon et Philippe Mareschal ses frères, comme procureur de noble Etienne Mareschal son frère, reconnaît tenir en fief noble du Prince Philibert duc de Savoye, en suivant la reconnaissance par les procédures ès mains de maître Pierre de Cusinens

En vertu de la vente de noble Guigue Mareschal leur ayeul paternel, faitte par feu noble Thomas de Manthon et Jeannette sa mère l'an 1417, 9e septembre, savoir

Une rente féodale, rière Montagnole jouxte les confins désignés dans ladite reconnaissance. Pour laquelle, il reconnaît devoir l'hommage excepté deux et treize deniers de plait à chaque changement de seigneur

- 2° autre petite rente, rière ledit lieu jouxte les confins y désignés
- 3° environ deux seytorées de pré
- 4° environ deux journaux de bois
- 5° environ trois journaux de terre
- 6° deux fossorées soit seytorées de pré

Le tout rière Montagnole et jouxte les confins y désignés, pour lesquelles choses, il reconnaît devoir dix sept deniers forts de plait à chaque changement de seigneur.

7° autre rente féodale, rière Montagnole jouxte les confins y désignés pour laquelle il reconnaît devoir l'hommage liège, et de plait à chaque changement de Prince dix sept deniers forts

8° reconnaît tenir les choses cy après procédés de noble Jean marquis de Couz, savoir une rente féodale jouxte les confins désignés dans la dite reconnaissance, pour laquelle il reconnaît devoir l'hommage liège, noble, antique et paternel

9° reconnaît tenir dudit Prince des biens procédés de feu noble Jacques Destres et du même acquis par les antécesseurs des dits nobles Mareschal une rente féodale rière Villeneuve, jouxte les confins y désignés, pour laquelle il reconnaît de plait à chaque changement de Prince dix huit deniers et le moitié d'un douzain d'autre denier

10° des biens acquis de feu noble Joseph Meynier, une rente féodale rière Cognin, jouxte les confins y désignés, pour laquelle il reconnaît devoir l'hommage liège et noble, et de plait à chaque changement de Prince 11 sols et 1 denier fort en outre le quart tiers et la moitié d'un douzain d'un cartan d'avoine, et le tiers quart de la moitié d'un douzain d'un échappe de chanvre.

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 8)

Famille VALENCE:

Cette famille est originaire du Comtat Venaissin et semble n'être parvenue à la noblesse que vers le milieu du XVIe siècle. C'est à cette époque, en 1546, que deux Valence vinrent en Savoie. Il s'agit de François et Jean-Baptiste, fils de Charles de Valence de la ville de Tarascon, qui furent naturalisés par le duc Emmanuel-Philibert en 1569. Dès leur arrivée dans leur nouvelle patrie, les deux frères y remplirent des charges importantes. Ils devinrent seigneurs de Gruffy, de Fésigny, de Bonnet et de la Chapelle; mais leur descendance s'éteignit au bout de deux générations dès la première moitié du XVIIe siècle. Leurs biens passèrent aux Vincent de la Ruaz qui devinrent ainsi seigneurs de Fésigny et aux Menthon-la Balme qui devinrent seigneurs de Gruffy. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – A. de Foras – volume 5 – page 557)

Famille CIZE:

Le premier membre de cette famille ayant joui de la qualité de noblesse est Jean-Dominique Cize, dit Gurend. Son véritable nom était Guaragnia : Il prit le nom de Cisa (Cise en français) qui était celui de sa mère et de son oncle, Jean-Antoine Cize, riche marchand de Chieri en Piémont, établi à Chambéry, Jean-Dominique fut anobli par patentes du 17 décembre 1591. Il acheta de Françoise de Poix, comtesse de Tende, la seigneurie, château et mandement de Grésy en Savoie, en 1592, et de noble Jean-Baptiste de Valence, eu 1609, la maison-forte du Bonet, dans la paroisse de Saint-Cassin, prés Chambéry.

Cette famille se divisa en deux branches, dont la branche aînée, celle des Marquis de Grésy continue en Piémont.

La branche cadette des seigneurs de Bonet s'est éteinte dans la personne de Madame de la Pallud. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – A. de Foras – volume 2 – page 71)

Le 6 avril 1626, noble Louis Cize, avocat, conseigneur de la maison forte du Bonnet située à Saint Cassin, tant à son nom qu'au nom de noble Henry Cize son frère, reconnaît tenir du Prince Charles Emmanuel, en suivant la précédente reconnaissance par le Seigneur François Vallence ès mains de Claude Perret le 5 mars 1573, auparavant ès mains de Jean Mattel par Spectable Jean Mareschal à son nom et de nobles Philippe et Claude ses frères, suivant l'abbergement anciennement fait et concédé aux prédécesseurs du dit noble Mareschal, toutes facultés, authorité et puissance à venir ou chasser, faire venir et prendre renards, lièvres, perdrix en toute la parroisse et mestrallie de Montagnole, sans qu'à nul autre soit permis de venir ou faire prendre ses dittes proies sans le consentement du dit reconnaissant

Pour lesquels droits, il reconnaît devoir au dit Prince, six deniers gros de servis annuel et perpétuel

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 9)

Le 27 juin 1678, noble Gabriel Cize à feu noble Louis Cize, seigneur de la maison forte du Bonnet, reconnaît tenir en emphitéose perpétuelle, en suivant la précédente reconnaissance, toutes les facultés, authorités et puissance de venir chasser, faire venir et prendre renards, lièvres, perdrix en toute la parroisse de Montagnole en tant que contient les confins d'icelle, sans qu'à nul autre soit permis de venir prendre les dittes proies sans le consentement du dit Seigneur reconnaissant, sous charge de six deniers gros de servis annuel et perpétuel

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 9)

Le 13 avril 1700, noble Gabriel Cize reconnaît tenir en fief noble et arrière fief, en suivant la reconnaissance ci-devant désignée du 26 7^{bre} 1500, la rente de Bonnet en vertu d'acquis passé par noble Jean-Baptiste de VALLENCE en faveur de noble Jean Dominique CIZE ayeul dudit reconnaissant, le 10 juin 1609, Jacquemard notaire signé par maître Artaud, rière Jacob, aux Aberges (*lire Alberges*) paroisse de Saint-Cassin, Bellecombette, Boëge, Chignin, Saint-Baldoph, Chambéry, les Marches, Pugnet, les Déserts, Aix, Marlioz, Verel et autres lieux, pour laquelle il a reconnu devoir l'hommage liège et deux sols six deniers de plait à chaque changement de tenancier.

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 8)

Le 14 mars 1774, consignement de nobles Gabriel Antoine et Gabriel Antoine de Cize, oncle et neveu :

L'an mil sept cent soixante quatorze, le quatorze du mois de mars, avant midy à Chambéry dans les Royales Archives, par devant moi notaire royal, collégié, soussigné,

recevant le présent à l'instance et réquisition de maître Louis Joachim Léger substitut commissaire et archiviste des Extentes de Sa Majesté deça les monts à ce spécialement commis et député par Leurs Excellences nos seigneurs de la Royale Chambre des Comptes par ordonnance du quatorze mars mil sept cent soixante et douze et en présence des témoins cy bas nommés, se sont en personne établis et constitués noble Gabriel Antoine fils de feu noble Gabriel qu'était fils de noble Louis de Cize, et noble Gabriel Antoine fils de feu noble Albert qu'était fils de noble Gabriel de Cize, oncle et neveu, tous deux natifs et habitants de la présente ville, conseigneurs de la maison-forte de Bonnet, lesquels pour profiter du bénéfice de la restitution en temps accordée par Sa Majesté le quinze mars année dernière à satisfaire à celui du seize avril mil sept cent trente quatre, ont consigné, ainsi que par le présent, ils consignent tenir en fief noble et arrière fief de Sa Majesté Victor Amé troisième par la grâce de Dieu Roy de Sardaigne, de Chipre et de Jérusalem en suivant la forme et teneur de la reconnaissance passée par noble Gabriel Cize seigneur de la rente appelée de Bonnet en faveur de Son Altesse Royale Victor Amé second Duc de Savoye le treize avril mil sept cent ès mains de maître Grinjon commissaire.

Savoir une rente féodale à eux arrivée par contrat de vente passé par noble Jean-Baptise de Valence en faveur de noble Jean-Dominique Cize ayeul dudit noble Gabriel Cize le dix sept juin mil six cent neuf reçu par maître Jacquemard et signé par maître Arthod notaire, laquelle rente s'étend rière les paroisses et importe les servis et revenus annuels cy après qui consistent : Rière Jacob en trois quartans de froment mesure de Chambéry ; Rière les Aberges paroisse de Saint-Cassin un quart et demi de froment à la ditte mesure ; Rière Bellecombette paroisse de Jacob deux quartans d'avoine ditte mesure et huit deniers viennois ; Rière Buage (lire Boëge) paroisse de Villardvalmard, cinq sols et six deniers forts excucellés ; Rière Chignin le Vieux un sol deux deniers, le quart d'un et le sexte d'autre denier fort excucellés ; Rière Montlevin paroisse de Chignin le sexte d'un quartan de froment, trois deniers viennois, huit deniers et oboles forts ; Rière Saint-Baldoph neuf deniers viennois ; Rière Chambéry les trois parts d'un quartan de froment, un quartan et le quart d'un, les trois parts du douzain d'autre quartan d'avoine, deux deniers et les trois parts d'autre denier viennois, huit sols et un denier fort; Rière les Marches un sol et cinq deniers forts; Rière Pugnet paroisse de Lemens, cinq deniers, les trois parts et sexte d'un et le douzain du douzain d'autre denier viennois ; Rière Saint-Michel des Déserts un denier fort ; Rière les Favrot paroisse dudit Saint-Michel des Déserts un quartan le douzain d'un et le tier du douzain d'autre quartan d'avoine, deux deniers, le tier et septante deuzains d'autre denier viennois, sept deniers et obole forts ; Rière Plorachaz paroisse dudit Saint-Michel des Déserts, un quartan, le douzain et trente sixain d'autre quartan d'avoine, quatre deniers et oboles viennois et trois deniers forts ; Rière le mas du Nivolet un moudurier et demi d'avoine, le tout ca que dessus mesure susditte de Chambéry, six deniers forts et un denier viennois ; Rière la Charmettaz paroisse dudit Saint-Michel des Déserts un denier, les trois parts et septante deuzains d'autre denier fort ; Rière la Combaz paroisse des Déserts quatre deniers et oboles viennois et quatre deniers forts excucellés ; Rière Aix neuf deniers forts ; Rière Marlioz mandement dudit Aix trois deniers forts ; Rière Saint-Cassin quatre deniers et le tier et quart d'autre d'autre denier tournois ; Rière Jappazloup paroisse de Lemens le vint quatrin d'un sol fort avec le fief et direct douzaine qu'ils ont sur quelques maisons de la présente ville ; Rière Verel mandement de la Croix le vint quatrin d'un denier fort, ensemble d'icelle rente les laods et vends clamés échuttes fief et direct domaine des biens fonds pour raison desquels les dits servis et tributs annuels sont dus et reconnus par indivis pour la moitié avec le recteur de la chapelle de Saint-Mort érigée en l'église parroissiale de Saint-Léger de Chambéry suivant la rénovation faitte par maître Aimé de Murs

commissaire en faveur de Messire François de Valence vivant conseiller du Roy au Parlement de Savoye en qualité de mary de Dame Policienne de Fesigny seigneurs de Gouffy, Fesigny et de Bonnet en l'année mil cinq cinq cinquante deux et suivantes, et auparavant en faveur de Messire Jean Mareschal ès mains de maîtres Antoine Avernat, Nicolas Barbier et Pierre Nicod commissaires. De laquelle rente qui comprend encore quatre familles taillables les dits seigneurs consignants déclarent ne percevoir annuellement qu'un quartan et un moudurier de froment et autre d'avoine mesure de la ditte ville de Chambéry et de n'avoir payé pour raison d'icelle aucune cavalcade. Plus les dits nobles consignants consignent tenir et posséder en emphitéose perpétuelle suivant la reconnaissance passée par le dit noble Gabriel fils de feu noble Louis Cize seigneur de Bonnet ès mains dudit maître Grinjon commissaire le vint septième jour du mois de juin mil six cent septante huit. Savoir toutes facultés authorités et puissance de venir, ou chasser, faire venir et prendre renards, lièvres, perdrix dans toute la paroisse et mestrallie de Montagnole en tant que contiennent les confins d'icelle, sans toutefois qu'à nul autre soit permis de venir ou faire prendre dans les dits confins les susdittes proies sans le sçu, vouloir et consentement des dits seigneurs consignants. Et tout ce que dessus les dits nobles Cize affirment être juste et fidel en conformité du susdit édit de mil sept cent trente quatre aux peines portées par icelui et à celles de tous dépends, dommages et intérêts, sous l'obligation de tous et chacun les biens présents et futurs qu'ils se constituent tenir, sans préjudice des droits de Sa Majesté. Fait et prononcé au lieu que dessus en présence du sieur Jean fils de feu sieur Joseph Tornafol natif et bourgeois de la ville d'Annecy, secrétaire des dittes Royales Archives et du sieur Jean-Baptiste Deloince Delaforet de la ville de Montargis en Gatinois, tous deux habitants dudit Chambéry, témoins requis. Tous ont signés et moy dit notaire royal soussigné recevant requis le présent contenant six pages outre les lignes cy dessus de mon présent verbal écrit à ma prière par le dit sieur Tornafol signé Claude de Chavassine notaire.

Et moi Louis Joachim Léger notaire royal substitut archiviste et commissaire des Extentes de Sa Majesté deça les monts, en vertu de la commission à moi accordée par nos seigneurs de la Royale Chambre des Comptes par Lettres Patentes du second juillet mil sept cent soixante et quatorze, ai signé et expédié pour le Royal Service le présent consignement reçu et stipulé à mon instance par maître Claude de Chavassine notaire, après l'avoir collationné et trouvé duement conforme à la minute originale, quoique par le sieur Jean-Baptiste Deloince Delaforet soit écrit à ma réquisition, ainsi est.

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 2)

Le 14 mars 1774, noble Gabriel Antoine de Cize à feu noble Gabriel à feu noble Louis, et noble Gabriel Antoine de Cize à feu noble Albert à feu noble Gabriel, oncle et neveu, consignent tenir et posséder en emphitéose perpétuelle du Roy Victor Amédée Trois, en suivant la précédente reconnaissance ès mains de Grinjon, toutes facultés, authorités et puissance de venir chasser, faire venir et prendre renards, lièvres, perdrix dans toute la parroisse et mestrallie de Montagnole en tant que contient les confins d'icelle sans toute fois qu'à nul autre soit permis de venir ou faire prendre dans les dits confins les susdittes proies, sans le consentement du dit consignant (Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 9)

Gaspard NAZ:

Jeudi 10 février, à neuf heures du matin, ont eu lieu, à Chambéry, les funérailles de M. Naz, avocat à la Cour d'appel, ancien juge au tribunal de Bonneville, décédé l'avant-veille, ainsi que nous l'avons déjà annoncé à nos lecteurs, à l'âge de 62 ans.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Mondet, conseiller à la Cour d'appel, ancien président du Tribunal de Bonneville, M. Coppier, président du Tribunal de Chambéry, MM. Arminjon et de Fernex, avocats à la Cour d'appel, membres du Conseil de l'ordre. Le deuil était conduit par MM. Naz, notaire à Samoëns; Naz, juge au Tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne; Chabert, avocat à la Cour d'appel; Ract, ancien greffier à la Cour, fils, frère et cousins du défunt.

L'ordre des avocats, en robe, suivait le convoi. La cérémonie religieuse a eu lieu à la Cathédrale. L'absoute a été donnée par M. le chanoine Mareschal, curé de la Métropole ; puis le convoi s'est acheminé vers la route de Lyon d'où un corbillard a conduit la dépouille mortelle à Saint-Cassin, où elle a été inhumée dans un tombeau de famille.

A Porte-Reine, Me Descostes, bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé en ces termes l'éloge funèbre du défunt :

« Mes chers confrères,

Il y a six mois à peine, je disais en votre nom le dernier adieu à l'éminent avocat, à l'ancien bâtonnier, au confrère bien-aimé qu'une mort fondroyante enlevait, dans toute la force de l'âge et du talent, à ce barreau qu'il n'avait jamais quitté et dont il est resté l'une des illustrations les plus pures...

Je viens aujourd'hui remplir le même devoir vis-à-vis d'un confrère, qui n'a fait, lui, que passer prrmi nous, mais qui, dans son trop court passage, ne nous a pas moins permis d'apprécier ses vertus professionnelles et privées et a su conquérir des titres précieux à nos regrets et à notre pieux souvenir...

M. Gaspard Naz était né à Chambéry le 27 février 1825. C'était l'un des fils d'une de ces familles vraiment patriarcales, où les enfants n'ont qu'à regarder devant eux pour être sûrs de marcher droit dans le chemin du travail, de l'honneur et de la vertu. C'est de celle-là vraiment qu'on peut dire qu'elle a fourni à la grande famille judiciaire de ce ressort tout un tribut de capacités supérieures, de fortes éducations universitaires, de lauriers académiques et de services éclairés.

M. Naz père, juge de mandement à Chambéry avant notre annexion à la France, était avant tout l'homme du devoir : en 1855, à une époque troublée dont il ne m'appartient pas, en face de ce cercueil, de rappeler autrement la mémoire, il n'hésita pas à déchirer sa robe plutôt que d'exécuter un ordre que sa conscience condamnait.

Il légua à ses fils, avec le noble souvenir de son indépendance, son profond amour de la science du droit ; ses fils n'ont pas répudié un pareil héritage.

Ils étaient quatre : tous quatre ont conquis dans de brillantes épreuves le diplôme de docteur en droit ; tous quatre ont, à diverses époques, appartenu au barreau ; trois d'entre eux ont eu l'honneur de remplir dans la magistrature les fonctions auxquelles leur mérite les avait appelés ; deux ne sont plus ; un seul y reste aujourd'hui pour y continuer dignement les traditions de sa famille...

Celui que nous venons accompagner sur le chemin de sa dernière demeure avait parcouru dans ce ressort toute sa carrière.

Docteur en droit de l'Université de Turin le 15 juillet 1847, il était nommé juge au mandement de Reignier le 21 août 1849 ; successivement juge à La Chambre en 1852, aux Echelles en 1853, il était appelé, le 14 mai 1860, comme juge, au tribunal d'Albertville ; puis, le 20 octobre 1863, transféré en la même qualité à Bonneville, où il siégea pendant vingt ans.

Magistrat éclairé, d'une remarquable pénétration, d'un esprit juridique très fin développé par un travail incessant, M. Naz donna l'exemple d'une vie austère, retirée, tout entière consacrée à l'exercice de ses fonctions et à des études spéculatives peu connues dans notre Savoie, mais qui n'en ont pas moins eu au dehors un légitime retentissement et qui ont valu à leur auteur des distinctions méritées.

Profondément imbu de cette belle pensée de Turgot que « le soulagement des hommes souffrants est le devoir de tous et l'affaire de tous, » mû par un noble sentiment de charité chrétienne, il publia, sur le Paupérisme et son remède, un ouvrage qui obtint le premier prix au concours ouvert par le Comité central de la Sologne, en 1864, et qui fut édité en 1872 par une des principales librairies de Paris. Son Mémoire sur la Moralité et le bien-être obtint le second prix, en 1876, au concours ouvert par la Société nationale d'encouragement au bien. C'est assez dire que, sous une apparence froide et réservée, je dirai presque sous les dehors d'un misanthrope, notre confrère cachait un cœur profondément bon, une âme généreuse ouverte à toutes les infortunes et soucieuse de soulager toutes les misères.

Ce fut en 1883 que M. Naz quitta la magistrature avec bien d'autres dont notre ordre s'est enrichi ; il avait alors 59 ans. L'heure du repos, et d'un repos justement mérité, semblait avoir sonné pour lui ; mais son esprit vif, chercheur, alerte, sans cesse en mouvement, répugnait à l'oisiveté. Il revint donc bravement se faire inscrire au barreau de sa ville natale, à ce barreau qui fut heureux de lui rouvrir ses rangs, lui appliquant cette règle de notre ordre que qui nous a appartenu un jour nous appartient toujours et est sûr de retrouver en rentrant au vestiaire les mains tendues et les cœurs ouverts...

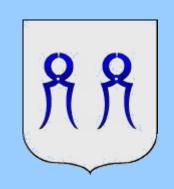
M. Naz, qui était un ancien, s'effaçait, lui, avec la modestie d'un débutant : à la barre, où il aimait parfois à reparaître, on devinait bien vite en lui l'homme d'étude, le Bénédictin, l'ancien magistrat habitué à discerner le point vif d'une affaire, à lui appliquer le droit avec netteté, en remontant aux sources, dans un langage serré, correct, procédant par formules et par aphorismes, dédaigneux de tout bagage oratoire, dégagé de ces références accumulées dont nos plaidoiries surchauffées sont parfois trop encombrées, — langage empruntant en un mot à la tête vénérable et aux cheveux blancs de l'avocat quelque chose de sa gravité reposante, de sa simplicité digne et de sa paternelle autorité. Tel nous l'avons connu durant les trois années qu'il a passées au milieu de nous, — partageant son temps entre sa chère propriété de Saint-Cassin et son cabinet de la place Monge, — entre le foyer domestique et ce Palais où il aimait à revenir en souvenir de ses fonctions et où magistrats et avocats l'accueillaient toujours avec la déférence qui lui était due.

Il y a quelques jours encore, rien ne faisait prévoir qu'il dût être enlevé sitôt à l'affection des siens... La mort, — cette inexorable créancière, — est venue inopinément ; mais il était, lui aussi, de ceux qui sont prêts à la recevoir à toute heure, de ceux pour qui la vie n'est qu'une épreuve passagère et qui croient qu'il y a là-haut la suprême récompense des mérites d'ici-bas. Naz, plus que tout autre, avait satisfait à la grande et divine loi du travail ; il avait payé son large tribut à la souffrance ; il avait fait du bien autour de lui, il avait plaidé la cause des pauvres et des déshérités : sa dépouille mortelle peut aller reposer là-bas, dans le tombeau de famille, près de celle de l'humble et grand magistrat qu'il eut pour père ; — son âme, nous n'en doutons pas, est allée auprès de Dieu recevoir le prix d'une existence utile, modeste et bien remplie ; aussi n'est-ce pas, mon cher confrère, l'adieu lugubre et sans lendemain de ceux qui n'ont pas d'espérance, que je viens vous adresser au nom de notre famille du barreau : — c'est l'adieu de ceux qui, après s'être rencontrés dans la vie, sont certains de se retrouver un jour dans la mort! » (Extrait du Courrier des Alpes du 12 février 1887)

Liste des propriétaires et/ou résidants successifs



- Probablement Jeanne de CHATELARD, qui épousa Henri de MONTHOUZ, seigneur de Monthouz, puis
- Thomas de MONTHOUZ, décédé entre le 9 septembre 1417 et 1434, (fils de la précédente) puis
- Guigonet MARESCHAL, bourgeois de Chambéry, trésorier général de Savoie en 1409, conseiller, maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, syndic de Chambéry. Il a été enterré dans l'église de Saint-François, en la chapelle par lui fondée⁽¹⁾. (par achat du 9 septembre 1417) puis
- Jean MARESCHAL, conseiller et maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, trésorier général de Savoie en 1444, décédé avant le 2 juillet 1453. Il épousa Marie PALLUEL. (fils du précédent), puis
- Pierre MARESCHAL, décédé avant le 26 septembre 1500, date à laquelle Claude MARESCHAL, son fils, au nom de ses frères Jean et Philippe, et comme mandataire de leur oncle Etienne MARESCHAL, passa reconnaissance pour une rente féodale à Bellecombette et Montagnole, en vertu de l'achat fait par Guigonet MARESCHAL, leur aïeul, le 9 septembre 1417, de Thomas de MONTHOUZ. Il était nommé Pierre le Jeune par opposition à son oncle Pierre l'aîné. (fils du précédent), puis
- Jean MARESCHAL, seigneur du Bonnet et coseigneur de Gruffy, grand juge ordinaire de Savoie, professeur de lois. Il décéda entre le 24 août 1520, date à laquelle il était encore juge-maje, et le 16 mars 1522, date à laquelle son fils Pierre reconnaît Gruffy avec son oncle Philippe MARESCHAL. Il épousa Polyxène de FESIGNY, que l'on retrouve ci-dessous. (fils du précédent), puis
- Pierre MARESCHAL, seigneur du Bonnet et coseigneur de Gruffy. Probablement mort sans postérité, entre le 29 juillet 1542, date à laquelle il reconnaît la seigneurie de Gruffy, et le 21 août 1547, date à laquelle sa mère reconnaît cette même seigneurie. Il paraît évident que ce soit sa mère qui fut son héritière. (fils du précédent) puis
- Polyxène de FESIGNY, qui épousa en secondes noces, François de VALENCE⁽²⁾, docteur ès droits, conseiller du Roi de France en la Cour de Parlement séant à Chambéry, maître des requêtes ordinaires de la Maison de Madame Royale Mère, conseiller de Son



D'argent aux 2 morailles d'azur avec son arrêt de sable



Ecartelé d'or à l'aigle d'azur et d'azur à la fasce ondée d'argent



D'azur à trois bandes d'or, au lion de gueules sur le tout armé d'argent, le champ surchargé de 6 étoiles d'argent en orle

Crescil in adversis

Altesse, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, seigneur de Gruffy, Bonnet et Fésigny. Il était né à Tarascon, Bouches-du-Rhône, fils de Charles de VALENCE et de Renée des GUERRES. Par ce mariage, la maison du Bonet passa dans la famille de VALENCE. (épouse en premières noces de Jean MARESCHAL et mère du précédent), puis

- Georges-Alexandre de VALENCE, seigneur de Gruffy et de Bonnet, décédé de la peste en août 1598. Il épousa, contrat dotal du 4 avril 1595, Jeanne-Marie RIVOIRE, fille de Claude RIVOIRE, seigneur de Romagnieu, d'Aiguebelette et de Tullin, baron de Domessin, et de Moyse de MONTMAYEUR. (fils de François de VALENCE et de sa 3° épouse, Demoiselle Michère de CHEVRON), puis
- Jean-Baptiste de VALENCE, seigneur de Gruffy et de la Chapelle, docteur en droit, avocat au Sénat, conseiller de Son Altesse Royale, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, nommé juge-maje de Ternier et Gaillard le 14 novembre 1622, sénateur effectif par Patentes du 1er décembre 1632. Le 17 juin 1609, il vend à Noble Jean-Dominique Cise, seigneur de Grésy, sa maison-forte de Bonnet avec mère et mixte empire et omnimode juridiction, dans la paroisse de Saint-Cassin, pour le remboursement d'un emprunt de 2.250 écus. Il épousa Hélène-Melchiotte du FRESNEY, fille de Jean du FRESNEY. (cousin germain de Georges-Alexandre de VALENCE, ci-dessus), puis
- Jean-Dominique CIZE⁽³⁾, seigneur de Grésy, bourgeois de Chambéry, dit Gurend ou Garend, reçut des Patentes de noblesse le 17 décembre 1591. Il épousa, contrat dotal du 16 juillet 1577, Gabrielle, fille de Jacques PIC, bourgeois et marchand de Chambéry. Il acheta la seigneurie de Grésy-sur-Isère le 10 novembre 1592, moyennant 7.000 ducats. Quant à la maison-forte de Bonnet avec ses biens, fiefs, rentes, etc., il l'acheta pour 2.250 écus. (par achat du 17 juin 1609), puis
- Louis CIZE, seigneur de la maison-forte de Bonnet, avocat au Souverain Sénat de Savoie. Il épousa, le 7 mars 1626, Claudine de BRACORENS, fille de Jacques de BRACORENS et de Jeanne DUFRESNE. (fils du précédent), puis
- Gabriel CIZE, seigneur de la maison-forte de Bonnet. Il épousa, le 30 avril 1689, à Chambéry, paroisse de Saint-Léger, Françoise BALLAND, fille de René BALLAND, conseiller de S.A.R., maître auditeur à la Chambre des Comptes, avocat patrimonial à cette même Chambre, et de Marguerite GANTELET. Il testa le 13 mai 1710. (fils du précédent), puis



D'azur à trois bandes d'or, au lion de gueules sur le tout armé d'argent, le champ surchargé de 6 étoiles d'argent en orle

Crescil in adversis

- Albert CIZE, seigneur de la maison-forte de Bonnet. Il épousa, le 19 mai 1722, à Chambéry, paroisse de Saint-Léger, contrat dotal du 30 avril 1722, Marie Françoise Raymondine NOYEL de BELLEGARDE, fille de Pierre-Hyacinthe NOYEL de BELLEGARDE, seigneur des maisons-fortes de Servette et de Villarbigny, capitaine au fort de Montmélian, et d'Anne de CARPINEL. (fils du précédent), puis
- Gabriel-Antoine CIZE, seigneur de la maison-forte de Bonnet, baptisé le 13 février 1723 à Chambéry, paroisse de Saint-Léger, et décédé avant 1818. Il épousa le 20 juillet 1788, Josephte-Madeleine de ROCHETTE, fille de Joseph-Marie de ROCHETTE, seigneur de Saint-Sigismond, de l'Hermineur et de Vougy, et de Claudine BRUN. (fils du précédent), puis
- Pauline Claudine CIZE, qui épousa le 11 juillet 1818 à Chambéry, paroisse de Saint-François, Jean Antoine Sylvestre PAERNAT de la PALUD, fils de Pierre-François PAERNAT de la PALUD et de Jeanne-Marie-Thérèse-Désirée de CASTAGNERY. Elle testa le 19 juin 1839 et décéda le lendemain à Chambéry, paroisse de Notre-Dame. (fille unique du précédent), puis
- Eugène Marie Etienne NAZ⁽⁴⁾, vice-président du Tribunal civil de Chambéry, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, né le 16 septembre 1796 à la Chapelle d'Abondance et décédé le 25 juillet 1876 à la maison-forte de Bonnet, à Saint-Cassin. Il épousa le 13 septembre 1821 à Chambéry, Marguerite Joséphine CHABERT, fille de Gaspard CHABERT, avocat, et de Françoise PERONNET. (par achat en 1834), puis
- Gaspard NAZ⁽⁵⁾, juge du mandement de la Chambre, puis juge du mandement des Echelles (nommé le 11 juillet 1853), puis juge au Tribunal de Bonneville, né le 27 février 1825 à Chambéry, décédé le 8 février 1887 à son domicile au 9 place Monge, à Chambéry et inhumé à Saint-Cassin. Il épousa Laurence Françoise BOMPARD autrement appelée Franceline -. (fils du précédent), puis
- Marie Jacques <u>Antoine</u> NAZ, notaire à Samoëns puis installé sur Lyon en 1914, né le 9 février 1856 aux Echelles, décédé le 18 juillet 1917 à Lyon et inhumé à Saint-Cassin. Il épousa le 22 juin 1882 à Samoëns, Marie Gracieuse BIORD, fille de Pierre François BIORD et de Joséphine MONTESSUIT. (fils du précédent), puis

- ...

- (1) Frère Jean Brulafardi (Brulafer), gardien du couvent de Saint-François-de-Chambéry, dépose une clause du testament dudit Guigonet, existant dans les archives du couvent, datée du 22 février 1436, par lequel il lègue 15 florins annuels à la chapelle par lui fondée en la dite église, où il veut être enterré. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie A. de Foras volume 3 page 362)
- (2) Dans son testament du 25 octobre 1585, il précise que s'il meurt à Chambéry, à Bonnet ou environs, veut être enterré à la chapelle « des Mareschaux », fondée au couvent de Saint-François de Chambéry, où gisent les corps de ses deux premières femmes ; si, à Gruffy, dans la chapelle de l'église ; si, à Rumilly, dans la chapelle de la Madeleine ; si, à Avignon, à Tarascon ou à trois lieues environ, aux chapelles et sépulchres de ses prédécesseurs.
- (3) Dans un acte, Comte notaire, Honorable Jean-Dominique est dit fils d'Honorable Jean Barthélémy Guaragnia de Chieri en Piémont, habitant à Chambéry. Honorable Jean-Antoine Cize, natif de Chieri, bourgeois et marchand de Chambéry, oncle dudit Jean-Dominique, lequel était « né d'une sienne seur nommée Janine, mariée audict Jean Barthelemod Guaragnio », lui fait donation de 20.000 livres tournois, etc. Cet oncle a dû laisser son nom à son neveu, qui est connu dès lors sous le nom de Cize dit Gurend. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie A. de Foras volume 2 page 72)
- (4) Il était fils de Marie Aimé Balthazar Naz, juge-maje, et de Marie-Guérine Maxit.
- (5) Purge d'hypothèque légales : suivant acte reçu par Me Joseph Roch et son collègue, notaires à Chambéry, le onze décembre mil huit cent quatre-vingt, M. Gaspard Naz, juge au Tribunal civil de Bonneville (Haute-Savoie), y demeurant ; M. Louis Naz, juge d'instruction près le Tribunal civil de Saint-Jean de Maurienne (Savoie), y demeurant ; M. Albert Naz, notaire à Vizille (Isère), y demeurant ; et M. Louis Buthod, médecin-major en retraite, et de lui autorisée Mme Thérèse-Marie Naz, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Chambéry, Ont vendu à M. l'abbé Camille Mareschal, chanoine et curé de la paroisse de Saint-François de Sales de Chambéry, demeurant en cette ville, un appartement de huit pièces, au troisième étage, dépendant d'une maison située à Chambéry, rue de la Métropole, n°6 des inscriptions apparentes ; cet appartement vise sur deux cours, l'une appelée cour Lachaud, l'autre appelée cour Chevallier, qui aboutit à la rue Saint-Réal ; et il est confiné au nord-est par cette dernière cour, au sud-ouest par la cour Lachaud, au sud-est par l'appartement de M. Vaccary, au nord-ouest par la maison de Mme Basso, veuve en premières noces de M. le docteur Michaud, et en-dessous par l'appartement de la cure de la Métropole.

Avec cet appartement ont été vendues ses dépendances, notamment deux galetas à son usage, à l'exception toutefois d'une cave voûtée réservée aux vendeurs.

Cette vente a été consentie moyennant le prix de onze mille francs, outre les charges.

Copie collationnée de ce contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Chambéry, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-un, et le certificat de dépôt délivré par le greffier dudit Tribunal a été signifié, savoir : 1° à M. le Procureur de la République près le Tribunal de Chambéry, suivant exploit de Louis Bourbon fils, huissier à Chambéry, du quatorze février mil huit cent quatre-vingt-un ; 2° à Mme Franceline Bompart, épouse dudit M. Gaspard Naz, avec lequel elle demeure à Bonneville, suivant exploit de Louis Perret, huissier à Bonneville, du huit mars courant mois ; 3° à Mme Françoise Pillet, épouse dudit M. Albert Naz, avec lequel elle demeure à Vizille, suivant exploit de Philippe-Joseph-André-Jules Berthon, huissier près le Tribunal civil de Grenoble, résidant à Vizille, du dix mars aussi courant mois.

La présente insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Chambéry, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-un.

Roch Joseph

(Le Courrier des Alpes du 26 mars 1881)

CHATEAU DE MONTFORT – SAINT-SULPICE

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	34
Renseignements	34
Liste des propriétaires successifs	53



Description

[...] Bientôt, portant un bouquet d'arbres, une butte, peu élevée, se détache sur le paysage raviné, mélancolique et sauvage : broussailles et landes hantées par les corbeaux. Probablement accentuée et travaillée de main d'homme, cette butte a la régularité d'un socle, qui domine, à pic, l'étroit précipice où pleure le torrent pierreux. Elle portait le château ; on y retrouve, au point culminant, les fondations du donjon, carré, d'environ 7 mètres de côté, y compris l'épaisseur des murs, qui ont bien cinq pieds, et l'une des archères de sa salle basse ; au sud, les traces d'un grand bâtiment d'habitation, précédé, de ce même côté, d'une vaste cour en terrasse ; au nord-est, où elle devait couper l'enceinte extérieure, les fondations d'une tour demi-circulaire de belles dimensions. L'ensemble, probablement rectangulaire, s'allongeait du sud au nord. On n'avait pas trouvé, dans le voisinage, de bonne pierre à bâtir. Les pans de murs, que les racines des grands arbres minent depuis des siècles, sont faits de petits matériaux. En vue très étendue, c'est un lieu lointain, très solitaire, et il semble qu'il ne se soit pas encore accoutumé à cette solitude. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

[...] Les d'Herbeys sont les premiers possesseurs de Montfort que nous puissions nommer, et nous les connaissons fort peu : c'était pourtant, quand les comtes de Savoie n'avaient pas encore leur capitale à Chambéry, l'une des familles considérables de cette ville et des environs. Nous les trouvons ici dès le commencement du XIVe siècle et leurs ancêtres avaient pu les y précéder. En 1377, Jacques d'Herbeys passe encore reconnaissance féodale pour la maison-forte et son colombier; en 1414, c'est encore Guigues d'Herbeys, mais la maison, probablement vendue, passa, très peu après, à un bourgeois de Chambéry, qui fut le premier noble de sa famille et qu'il l'illustre tout de suite. Docteur ès-lois, président de la Cour suprême de justice, chargé de grandes ambassades, ce Lambert Oddinet fut l'un des six premiers chevaliers de Saint-Maurice qui se retirèrent avec le duc Amé VIII dans son château de Ripaille. Il testa en 1440 et fut inhumé dans la cathédrale de Chambéry, qui était alors l'église des frères Mineurs ; sa pierre tombale, transportée dans le cloître, s'y effrite, avec ses voisines, sous les pieds des passants. Son fils Jean, qui prit part avec lui à la publication des Statuts de Savoie et aux autres événements du glorieux règne du duc Amé, habita beaucoup Montfort, où il y avait une chapelle, et que possédait encore son arrière-petit-fils, qui fut Louis, l'autre grand homme de la famille. A son tour docteur ès-lois et bourgeois de Chambéry, Louis Oddinet, qui avait été conseiller du Roi au Parlement de Savoie quand la Savoie se trouva quelques temps français, devint Premier Président de la Chambre des Comptes après la restauration d'Emmanuel-Philibert. Il fut aussi l'un des meilleurs serviteurs de ce duc, si bien servi, dont la splendide équipe diplomatique comptait, avec cet Oddinet, un Lambert, que nous avons rencontré à Saint-Alban, un Milliet, que nous avons nommé à Challes. La tâche de ces agents savoyards était lourde, quand Genève, Berne, et le Valais formaient des puissances indépendantes, avec lesquelles Oddinet conclut les traités historiques qui refirent alors le duché de Savoie ; quand il fallait chiffrer de longues dépêches et mener patiemment les négociations, allant et venant, pendant des mois, par les mauvais chemins bordés d'auberges. Oddinet s'avouait un jour « tourmenté de l'estomac », mais il voyait tout et savait tout, et qu'on prenne au hasard un de ses mémoires au duc, on l'y trouvera qu'il parle, et très pertinemment, des

fortifications de Gex et de Montmélian, d'un pont à mettre sur le Rhône, de la justice, des finances, du gibier des forêts ducales et de la flotte de guerre à créer sur le Léman. Les services qu'il rendit de ce côté furent récompensés, en 1570, par le don du comté de Montréal en Bugey. En 1563, le 5 mars, lorsqu'il revenait d'une ambassade en France, où il avait très bien manœuvré, Emmanuel-Philibert lui avait donné un premier témoignage de satisfaction, en lui vendant, pour 2.000 écus d'or, toute une baronnie. Baronnie neuve, créée à ce moment par le duc, pour son fidèle agent, autour de la vieille maison-forte de Montfort, qui en devint le chef-lieu; bordée à l'ouest par la montagne de l'Epine, à l'est par l'Hyères, au sud par la seigneurie des Echelles, au nord par celles de la Serraz et du Bourget; dans tout ce territoire, à Saint-Sulpice, à La Motte, à Servolex, à Bissy, à Cognin, à Vimines, à Saint-Thibaud-de-Couz, le seigneur de Montfort eut haute et basse juridiction.

Après Louis Oddinet, ce fief passa à son neveu, Georges de Mouxy, à qui le duc en confirma la possession, malgré l'opposition des habitants, encore pour 2.000 écus d'or. Sa fille, ensuite, porta Montfort à son mari, Louis de Seyssel, marquis d'Aix, qu'elle épousa quand elle eut treize ans, en 1606, et lorsque le dernier des Seyssel de cette branche mourut en 1660, la baronnie échut au marquis de Coudrée, son neveu. Le marquis de Coudrée, vrai marquis de Carabas, qui avait beaucoup d'autres terres, se défit de celle-là, en la vendant, en 1702, pour 73.000 florins, à Joseph Arestan. Dès lors, il ne restait que des ruines du vieux château.

Les Arestan, eux, n'étaient pas vieux. On les avait connus apothicaires. Joseph Arestan, avocat, allait lotir la baronnie, déjà diminuée par M. de Coudrée. Tout de suite, en 1702, Arestan céda au sénateur Pierre Chevillard sa juridiction sur la plus grande partie de La Motte; en 1707, à François Vibert, sa jurifiction sur Cognin; en 1715, à Benoît-Denis de Regnauld, sa juridiction sur Bissy. La juridiction sur Saint-Sulpice et sur Villarmarin à La Motte, il l'avait vendue, en 1702, à Jean-Pierre Morand, se réservant les ruines du château avec la juridiction sur Vimines et Saint-Thibaud; enfin, en 1744, il les céda au fils de ce Jean-Pierre.

Louis Morand, qui venayr de Bresse, avait été auditeur en la Chambre des comptes au XVIIe siècle. Jean-Pierre, l'un de ses treize enfants, fut capitaine au régiment français du Royal-Savoie, et son fils, Claude-François-Alexandre Morand, qui acquit donc en 1744 le titre de baron de Montfort, servit comme lui à l'armée. L'un de ses fils, baron de Montfort, commanda le régiment de Maurienne. L'autre, baron de Saint-Sulpice, a été le père du chanoine qui mourut, dernier de sa famille, en 1876. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

[...] Féodalement, la commune était au centre d'une grande seigneurie, celle de Montfort. Le site originel du château seigneurial qui domine un ravin, ne révèle plus que des ruines recouvertes par la végétation ; sur une terrasse, des traces de donjon et d'un bâtiment quadriangulaire sont seules repérables. Déjà en 1927, Gabriel Pérouse n'y avait vu que des pans de murs minés par les racines des arbres depuis des siècles, et depuis cinquante ans... Au XIVe siècle, il appartenait aux d'Herbeys, de vieille famille chambérienne, un siècle plus tard, aux Oddinet. Lambert avait été un des plus fidèles fonctionnaires du duc Amédée VIII et un de ses meilleurs amis ; il en avait donc reçu l'anoblissement, la haute charge de Président de la Cour Suprême de Justice et l'honneur d'être parmi les six premiers chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice, que le duc créa à Ripaille. Son arrière-petit-fils Louis, Premier Président de la Chambre des Comptes et fin diplomate, recut d'Emmanuel-Philibert, à partir de son vieux château, une immense baronnie allant de Saint-Thibaud-de-Couz jusqu'à Bissy et la Motte-Servolex. Par mariage, le tout échut aux Seyssel d'Aix qui, déjà propriétaires des seigneuries de Bourdeau, du Bourget et de la Serraz, possédèrent donc, en ce début du XVIIe siècle, toute la chaîne de l'Epine et du Chat. Par la suite, le fief passa aux marquis de Coudrée qui, eux aussi, avaient déjà bien des terres et qui commencèrent à le morceler. Ce fut néanmoins l'avocat Arestan, qui liquida progressivement et définitivement la puissance de Montfort en la démembrant pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle. Jean-Pierre Morand, d'une vieille famille bressane passée de la Chambre des Comptes aux charges militaires, acheta ainsi, en 1702, la juridiction locale et entreprit de ce fait la construction du château actuel du Mollaret. Son fils, Claude-François-Alexandre, acquit en 1744 les ruines de Montfort en se gardant bien, au vrai, de les reconstruire, se contentant du titre baronnal qui leur était lié. Si les Morand restèrent attachés à Saint-Sulpice pendant encore plus d'un siècle, leurs intérêts s'élargirent vite à la Motte-Servolex et à la vie chambérienne. [...] (Histoire des communes savoyardes – Savoie, de Philippe Paillard)

Baronnie de Montfort:

Par Patentes du 5 mars 1563 (Thuyset), le Duc de Savoie vend et inféode à Messire Louis Oddinet, seigneur de Montfort, la juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, cours d'eaux, dispositions des protocoles de notaires, dans les limites suivantes : Depuis le chemin du château des Rochats, venant de la montagne et tirant en bas au nant du Poisat droit à la Leysse du côté de bise, confinant la juridiction du seigneur de la Serraz et du Bourget ; la montagne dépendant du comte d'Entremont « à cause d'espine» et du seigneur d'Aiguebellette au couchant, le rieu Girod de Corbes et le rieu de la Gorge, séparant la juridiction du seigneur des Echelles du vent, la juridiction du seigneur d'Entremont et de Saint-Cassin, la rivière d'Hières jusqu'à la Leisse, sauf ce qui est dans les limites des franchises de Chambéry ; -avec pouvoir de connaitre toutes matières par juges et officiers, réservant la juridiction des nobles. Prix : 2.000 écus d'or. Erigeant cette juridiction unie à la maison-forte de Montfort, en baronnie, sous le titre de Montfort, et l'en investissant par la tradition d'une plume et d'un poignard. Entérinée à la Chambre des Comptes le 10 novembre 1563.- Par Patentes du 12 mars 1567 (Thuyset), le duc déclare que, par cette vente et inféodation, il n'a entendu se réserver, à l'égard des nobles, que leur foi, hommage et fidélité, mais que la justice devra leur être administrée par les officiers établis en ladite baronnie par ledit Oddinet. - Le 24 avril 1566, Louis prête hommage pour cette baronnie. Celle-ci passa à son héritier Georges de Mouxy, comte le Montréal, auquel le duc vendit, le 18 avril 1583, la plus-value de la baronnie de Montfort (Thuyset), moyennant 2.000 écus d'or : il est dit dans cet acte que le comte de Montréal avait accordé au duc le rachat perpétuel de ladite baronnie, et que le duc se réserve ce droit de rachat, nonobstant la litispendance qui est entre ledit comte et les sujets de cette baronnie. Les habitants de la Motte, Cognin, Bissy, Servolex, Saint-Sulpice, Vimines et Saint-Thibaut-de-Couz firent opposition à la vente de cette plus-value et offrirent de rembourser le prix de cette vente selon l'édit d'avril 1574, et s'appuyant sur des Patentes du 30 novembre 1581 (Procédures de juin 1583 à juillet 1584, Archives Thuyset).

Cette baronnie passa ensuite, toujours par héritage, aux Seyssel-la-Chambre et enfin au marquis de Coudrée. Celui-ci vendit, le 28 mars 1702, cette baronnie à Noble Joseph Arestan pour lui et ses amis à élire (Archives Thuyset).

Le 3 (alias 4) mai 1702, Arestan démembra de ladite baronnie, en faveur de Noble Jean-Pierre, fils de feu Noble Louis Morand, la terre et juridiction de Saint-Sulpice et les hameaux de Villardmarin, Volaz et vignoble de Ronjoux, rière la Motte.

Le 4 mai 1703, il démembra, en faveur de Noble Pierre Chevillard, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, la juridiction de la Motte et droits dans une partie de la paroisse de Bissy, moins les terres aliénées aux Morand. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 186)

Montfort, château, avec juridiction érigé en baronnie, rentes, biens féodaux et droits en dépendant (en outre les rentes appelées de Bonivard, d'Oddinet, de Montgellaz, de Laudes, de Mareschal, de Mallet, d'Allegret et de Saint Jeoire à cause de l'hôpital d'Aiguebelette, comm'encore les rentes d'Ogier, de la Pierre, de Montrottier, de Montcharvin, et celle démembrée du château de Saint Cassin)

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 7)

Rente d'Allegret : le 27 août 1499, noble Jean de Montbel, Seigneur de Saint André tant à son nom que de noble Andréanne sa femme, reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Philibert Duc de Savoye, des biens procédés de noble Philippe Allegret qui les avait acquis de noble Antoine marquis de Couz, une rente féodale rière Saint Thibaud de Couz sous charge d'hommage liège; plus, des biens acquis par noble marquis de noble Anselme Callod, une rente féodale rière Saint Jan d'Arvey et Vimines; plus, des biens acquis par noble Philippe Allegret de noble Jean de la Fontaine de Saint Jean d'Arvey, une rente féodale rière Saint Jean d'Arvey, sous charge de 7 deniers oboles forts de plait ; plus, des biens acquis par le dit Allegret tant de noble Claude Domenge de Cognin que de ses héritiers, une rente rière Moraz, sous charge de neuf deniers de plait à changement de tenancier suivant la reconnaissance d'Antoinette de Belluna femme d'Henry Métral; plus, des biens acquis par le dit Allegret de noble Jean de Cognin, une rente rière Cognin, sous charge de huit deniers forts de plait ; plus, des biens acquis par le dit noble Allegret de noble Hugues de Chaffardon, une rente féodale rière Moraz, sous charge de 11 sols forts de plait à changement de Seigneur ; plus, en vertu de l'acquis fait par qui dessus de noble Claude Domenge et de ses hoirs, une rente féodale rière Cognin, Vimines, Moraz et Chambéry le vieux ; Plus, à cause du château de Chambéry, des biens procédés de Dame Amédée de Cognin femme d'Antoine Domenge, acquis par le dit Allegret de noble Grégoire de Pradel, une rente féodale rière Saint Ombre, Moraz et Chambéry. Pour toutes lesquelles choses, il confesse devoir au Souverain l'hommage liège et 16 sols forts escussellés de plait à changement de Seigneur.

Rente de Bonivard : le 7 février 1377, noble Jean de Bonivard à feu Humbert reconnaît tenir en fief noble du Prince Amédée de Savoye une rente féodale rière Cognin, sous charge de la 4ème partie d'un obole d'or de plait au changement du Seigneur

Le 16 février 1377, noble Jean Bonivard à feu Dieulefils reconnaît tenir en fief noble du Prince Amédée de Savoye une rente féodale rière Vimines, sous charge de la 4ème partie d'un obole d'or de plait au muage du Seigneur et trois deniers forts escussellés pour 7 journaux que tient Aimon Latard de Victor Allard; plus, une autre rente rière Vimines

Le 3 décembre 1472, noble Humbert de Bonivard de Vimines reconnaît tenir en fief noble et perpétuel, ancien, avite et paternel du Prince Charles Duc de Savoye une rente féodale qui s'étend rière Vimines et le Pontet; plus, confesse tenir à sa main diverses pièces de terre, bois et pré et une rente féodale rière Vimines pour laquelle rente, il confesse devoir la 4ème partie d'un obole d'or de plait au changement du Seigneur; et en outre 3 deniers forts de plait pour 7 journaux que tiennent les héritiers de Pierre Vallet

Rente démembrée de Saint Cassin : le 14 août 1414, noble Pierre de Seyssel de Saint Cassin à feu Einard reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Amédée de Savoye, sous charge d'hommage liège, une rente féodale rière Saint Cassin et Vimines

Le 6 juillet 1499, noble Jean de Seyssel Seigneur de Saint Cassin à feu Guigon, reconnaît tenir en fief noble du Duc Charles de Savoye, une rente féodale rière Vimines et Saint Cassin, sous charge de plait

Rente de Laudes et de Mareschal: le 21 avril 1414, nbole Thomas de Monthouz à feu noble Henry, tant à son nom que de Jeane de Chatellard sa mère, reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Amédée Comte de Savoye, une rente féodale rière Bellecombette et Montagnole, sous charge de 13 deniers de plait au changement de Seigneur; plus, diverses pièces de terre, prés et bois rière Montagnole, sous charge de 17 deniers forts de plait à chaque changement de Seigneur; plus, deux seitorées de prés situées à Montagnole, sous charge de 2 deniers forts de servis annuel; plus, deux autres seitorées de pré rière le dit lieu, sous charge de 2 deniers forts de servis annuel; plus, une autre rente féodale rière Montagnole et autres lieux, sous charge de 19 deniers oboles forts

Le 11 juin 1414, Jean Meinier bourgeois de Chambéry, à son nom et de Jeanne fille de Jean Gay, sa mère, reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel de S.A.R. le Prince Amédée Comte de Savoye, une rente féodale qui s'étend rière Cognin, sous charge d'hommage liège et de 16 sols 8 deniers forts de plait à chaque changement de Seigneur, et un cartan d'avoine de brenerie annuelle, avec une échappe de chanvre à chaque fête de Saint Michel

Le 13 avril 1469, nobles Guigonnet, Pierre, Louis et Etienne de Mareschal frères à feu Jean Mareschal, investiture à eux accordée de tout ce qu'ils possèdent rière Saint Ombre et Candie

Le 26 septembre 1500, noble Claude de Mareschal à feu Pierre, à son nom et des nobles Jean et Philippe de Mareschal ses frères, et comme procureur de noble Etienne Mareschal leur oncle, reconnaît tenir en fief noble du Duc Philibert, en vertu d'une vente faitte à noble Guigonnet Mareschal leur ayeul paternel, par noble Thomas de Monthouz et Jeannette sa mère le 9 septembre 1417, une rente féodale rière Montagnole ; plus, six journaux de terre, 10 fauchées de pré, deux journaux de bois, et le quart d'une seytorée d'autre pré rière Montagnole, sous charge d'hommage liège exceptés duobus dominis et 13 deniers de plait à changement de Seigneur; plus, diverses autres possessions rière le dit lieu, sous charge de 17 deniers forts de plait; plus, confesse tenir en emphitéose perpétuelle, diverses autres possessions situées rière Montagnole, pour toutes lesquelles choses, il confesse devoir l'hommage liège, outre le dit hommage et 17 deniers forts de plait ; plus, des biens acquis de noble Jean Meynier, une rente féodale rière Cognin, sous charge d'hommage noble et liège et 11 sols un denier et le tiers d'un denier fort de plait au muage de chaque prince ; et en outre sa part de brenerie annuelle, ainsi qu'a reconnu précédemment le dit Jean Meynier

Rente de Montcharvin: Le 14 juillet 1414, Antoine Payn et Jeanne à feu Antoine de la Sale sa femme, reconnaissent tenir en fief et sous charge d'hommage en faveur du Comte Amédée de Savoye, duquel hommage ils ont soufferte jusqu'à ce que l'un de leur fils soit parvenu en âge légitime, par Patentes accordées par le Prince donnée à Thonon le pénultième novembre 1413, signé Bombat, une rente d'onze sols forts rière Cognin, sous charge de six sols forts de plait à changement de Prince seulement; plus, autre rente de six sols forts rière Vimines, sous charge de cinq sols forts escussellés de plait; plus, autre rente de dix sols forts rière Vimines, sous charge de 12 deniers viennois de servis annuel; plus, en emphitéose, une maison avec ses places, entrées et sorties à Montcharvin, sous charge de 4 derniers forts de servis annuel

Le 28 may 1499, nobles Louis et Jean de Charansonnay : investiture à lui accordé par le Duc Philibert de Savoye, de la maison forte de Montcharvin, rentes et appartenances

Le 9 may 1517, noble Janus de Duin Seigneur de la Vald'Isère à son nom, et de Dame Claudine de Bonivard sa mère, reconnaît tenir en emphitéose perpétuelle, tout ce qui est porté dans la reconnaissance ci-devant désignée passée par Antoine et Jeane Payn mariés, et sous les mêmes charges

Le 1^{er} may 1592, noble Jean de la Forest Seigneur de la Barre et Montcharvin ; Lettres à lui accordées par le Duc Charles Emmanuel portant pouvoir d'obliger ses hommes taillables dépendants de la seigneurie de Montcharvin, de s'affranchir tant de corps que de biens, sans paiement d'aucun quos au Souverain

Le 20 juin 1699, noble François de la Forest Seigneur de Montcharvin et autres, reconnaît tenir en fief noble du Roi Victor Amé 2, une rente féodale dépendante de sa maison forte de Montcharvin, procédée de noble Charles de la Forest pour la moitié et de noble Jean Gaspard de Lambert pour l'autre. Laquelle rente s'étend rière Chambéry, Bissy, Lémens, Saint Ombre, la Motte, Vimines, Saint Sulpice, Barberaz, Villette, Chanaz, Voglens et Saint Jeoire

Rente de la Pierre: le 19 juin 1486, noble Amédée Bon de Compeis reconnaît tenir en fief noble, liège, ancien, avite et paternel du Prince Charles Duc de Savoye, une rente féodale, rière Vimines, Saint Jean d'Arvey, Cognin, Saint Alban, la Motte, Saint Sulpice, Noirey et Barberaz, sous charge d'hommage noble et liège

<u>Château de Montfort</u>, érigé en baronnie, biens féodaux et droits en dépendant avec la généralité des rentes : le 6 février 1310, nobles Rollet et Antelme d'Eybeys, consignent tenir et posséder quelques biens dépendants du château de Chambéry

Le 23 février 1318, noble Guigonnet d'Erbeys à feu Guigue, consigne tenir et posséder quelques biens dépendants du château de Chambéry

Le 5 may 1325, noble Etienne de Montfort, prête hommage au Comte Edouard de Savoye pour les choses qu'il possède

Le 4 janvier 1330, noble Jean de Montfort à feu Nicod : hommage par lui prêté et investiture à lui accordée avec donation de la maison forte de Montfort

Le 20 février 1377, noble Jacques d'Erbeys à feu Guigonnet, reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Amédée de Savoye, la maison forte de Montfort, avec un collombier, verger, bois, curtil, places d'environ 6 journaux, avec une rente féodale rière Villette, sous charge d'hommage sauf premièrement la fidélité due à un autre Seigneur et 40 sols forts escussellés de plait au muage du Seigneur seulement

Le 15 novembre 1387, noble Marguerite de Montfort : investiture pour droits féodaux qu'elle possède à cause de la maison forte de Montfort

Le 4 may 1414, honorable Guigue Marchand, bourgeois de Chambéry, reconnaît tenir en fief noble de S.A.R. Amédée Comte de Savoye, une rente féodale rière Villette, sous charge de 30 sols forts de plait à changement de Seigneur, et dix sols fort de plait pour les choses procédées des Seigneurs d'Erbeys

Le 9 août 1414, noble Guigue d'Erbeys, reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Amédée Comte de Savoye, la maison forte de Montfort avec ses places, curtils et dépendances ; plus six journaux de terre situés près Montfort, sous charge d'hommage liège et de plait au changement du Seigneur 40 sols forts

Le 10 juillet 1447, Jean, Girard et Lambert Oddinet : investiture à eux accordée de la maison forte de Montfort avec ses appartenances, fiefs et arrière fiefs

Le 13 mars 1486, noble Louise Liobard, veuve de noble Lambert Oddinet, en qualité de tutrice de nobles Claude, Jean et Pierre Oddinet ses enfants, reconnaît tenir en fief noble, ancien, avite et paternel, premièrement, sa maison forte située à Montfort avec ses places, curtils, bois et autres ; plus, une pièce de terre d'environ 6 journaux au dit lieu, sous charge d'hommage noble et liège et de 40 sols forts de plait au changement du Seigneur

Le 24 août 1487, Antoine Galliot à son nom et de demoiselle Claudine Groard allias Pellosi, sa femme, reconnaît tenir en fief du Prince Charles de Savoye, en suivant la précédente reconnaissance passée par Guigue Marchand, ès mains de maître Pierre de Cusinens, une rente féodale rière Villette, sous charge de deux sols forts de plait à chaque changement de Prince, et un denier fort de soufferte

Le 1^{er} décembre 1507, noble Jean de Montfort ratifie l'hommage qu'on a prêté à son nom en faveur du Souverain

Le 3 mars 1563, noble Louis Oddinet : inféodation et vente à lui faite du lieu de Montfort avec juridiction, biens et appartenances par le Duc Emmanuel Philibert, et érection en sa faveur de ladite seigneurie de Montfort en baronnie pour le prix de 2.000 écus d'or

Le 3 novembre 1563, lettres de jussion du Duc Emmanuel Philibert à la Chambre des comptes, d'entériner les susdittes Patentes de vente et inféodation

Le 24 avril 1366, fidélité prêtée au Souverain par le susdit noble Louis Oddinet pour la baronie de Montfort

Le 12 mars 1567, déclaration faitte par le Duc Emmanuel Philibert concernant les droits, revenus, prérogatives du fief compétant audit baron de Montfort, en vertu de la ditte vente et inféodation du 8 mars 1563

Le 8 avril 1583, noble Georges de Mouxy Comte de Montréal et Seigneur de Longefan : vente, cession et rémission avec inféodation à lui faitte par S.A. de la mieux value de la baronie, revenus et appartenances de Montfort

Le 2 août 1734, noble Joseph Arestan à feu Jacques, Baron de Montfort, consigne tenir et posséder la baronnie et juridiction de Montfort avec ses appartenances, située rière la parroisse de Saint Sulpice. La dite juridiction et baronie ayant été inféodée par le Prince Emmanuel Philibert Duc de Savoye en faveur de Messire Louis Oddinet en datte du 3 mars 1563 duement vérifié par arrêt de la Chambre des Comptes le 10 novembre 1563; et encore, par autres Patentes du 8 avril 1583 du Duc Charles Emmaunuel, portant vente et aliénation de la mieux value de la ditte baronnie en faveur de noble Georges de Mouxy Comte de Montréal, Seigneur de Longefan, héritier et successeur du Sieur Oddinet, avec confirmation de la susditte inféodation sous la réserve de réachapt perpétuel.

Les dittes Patentes portant vente de la ditte terre avec la juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte impère, droit d'ériger fourches à 4 piliers, piloris, juges et autres officiers pour l'administration de la ditte justice, droit d'appellations, sauf et réservé au Sénat la connaissance en dernier ressort et autres droits généralement quelconques, sans se rien réserver sauf la souveraineté, foi et hommage.

Laquelle est parvenue au dit consignant par contrat de vente à lui passé par Dame Marguerite Deschamps Marquise de Coudray, en qualité de procuratrice de S.E. le Seigneur Marquis de Coudray son époux en datte du 28 may 1702, Girerd notaire.

Plus, les biens fonds annexés à la ditte terre tous situés rière le village de Montfort, et tous en un mas sur lequel sont les mazures de l'ancien château de Montfort, et tous inscrits sous les numéros de la mappe de Saint Sulpice 620, 622, 623, 1019, 1021, 1022, 1023, 1025 et 1026

Le 29 décembre 1734, noble Jean Pierre Morand à feu noble Louis, consigne tenir et posséder la terre et juridiction de Saint Sulpice et des hameaux de Villarmarin et des Volaz et le vignoble de Ronjoux situés à la Motte, laquelle a été démembrée de la baronnie de Montfort, et laquelle, il possède en vertu de l'élection en ami faitte en sa faveur par noble Joseph Arestan; plus, la rente de Lodes qui s'étend rière Montagnole et Cognin

Le 16 juillet 1774, noble Claude François Alexandre Morand à feu Jean Pierre, Baron de Montfort et Seigneur de Saint Sulpice, consigne tenir et posséder en fief noble, ancien et paternel et sous l'hommage noble de S.M. Victor Amé 3, premièrement, la terre et juridiction de Montfort érigée en titre de baronnie par Patentes du 3 mars 1563 ci-devant désignées, avec le mère et mixte impère, omnimode juridiction haute, moyenne et basse tant sur les personnes des nobles qu'autres dans toute l'étendue des parroisses de Saint Sulpice, Vimines et Saint Thibaud de Couz et les hameaux de Villarmarin, des Vollaz et du village de Ronjoux parroisse de la Motte

Comm'encore le droit d'établir juge, greffier, chatelain et autres officiers nécessaires pour l'administration de la justice, le droit d'ériger fourches patibulaires à 4 piliers, les cores et décours d'eau, affouage et abbergeage d'iceux, les forets, bois et paquéages, droits de pêche et de chasse, le droit de boucherie, et d'exiger les langues des bêtes qu'on y tue, les guets et échargets auxquels étaient tenus les sujets de la ditte baronnie envers S.A.R. avant laditte vente

En outre, la disposition des minuttes et protocoles des notaires et généralement toutes les autorités, prééminences, libertés, franchises et prérogatives dont jouissent les autres Barons du Pais de Savoye, sauf, et réservé à la Souveraineté, foi et hommage, et les appellations en dernier ressort au Sénat de Savoye

Plus, les mazures de l'ancien château et maison forte de Montfort, avec les biens fonds y adjacents situés et inscrits sous les numéros de la mappe de Saint Sulpice 620, 622, 623, 1019, 1021, 1022, 1023, 1025 et 1026

Laquelle terre est parvenue audit consignant en vertu de toutes les Patentes, vente, inféodation et autres titres ci-devant spécifié, et en vertu d'un contrat de vente passé en faveur de noble Joseph Arestan Seigneur de Chamoux de la ditte terre et Baronnie par Dame Marguerite Deschamps Marquise de Coudrée en qualité de procuratrice du Seigneur Marquis de Coudrée son époux, droit ayant par succession dudit Seigneur de Mouxy Comte de Montréal en datte du 8 may 1702 Georges notaire fait au Seigneur Arestan tant pour lui que pour ses amis à élire

Plus, un acte en datte du 3 may 1702 Georges notaire par lequel le dit Seigneur Arestan élut en ami le Seigneur Jean Pierre Morand père dudit consignant pour la juridiction omnimode haute, moyenne et basse, avec tous les droits seigneuriaux et honorifiques en dépendants rière la parroisse de Saint Sulpice et les hameaux de Villarmarin, des Vollaz et de Ronjoux parroisse de la Motte

Et enfin, d'un autre contrat du 28 avril 1744 Ballin notaire par lequel ledit Seigneur Arestan à son nom et de noble Joseph à feu noble Antoine d'Albert, vend audit consignant les mazures de l'ancien château de Montfort avec les biens fonds y adjacents, ensemble l'autre portion de laditte Baronnie de Montfort avec la juridiction omnimode rière les parroisses de Vimines, Saint Thibaud de Couz et partie de celle de Saint Sulpice et généralement tout ce qui n'avait pas été aliéné en faveur dudit Seigneur Morand, excepté les portions démembrées de la même juridiction que tenait le Seigneur Chavillard de la Motte, le Seigneur Reynauld de Challoz et le Seigneur Vibert de Saint Marcel, compris aussi dans la ditte vente partie des fiefs et rentes

dépendants dudit Montfort à savoir celle de Bonivard et celle que ledit Seigneur Arestan avait acquis des Sieurs Brun oncle et neveu par contrat du 8 octobre 1703

De tous lesquels titres, il résulte que le dit Seigneur consignant possède tant en qualité d'héritier du dit Seigneur Jean Pierre Morand son père mort ab intestat, qu'en vertu de la susditte vente, toute la ditte terre et Baronnie de Montfort telle qu'elle fut vendue et inféodée au dit noble Louis Oddinet, à l'exception de la juridiction rière les parroisses de Bissy, Cognin, Servolex et partie de celle de la Motte qui en a été démembrée

Plus, il reconnaît tenir les rentes féodales dépendantes de la ditte Baronnie de Montfort, composées de parties de celles de Bonivard, Oddinet et Montgellaz qui s'étendent rière les parroisses de Saint Alban, Montmeillan, les Marches, Bissy, Cognin, la ville de Chambéry, Saint Baldoph, Saint Cassin, Saint Sulpice, Vimines, Bassin, la Motte et Barberaz le petit

La rente de Bonivard a été acquise des nobles Brun et relatte la précédente reconnaissance ci-devant désignée passée par noble Humbert de Bonivard le 3 décembre 1472

Plus, la rente féodale appelée de Laudes à laquelle ont été réunies partie de celle de Mareschal, Mallet, Allegret et de Saint Jeoire à cause de l'hôpital d'Aiguebelette, lesquelles s'étendent rière les parroisses de Tormery, Cognin, la Ville de Chambéry, Jacob, Montagnole, Vimines, Servolex, Saint Sulpice et la Motte

Lesquelles rentes sont parvenues audit consignant savoir celle de Laudes, soit Mareschal et Mallet, comme héritier universel de Jean Pierre Morand son père, celui-ci de noble Louis qui l'avait acquise par acte du 23 juillet 1683 Georges notaire de noble Joseph du Freney qui la tenait par succession paternelle

La rente de Mallet lui est parvenue par succession paternelle

Celle d'Allegret et la Croix a été acquise par ledit consignant par acte du 20 may 1761 Betemps notaire de Dame Anne Josephte de Troche de Saint Séverin épouse du Seigneur de Saumont de Mareschal qui lui vendit par cet acte tous les droits de fief et direct domaine, censesn servis, hommes, hommages et échuttes dont elle avait droit dans les parroisses de Vimines, Saint Sulpice et la Motte. Laquelle Dame les possédait par succession paternelle de noble Charles de la Forest son ayeul maternel dont elle était héritière

La rente appelée de Saint Jeoire à cause de l'hôpital d'Aiguebelette lui est parvenue par acquis fait des chanoines et recteurs du prieuré de Saint Jeoire en datte du 3 juillet 1748 Charmon notaire

Plus, reconnaît tenir partie de la rente démembrée du château de Saint Cassin qui s'étend rière la parroisse de Vimines et autres. Laquelle lui est parvenue par échange du 2 juillet 1748 Charmont notaire avec Madame Louise Marie Octavie de Clermont et de Vars Comtesse de Saint Cassin qui la possédait par succession paternelle

Plus, reconnaît tenir partie de la rente de la Pierre qui s'étend rière Vimines, Saint Sulpice et autres circonvoisines. Laquelle lui est parvenue par acte du 5 août 1755, soit élection faitte en sa faveur ledit jour par maître Joseph Gargouz substitut procureur pour les servis, fiefs et autres devoirs seigneuriaux qui sont dûs à cause de la portion de rente rière les parroisses de Vimines, Saint Sulpice, la Motte, Servolex, Voglens, Bissy, Cognin, Pugnet et Beauvoir. Laditte élection faitte ensuite de l'expédition faitte au dit Sieur Gargouz le 24 juillet précédent en exécution de l'arrêt du 19 décembre 1754 intervenu entre le curateur et les intéressés en la discution de S.E. Messire Gui Balthazard de Pobel Marquis de la Pierre qui tenait la ditte portion par succession paternelle

Plus, la rente appelée de Montrottier qui s'étend rière Vimines, Bissy, Cognin, Bassin, la ville de Chambéry, Jacob, la Motte, Saint Sulpice et Montagnole laquelle il possède comme héritier du Seigneur Jean Pierre Morand qui l'avait acquise par acte du 2 août

1717 Chiron notaire de noble François de Charrière qui la possédait comme héritier de noble de Menthon qui la tenait par succession paternelle

Plus, la rente de Montcharvin qui s'étend rière Vimines et autres laquelle il a acquis de Dame Anne Jeane Josephte de Troche qui la tenait par succession paternelle en datte du 20 may 1761 Betemps notaire

Plus, la rente d'Ogier qui s'étend rière Cognin, Saint Sulpice et autres laquelle ses auteurs l'ont acquis le 28 janvier 1652 Joire notaire de noble Dominique Ruffin Seigneur de la Biguerne fils et héritier de noble Jean Ruffin qui l'avait acquise par acte du 25 may 1563 Perret notaire de noble Claude d'Ogier qui la possédait par succession paternelle

Montfort et Lacroix (rentes féodales)

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 9)

Le 20 janvier 1735, Messire Charles François de Monjoye à feu Messire Pierre Anselme Comte de Montjoye et Baron de l'Horme, consigne tenir et posséder les rentes de Montfort et la Croix acquises par le dit Seigneur son père, savoir une partie de noble Jean Antoine de Bottellier de Dingy par contrat du 7 septembre 1704 Decombe notaire et l'autre partie de noble François Amédée Joseph de Bieux Comte de Flumet par contrat du 20 avril 1718 Thovex notaire

Lesquelles rentes s'étendent rière Megève et Saint Gervaix

Famille ODDINET:

Cette famille est originaire de Chambéry ou des environs, mais nous n'avons pas d'éléments d'information la concernant avant Lambert Oddinet, chevalier et docteur ès lois. Ce dernier était dit, en 1404 et 1405, Vénérable et Discret Messire Lambert Oddinet, docteur ès lois ; en 1411, Vénérable et Egrège Messire Lambert Oddinet, docteur ès lois, bourgeois de Chambéry ; en 1418, docteur ès lois, seigneur et président du conseil résidant de Chambéry ; et depuis lors toujours docteur ès lois et chevalier. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – A. de Foras – volume IV – pages 281 et 283)

Famille de MOUXY:

Presque à côté des murailles de la ville d'Aix en Savoie se trouve le village de Mouxi qui a donné son nom à cette ancienne famille. Dès 1252 nous voyons un Pierre de Mouxi figurer comme témoin au testament de Guillaume, comte de Genevois, et, depuis cette époque, ce nom se retrouve très fréquemment dans l'Histoire du duché de Savoie.

Les Mouxi possédèrent Rumilly, Lupigny, Montréal, Pérouges, Loche et de nombreux autres fiefs. La branche des comtes de Loche existe encore aujourd'hui. Cette maison a fourni à la Savoie et au Genevois des grands officiers, un bailli de Faucigny, des châtelains de Virieu et de Valromey, des gentilshommes de La Chambre, un gouverneur du prince, etc.

Un Pierre de Mouxi était prieur de Cluny en 1455 ; plusieurs autres furent également prêtres ou religieux et quelques-uns furent chevaliers de Malte. (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu)

Famille de SEYSSEL-la CHAMBRE:

Pour les informations générales concernant la famille de SEYSSEL, se référer à l'article concernant le château de Saint-Claude, à Saint-Cassin.

La branche aînée des Seigneurs et Barons d'Aix s'éteignit au commencement du XVIe siècle et fut remplacée par celle des Seyssel-La Chambre qui, au titre de Comtes de La

Chambre, qui lui était venu par alliance, ajouta celui de Marquis d'Aix par érection du 1^{er} mars 1575. Celle-ci s'éteignit à son tour en 1660 et sa succession donna lieu à un très important procès terminé par un arrèt du S.S.S. rendu en 1666 et par titre transaction passée 1687 entre les chefs des diverses branches de la maison de Seyssel. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – A. de Foras – volume V – page 461)

Famille d'ALLINGES:

Tout le monde connait les ruines imposantes du château-fort des Allinges, qui couronnent d'une manière si pittoresque le sommet d'une colline isolée, d'où l'on domine le bas Chablais et son beau lac. Il reste à prouver, malgré l'assertion du Pourpris Historique, que ce soit le berceau de l'antique maison de ce nom. Il est plus probable que c'est dans le village d'Allinges, ou peut-être dans un des hameaux appelés encore aujourd'hui Châteauvieux-d'en-Bas et Châteauvieux-d'en-Haut, qu'elle serait venue établir sa domination et en prendre le nom, à l'époque du démembrement du Royaume de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, avant la fin de la première moitié du XIIIe siècle, la famille d'Allinges était établie dans une maison-forte appelée Forons, maintenant Coudrée, sur les bords du Leman, dans la paroisse de Sciez.

Bien peu de familles, non-seulement en Savoie mais en Europe, même parmi les dynasties princières, peuvent prouver une antiquité authentiquement établie sur titres, je ne dirai pas supérieure, mais peut-être comparable à celle des d'Allinges. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – A. de Foras – volume I – pages 22 et 23)

Jacques d'ALLINGES:

Il fut nommé et établi gentilhomme ordinaire de Son Altesse Royale par Patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, prince Piémont, roi de Chypre, du 29 mai 1663. Par patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, du 27 août 1672, il fut pourvu de la charge de colonel du Régiment de Chablais. Par Patentes de Louis, roi de France, du 28 octobre 1673, il fut fait colonel d'un régiment d'infanterie de Piémont, pour le service de Sa Majesté. Par Patentes de Victor-Amé second, duc de Savoie, du 3 mars 1681, il fut fait maréchal de camp et général de ses armées. Par Patentes de Victor-Amé second, duc de Savoie, du 8 août 1688, il fut fait commandant général des troupes d'ordonnance de Sa Majesté rière le Chablais, le Faucigny et Ternier et Gaillard. Par Patentes de Victor-Amé second, prince de Piémont et roi de Chypre, du 12 avril 1692, il fut fait lieutenant général de ses armées. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume I – page 33)

Joseph-Marie d'ALLINGES:

Par Patentes de Louis, roi de France, du 28 octobre 1673, il fut pourvu d'une place de capitaine dans le régiment piémontais d'infanterie. Par Patentes de Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, princesse de Piémont, reine de chypre, mère et tutrice de S.A.R. Victor-Amé second, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, du 26 avril 1679 à Turin, il a été constitué et établi gentilhomme de la chambre de S.A.R. Par Patentes de Victor-Amé second, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, du 26 mars 1687 à Turin, il a été créé cornette de la compagnie des gentilshommes archers gardes du corps de S.A.R. Par Patentes de Victor-Amé second, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, grand maître et général de la sacrée religion et ordre des saints Maurice et Lazare, du 12 août 1688 à Turin, il a été reçu au nombre des chevaliers de ladite sacrée religion des saints Maurice et Lazare. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume I – page 33)

Famille ARESTAN:

Pour les informations générales concernant la famille de SEYSSEL, se référer à l'article concernant le château de Corinthe, à Cognin.

Famille MORAND:

Le 16 juillet 1774, consignement, aveu et dénombrement de Messire Claude-François-Alexandre Morand, Baron de Montfort, Seigneur de Saint-Sulpice :

L'an mil sept cent soixante quatorze et le seizième jour du mois de juillet après midy, à Chambéry dans la maison du Seigneur consignant, par devant moy Louis Joachim Léger notaire royal substitut archiviste et commissaire des Extentes de S.M., soussigné, en cette partie commis et député par nos Seigneurs de la Royal Chambre des comptes par ordonnance du quatorze mars mil sept cent soixante et douze et en présence des témoins cy après nommés, s'est personnellement établi et constitué le Seigneur Messire Claude-François-Alexandre Morand fils de feu Messire Jean-Pierre Morand, baron de Montfort, seigneur de Saint-Sulpice, natif et habitant de cette ville, lequel m'ayant remis les titres et littérés nécessaires aux fins du présent consignement dans les termes fixé par l'édit de S.M. du quinzième mars année dernière, pour satisfaire a celui du seize avril mil sept cent trente quatre et ayant été renvoyé à se représenter le vingt huitième jour du courant mois ainsi qu'en conste de l'acte de présentation du troisième mars dernier reçu et signé par maître Claude Dechavassine notaire, qui sera cy après joint en original, a consigné ainsi que par le présent, il consigne et reconnaît tenir et posséder pour lui et les siens héritiers et successeurs quelconques en fief noble ancien et paternel et sous hommage noble de S.M. le Roy Victor Amé troisième heureusement régnant et de ses Royaux Successeurs à la Couronne

Premièrement, en vertu de la vente et inféodation faites par S.A.R. le Prince Emmanuel Philibert Duc de Savoye en faveur de messire Louis Oddinet par contrat du troisième mars mil cinq cent soixante trois reçu et signé par maître Blanchard notaire, à savoir la terre et juridiction de Montfort érigée par la ditte vente et inféodation en titre et dignité de baronnie de Montfort, avec le mère mixte empire juridiction omnimode haute moyenne et basse tant sur les personnes des nobles qu'autres dans toute l'étendue des paroisses de Saint-Sulpice, Vimines et Saint-Thibaud de Couz et des hameaux de Villard marin, des Volaz et du village de Ronjoux paroisse de la Motte, le droit d'établir juge greffier châtelain et autres officiers nécessaires pour l'administration de la justice, le droit d'ériger des fourches patibulaires à quatre pilliers, les cours et décours des eaux, affouage, et abbergeage d'iceux, les forêts, bois et paqueages droits de pêche et de chasse, le droit de bouchoire et d'exiger les langues des bêtes qu'on y tue, les guets et échurguets, auxquels étaient tenus les sujets de la ditte baronnie envers Sa ditte Altesse Royale avant laditte vente et inféodation.

Plus la disposition des minuttes et protocoles des notaires et généralement toutes les autoritées prééminences libertées franchises et prérogatives dont jouissent les autres barons du pays de Savoye sauf et réservée la Souveraineté foy et hommage et les appellations en dernier ressort au Sénat de Savoye

Plus les masures de l'ancien château et maison-forte de Montfort avec les biens fonds y adjuceants situés rière la ditte parroisse de Saint-Sulpice, inscrits sous les numéros six cent vingt, six cent vingt deux, six cent vingt trois, mil dix neuf, mil vingt un, mil vingt deux, mil vingt trois, mil vingt cinq et mil vingt six de la mappe de la ditte parroisse déclarés féodaux par arrêt de la délégation générale du dix sept septembre mil sept cent trente trois, et anciennement reconnues en fief noble paternel et ancien en faveur du Prince Charles Duc de Savoye le treize mars mil quatre cent huitante six entre les mains de maître Guigues Deprelian par noble Louise Liobart

veuve de noble Lambert Oddinet en qualité de tutrice des nobles Claude, Jean et Pierre Oddinet, ses enfants, qui reconnut devoirs pour iceux l'hommage liège et quarante sols forts de plait au changement du seigneur, et quant au revenu des dits biens fonds qui ont été unis à la ditte baronnie de Montfort par la susditte vente et inféodation le dit seigneur consignant déclare s'en rapporter à celui pour lequel ils se trouveront fixés par les opérations de la péréquation générale

Et pour établir les droits cy dessus le dit seigneur consignant aurait exhibé à moy dit commissaire premièrement le susdit contrat de vente et inféodation de la ditte terre et baronnie de Montfort duquel il résulte quelle a été faitte pour le prix et somme de deux mille écus d'or Sol eus et reçus par Sa ditte Altesse Royale et retirés par maître Neyron de Mégry son trésorier général qui en fit quittance audit noble Oddinet, étant jointes au dit contrat les Lettres de jussion faittes au Premier Président de la Chambre des Comptes pour enthérinement d'icelui, les dittes Lettres en datte dudit jour troisième mars mil cinq cent soixante trois scellées à grand sceau pendant, ensemble les requêtes présentées à cet effet tant au Sénat qu'à la ditte Chambre des Comptes avec l'arrêt d'entherinement et vérification de la ditte Chambre du dixième novembre mil cinq cent soixante trois. Plus l'acte de mise en possession de la ditte terre en faveur de dit Seigneur Oddinet du seizième du dit mois de novembre. Plus l'hommage et fidélité prêté par ledit messire Louis Oddinet à Sa ditte Altesse le Duc Emanuel Philibert du vingt quatre avril mil cinq cent soixante six. Plus les Patentes de S.A.R. le Duc Charles Emanuel en datte du huitième avril mil cinq cent huitante trois portant vente de la mieux value de la ditte terre et baronnie de Montfort en faveur de Messire Georges de Mouxy Comte de Montréal et Seigneur de Longefan en qualité d'héritier et successeur du dit noble Oddinet, la ditte vente de mieux value faitte avec confirmation de la précédente inféodation pour le prix et somme de deux mille écus d'or en or d'Italie qui furent payés le douzième du dit avril à forme de la quittance mise au bas de la ditte Pattente. Plus un contrat de vente passé en faveur de noble Joseph Arestan Seigneur de Chamoux, de la ditte terre et baronnie de Montfort par illustre Dame Marguerite Deschamps marquise de Coudrée en qualité de procuratrice de Son Excellence le Seigneur marquis de Coudrée son époux droit ayant par succession du dit Seigneur de Mouxy comte de Montréal la ditte vente en datte du vingt huit may mil sept cent et deux Georges notaire fait audit Seigneur Arestan tant pour lui que pour ses amis à élire, du laod de la quelle acquisition le Trésorier Général Salliet passa quittance le vingt six aoust mil sept cent et trois. Plus un acte en datte du troisième may mil sept cent deux Georges notaire par lequel ledit Seigneur Arestan aurait élu en ami le Seigneur Jean-Pierre Morand père dudit Seigneur consignant pour la juridiction omnimode haute moyenne et basse avec tous les droits seigneuriaux et honorifiques en dépendants rière la parroisse de Saint-Sulpice et les hameaux de Villard Marin, des Vollaz et le vignoble de Ronjoux parroisse de la Motte tant seulement et suivant les confins portés par le dit acte. Plus et enfin autre contrat du vingt huit avril mil sept cent quarante quatre Ballin notaire par lequel le dit Seigneur Arestan tant de Son Chef qu'en qualité de procureur de noble Joseph fils de feu noble Antoine d'Albert par procuration du neuvième du dit mois d'avril Ladoux notaire, vend au dit Seigneur consignant les masures de l'ancien château de Montfort avec les biens fonds y adjaceants cy dessus spécifiés, ensemble l'autre portion de la ditte terre et Baronnie de Montfort avec juridiction omnimode rière les parroisses de Vimines, Saint Thibaud de Couz et partie de celles de Saint Sulpice et généralement tout ce qui n'avait pas été aliéné en faveur dudit Seigneur Morand excepté portions démembrées de la même juridiction que tenait le Seigneur Chevillard de la Motte, le Seigneur Reynaud de Chabod (sic, probablement Chaloz), le Seigneur Vibert de Saint Marcel, compris aussi dans la ditte vente partie des fiefs et rentes dépendants dudit Montfort à savoir celle de Bonivard et celle que le dit Seigneur Arestan avait acquis des Sieurs Brun oncle et neveu par contrat du huitième octobre mil sept cent trois. De tous lesquels titres, il résulte que le dit Seigneur consignant possède tant en qualité d'héritier dudit Seigneur Jean Pierre Morand son père mort ab intestat, qu'en vertu de la susditte vente, toute la ditte terre et Baronnie de Montfort telle quelle fut vendue et inféodée en faveur dudit noble Louis Oddinet, à l'exception de la juridiction rière les parroisses de Bissy, Cognin, Servolex et partie de celle de la Motte qui en a été démembrée.

Plus, cosigne et reconnaît comme dessus les rentes féodales dépendantes de la ditte Baronnie de Montfort composées de parties de celles de Bonivard, Oddinet et Mongellaz qui s'étendent rière les parroisses de Saint Alban, Montmeillan, les Marches, Bissy, Cognin, la ville de Chambéry, Saint Baldoph, Saint Cassin, Saint Sulpice, Vimines, Bassin, la Motte et Barberaz le petit; lesquelles rentes ont été rénovées savoir celle de Montfort soit Oddinet et Montgellaz qui n'en font qu'une qui est désignée par ces trois noms conjointement ou séparément en faveur des nobles de Lambert et frères Oddinet ès mains de maître Ariencé (?) en mil quatre cent septante deux postérieurement en faveur de noble Louis Oddinet ès mains de maître Choirat en mil cinq cent soixante trois, et en dernier lieu pour partie en faveur du Seigneur consignant en mil sept cent cinquante quatre et années suivantes ès mains de maître Charmont.

Celle de Bonivard qui est parvenue au dit Seigneur consignant par la vente cy devant désignée à lui faitte par le Seigneur Arestan qui l'avait acquise des dits nobles Brun a été anciennement rénovée en faveur des nobles Humbert, Antoine, Jean l'aîné, Jean le jeune et Pierre Bonivard ès mains de maître Brunet en mil quatre cent soixante et années suivantes, elle fut reconnue en fief noble en faveur du Prince Charles Duc de Savoye par noble Humbert Bonivard le troisième décembre mil quatre cent septante deux entre les mains de maître Guigues Deprelian notaire et commissaire des Extentes du mandement de Chambéry, laditte rente fut postérieurement rénovée en faveur des nobles Humbert, Jean et Claude Bonivard ès mains de maître Arestel en mil cinq cent trois et années suivantes, subséquemment pour partie en faveur des nobles Jean Louis et Jacques François Bonivard ès mains de maître Soudan en l'année mil six cent vingt quatre, successivement en faveur de noble antoine d'Albert ès mains de maître Gariod en mil sept cent trente huit et années suivantes, et en dernier lieu aussi pour partie en faveur du dit Seigneur consignant en l'année mil sept cent cinquante sept et suivantes Plus, le dit Seigneur consigne tenir et posséder comme dessus la rente féodale appelée de Laudes déclarée par arrêt de la Délégation du vingt septième juin mil sept cent trente trois à laquelle rente ont été réunies parties de celles des Mareschal, Mallet, Allegret et de Saint Joire à cause de l'hôpital d'Aiguebelette, lesquelles s'étendent rière les parroisses de Tormery, Cognin, la ville de Chambéry, Jacob, Montagnole, Vimines, Servolex, Saint Sulpice et la Motte, et ont été rénovées savoir celle de Laudes soit de Mareschal en faveur de noble Etienne de Mareschal et de ses frères en mil quatre cent septante quatre ès mains de maître Beguty, et du depuis reconnue en arrière fief en faveur du Prince Philibert Duc de Savoye par noble Claude de Mareschal entre les mains dudit maître Guigues Deprélian, le vingt six septembre mil cinq cent, ayant été postérieurement rénovée en faveur de noble Gabriel de Laudes en mil cinq cent trente six et années suivantes, successivement en faveur de Messire Philibert de Veillianne entre les mains de maîtres Marmichon et Vaillat en mil six cent vingt trois et années suivantes, postérieurement en faveur de noble Jean Pierre Morand et de noble Claude François Morand frères, père et oncle dudit Seigneur consignant ès mains de maître Perrault en mil six cent nonante huit et années suivantes, et en dernier lieu pour partie en faveur dudit Seigneur consignant entre les mains de maître Charmont en mil sept cent cinquante six et années suivantes

Celle de Mallet a été rénovée en faveur de noble Jean Mallet ès mains de maître Boissonnet en l'année mil quatre cent soixante six, successivement en faveur de noble Aimé Mallet ès mains de maître Cottarel en mil quatre cent nonante cinq, postérieurement en faveur dudit noble Gabriel de Laudes et de Demoiselle Renée sa femme ès mains de maître Favier en mil cinq cent vingt six, ensuite en faveur de noble Philibert de Veilliane ès mains de maître Girod en mil cinq cent soixante six, et du depuis en faveur de noble Louis Morand ès mains de maître Perrot en mil six cent huitante cinq, et en dernier lieu pour partie en faveur du Seigneur consignant ès mains de maître Charmont en mil sept cent cinquante quatre années suivantes et précédentes

Celle d'Allegret et la Croix a été rénovée en faveur de noble Philippe Allegret ès mains de maître Cohindoz en mil quatre cent septante huit et années suivantes, elle fut reconnue en fief noble paternel et ancien en faveur du Prince Philibert Duc de Savoye par noble et puissant Jean de Montbel Seigneur de Saint André tant en son nom que de noble Andréanne sa femme des biens procédés dudit noble philippe Allegret le vingt sept aoust mil quatre cent nonante neuf ès mains dudit maître Deprélian, la ditte rente ayant été postérieurement rénovée en faveur de Messire Philibert de Veilliane ès mains de maître Barrillet en mil cinq cent quarante deux années suivantes et précédentes, successivement en faveur de Messire Gabriel de Laudes ès mains de maître Girod en mil cinq cent soixante neuf et en dernier lieu en faveur du Seigneur consignant ès mains de maître Mollot et autres en mil sept cent soixante deux années suivantes et précédentes Celle de l'hôpital d'Aiguebelette a été rénovée en faveur dudit recteur dudit hôpital ès mains de maître Brunet en mil quatre cent soixante sept, postérieurement en faveur dudit recteur ès mains de maître Jaquet en mil cinq cent douze, successivement ès mains de maître Robert en faveur du recteur dudit hôpital en mil cinq cent trente huit, et pour l'indivision du fief avec la rente d'Allegret en faveur de noble Philippe Allegret en mil quatre cent septante huit ès mains de maître Cohindoz, et ensuite en faveur du même ès mains de maître Girod en mil cinq cent soixante huit, et en dernier lieu partie en faveur dudit Seigneur consignant ès mains de maître Galliand et autres en mil sept cent soixante deux années suivantes et précédentes

Lesquelles rentes sont parvenues au Seigneur consignant savoir, celle de Laudes soit Mareschal et Mallet comme héritier universel dudit Seigneur Jean Pierre Morand son père, celui cy de noble Louis qui l'avait acquise par acte du vingt trois juillet mil six cent huitante trois Georges notaire, de noble Joseph du Freney qui la tenait par succession paternelle.

La rente de Mallet lui est parvenue par succession paternelle.

Celle d'Allegret et la Croix a été acquise par le Seigneur consignant par acte du vingt may mil sept cent soixante un Betems notaire, de Dame Anne Jeanne Josephte de Troche de Saint Séverin épouse du Seigneur de Somont de Mareschal qui lui vendit par cet acte tous les droits de fief et direct domaine, censes, servis, hommes, hommages et échuttes dont elle avait droit dans les parroisses de Vimines, Saint Sulpice et la Motte à cause des rentes de Montcharvin, Allegret et la Croix pour les posséder comme les possédait par succession paternelle noble Charles de la Forest son ayeul maternel dont elle était héritière

La rente appelée de Saint Joire à cause de l'hôpital d'Aiguebelette lui est parvenue par acquit fait des révérends chanoines et recteurs du prieuré de Saint Joire lesquelles lui vendirent par le dit acte en datte du trois juillet mil sept cent quarante huit Charmon notaire, les fiefs emphitéose direct domaine servis laods et autres droits et devoirs seigneuriaux à eux appartenants en leur ditte qualité ensuite de la réunion qui avait été faitte à leur prieuré des revenus de l'hôpital de Saint Michel et Saint Germain jadis érigé sur la montagne d'Aiguebelette à qui cette rente avait été donné par fondation ; la ditte vente faitte en exécution de l'arrêt du Sénat du vingt cinq juin ditte année mil sept cent quarante huit vendu à la réquisition des dits vendeurs ensuite de la sommaire apprise judicielle qui constatait l'utilité et nécessité de la ditte vente

Plus, consigne partie de la rente démembrée du château de Saint Cassin qui s'étend rière la parroisse de Vimines et autres qui a été rénovée en faveur de noble Jean de Seyssel Seigneur de Saint Cassin ès mains de maître Boissonnet en mile quatre cent huitante huit et années suivantes, elle fut reconnue en fief liège et noble en faveur du

Prince Charles Duc de Savoye par le dit noble Jean de Seyssel Seigneur de Saint Cassin et autres lieux le sixième juillet mil quatre cent nonante neuf ès mains du dit maître Deprélian, et postérieurement rénovée en faveur de nobles Louis et Eynard de Seyssel ès mains de maître Morand en mil cinq cent vingt quatre années suivantes et précédentes et en dernier lieu pour partie en faveur du Seigneur consignant ès mains de maîtres Charmon et Galliard en mil sept cent cinquante sept années suivantes et précédentes. Laquelle portion de rente de Saint Cassin est parvenue au Seigneur consignant par echange du second juillet mil sept cent quarante huit Charmon notaire avec Madame Louise Marie Octavie de Clermont et de Vars Comtesse de Saint Cassin qui la possédait par succession paternelle

Plus, consigne partie de la rente de la Pierre qui s'étend rière Vimines, Saint Sulpice et autres circavoisines et qui a été rénovée en faveur de noble Amédée de Compeys ès mains de maître Brunet en mil quatre cent soixante six et reconnue en faveur du Prince Charles Duc de Savoye en fief noble liège ancien et paternel par le dit noble Amédée de Compeys le dix neuf juin mil quatre cent huitante six ès mains dudit maître Deprélian, postérieurement la ditte rente fut rénovée en faveur de noble Jean Gaspard de Lambert ès mains de maître Girod en mil cinq cent cinquante un, successivement en faveur de noble Claude François Pobel ès mains de maître Gay en mil six cent douze, et en dernier lieu en faveur du Seigneur consignant pour la portion qu'il possède ès mains de maître Charmon et autres en mil sept cent cinquante un années suivantes et précédentes, laquelle rente lui est parvenue par acte du cinq aoust mil sept cent cinquante cinq soit élection faitte en sa faveur le dit jour par maître Joseph Gargoux substitut procureur au Sénat pour les servis et fiefs et autres droits et devoirs seigneuriaux qui sont dus à cause de la ditte portion de rente rière les parroisses de Vimines, Saint Sulpice, la Motte, Servolex, Voglens, Bissy, Cognin, Pugnet et Beauvoire, la ditte élection faitte ensuite de l'expédition faitte en faveur dudit maître Gargouz le vingt quatre juillet précédent en exécution de l'arrêt du dix neuf décembre mil sept cent cinquante quatre intervenu entre le curateur et les intéressés en la discussion de S.E. Messire Guy Balthazard de Pobel marquis de la Pierre qui tenait la ditte portion de rente par succession paternelle par lequel arrêt la vente de la ditte rente et autres fiefs et effets dépendants de la ditte discussion fut ordonnée, ensuite de quoy il fut procédé à la séparation des fiefs et terriers dépendants de la ditte discussion entre le dit Seigneur consignant et le Seigneur Joseph Milliet Comte de Saint Alban autre acquéreur des fiefs de la ditte discussion, ainsi que par acte de partage du vingt cinq avril mil sept cent cinquante sept Ripert notaire à ce commis

Plus, consigne tenir la rente appelée de Montrottier qui s'étend rière les parroisses de Vimines, Bissy, Cognin, Bassin, la ville de Chambéry, Jacob, la Motte, Saint Sulpice, Montagnole et autres lieux, laquelle a été rénovée en faveur de nobles Nicod et Jean de Menthon ès mains de maître Boissonnet en mil quatre cent septante quatre, successivement en faveur du dit Seigneur de Menthon ès mains de maître Barbier en mil cinq cent deux, postérieurement en faveur de noble de Lambert et Messire Louis Millet ès mains de maître Sarrasin en mil cinq cent septante six, et en dernier lieu pour partie en faveur du seigneur consignant en mil sept cent cinquante sept années suivantes et précédentes ès mains de maître Charmon et autres. Laquelle rente, le dit Seigneur consignant possède comme héritier du Seigneur Jean Pierre Morand qui l'avait acquise par acte du second aoust mil sept cent dix sept Chiron notaire, de noble François de Charrière Seigneur de Beauregard qui la possédait comme héritier de noble de Menthon qui la tenait par succession paternelle

Plus, consigne partie de la rente de Montcharvin qui s'étend rière Vimines et autres qui a été rénovée en faveur de noble Pierre de Bonivard Seigneur de la Barre ès mains de maître hugonin en mil quatre cent soixante un, ensuite en faveur de noble Claude Duchatel ès mains de maître Lacombe en mil cinq cent trente neuf, et en dernier lieu

pour partie en faveur du Seigneur consignant ès mains de maître Charmon et autres en mil sept cent cinquante six années suivantes et précédentes. Laquelle portion de rente, le dit seigneur consignant a acquis de la susditte Dame Anne Jeanne Josephte de Troches qui la possédait par succession paternelle, par le susdit acte du vingt may mil sept cent soixante un Betemps notaire, icelle ayant été reconnue en faveur de S.A.R. le Roy Victor Amé de glorieuse mémoire par Illustre Seigneur Messire François de la Forest Comte de la Croix Seigneur de la Barre et de Montcharvin le vingtième juin mil six cent nonante neuf entre les mains de maître Grinjon

Et finalement, ledit Seigneur consigne le rente d'Ogier qui s'étend rière Cognin, Saint Sulpice et autres et qui a été rénovée en faveur de noble Jean de Besson et noble Jeanne Vincent sa femme ès mains de maître Deprélian en mil quatre cent huitante six, successivement en faveur des mêmes ès mains de maître Dequoex en mil cinq cent neuf, ensuite en faveur de noble Jean Ogier ès mains de maître Pelaz en mil cinq cent vingt neuf, du depuis en faveur des mêmes ès mains de maître Nicolas Pelaz en mil cinq cent cinquante trois et en dernier lieu ès mains de maître Charmon et autres en faveur du Seigneur consignant en mil sept cent cinquante années suivantes. Laquelle rente a été acquise par les auteurs du Seigneur consignant le vingt huit janvier mil six cent cinquante deux Joire notaire, de noble Dominique Raffin Seigneur de la Biguerne fils et héritier de noble Jean Ruffin qui l'avait acquis par acte du vingt cinq may mil cinq cent soixante trois Perret notaire de noble Claude d'Ogier qui la possédait par succession paternelle

Pour toutes lesquelles rentes réunies dans les dernières rénovations, il est du au dit Seigneur consignant suivant les états tirés sur icelles, les servis annuels cy après avec le droit de fief et domaine direct des biens fonds et possessions pour raison desquels ils sont dus savoir rière la parroisse de Vimines à cause de partie des susdittes rentes de Montfort, Bonivard, Saint Cassin, Allegret, Mareschal, Montrottier, Montcharvin et Saint Joire trois cent trente deux quartans et le tiers d'autre quartan de froment, deux cent un quartans et les deux tiers d'autre quartan d'avoine mesure de Chambéry, quarante sept poules et le quart d'autre, septante six pugins et le tiers d'autre pugin, cent quarante sols huit deniers forts, deux sols dix deniers viennois, trois florins, trente six deniers gros, vingt huit fagots de peissaux, deux quartans de chataignes, une corvée et trois talliables. Et à cause de la rente de la Pierre le sixième d'un quartan de froment, le quart d'un quartan d'avoine et quarante neuf deniers forts

Rière la parroisse de Saint Sulpice à cause des rentes de Bonivard, Mallet, Allegret, Montrottier, Ogier, Saint Joire et Montfort, tris cent quarante neuf quartans, le quart d'un et le sixième d'autre quartan de froment, septante sept quartans et le quart d'autre quartan d'avoine, un quartan de chataignes, un quartan de noyaux mesure de Chambéry, vingt une poules et demi, neuf pugins, trente huit sols forts vingt neuf deniers, neuf sols et le huitain d'un, un sol cinq deniers viennois, deux sols forts et deux florins au changement du curé de la ditte parroisse

Plus, rière la parroisse de Montagnole à cause des rentes de Mareschal, Montrottier et Montfort, quarante un quartans de les deux tiers d'autre quartan de froment, quarante deux quartans et le quart d'autre quartan d'avoine mesure de Chambéry, sept poules, quarante six sols forts et vingt quatre deniers gros

Plus, rière la parroisse de Bissy à cause de Bonivard et Montrottier, trente quartans et les deux tiers d'autre quartan de froment, huit quartans et le sixième d'autre quartan d'avoine mesure dudit Chambéry, deux poules et la quart d'autre poule, douze sols forts et douze deniers gros

Plus, rière la parroisse de Cognin, septante quartans et demi de froment, trois quartans d'avoine susditte mesure de Chambéry, une poule, vingt huit sols et six deniers forts, deux deniers gros et deux deniers viennois à cause de Bonivard, Montrottier et Ogier

Plus, rière la parroisse de Bassin, quatorze quartans et un moudurier de froment, un quartan et trois mouduriers d'avoine mesure dudit Chambéry et trois sols sept deniers forts à cause des rentes de Montfort et Montrottier

Plus, lui est du rière la ville de Chambéry à cause de Montfort, Montrottier, Mareschal et Bonivard, vingt quartans et demi de froment mesure dudit Chambéry, une poule, quatorze sols neuf deniers forts, quatorze deniers gros et trois florins

Plus, rière la parroisse de Jacob, une poule, deux sols trois deniers forts et deux deniers gros à cause de Montrottier et Mareschal

Plus, rière la Motte à cause de Montfort, Mallet, Montrottier, Saint Joire et Ogier, vingt cinq quartans et le tiers d'autre quartan de froment mesure de Chambéry, onze sols trois deniers forts, nonante deniers gros et quatre deniers viennois

Plus, rière Saint Baldoph à cause de Bonivard, deux quartans de froment mesure dudit Chambéry

Plus, rière la parroisse de Barberaz le poullieux à cause de Montfort, quatre quartans de froment

Plus, rière Saint Alban, un denier gros à cause de la rente de Bonivard

Plus, rière Tormery, un quartan de froment à cause de Mareschal

Plus, rière Servolex, un denier et les deux tiers d'autre denier, et deux deniers gros à cause de la rente de Mallet

Plus, rière Montmeillan, trois sols neuf deniers forts à cause de la rente de Bonivard Plus, rière la parroisse des Marches, deux deniers gros à cause de la rente de Bonivard Plus, rière la parroisse de Lemens, trois quartans trois mouduriers de froment à cause de Montfort

Finalement, rière Saint Cassin à cause de Bonivard, huit quartans et demi de froment, une poule et trois sols un denier fort

Et c'est, outre les servis et autres droits et devoirs seigneuriaux qui sont dus au dit Seigneur consignant rière différentes autres parroisses qui sont en l'état inexigibles parce que les rénovations des dittes rentes ne sont pas achevées

Et tout ce que dessus le dit Seigneur consignant déclare être juste et fidèle en conformité du susdit édit du seize avril mil sept cent trente quatre, aux peines portées par icelui et à celles de tous dépends dommages et intérêts, sous l'obligation et constitution de tous ses biens présents et à venir : déclarant au surplus la ditte terre et baronnie de Montfort, de même que les rentes féodales cy dessus consignées et reconnues n'être affectées d'aucunes charges envers quelque communautés ou autres personnes que ce soit, et d'avoir satisfait au payement des cavalcades imposées en mil sept cent trente quatre et mil sept cent quarante deux pour regard du titre de la ditte baronnie de Montfort, n'ayant cependant justifié du payement de la cavalcade imposée en la ditte année mil sept cent quarante deux pour regard des rentes féodales non annexéesà la jurisdiction le tout sous les protestes et réserves des droits de S.M., fait et prononcé en présence de maître Joseph Lyonna substitut procureur au Sénat natif de la parroisse de Cusy, et sieur Pierre Forest Piollat natif de la parroisse de Saint Ours, tous deux habitants de cette ville, témoins requis

Ledit Seigneur consignant et les témoins ont signé sur la minutte et moi dit notaire et substitut commissaire des Extentes de S.M. deçà les monts, ai fait et signé la présente expédition pour le service de S. ditte M. quoique par le dit sieur Deloince de la Forêt soit écritte à ma réquisition, ainsi est après due collation faitte

Louis Joachim Léger

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 3)

Teneur d'acte de présentation

L'an mil sept cent soixante et quatorze et le treizième jour du mois de mars à Chambéry après midy dans les Royales archives, par devant moy notaire royal soussigné, stipulant à l'instance et réquisition de maître Louis Joachim Léger substitut commissaire archiviste des Extentes de S.M. et de la péréquation générale de Savoye decà les monts en cette partie spécialement commis et député par arrêt de la Chambre des Comptes du quatorze mars mil sept cent soixante et douze et en présence des témoins cy après nommés, a comparu Messire Claude François Alexandre Morand fils de feu Jean Pierre Morand Baron de Montfort, Seigneur de Saint Sulpice, natif et habitant de la présente ville, lequel désirant profiter du bénéfice de la restitution en tems et en entier accordé par édit de S.M. du quinze mars année dernière pour satisfaire à celui du seize avril mil sept cent trente quatre et de mil sept cent cinquante deux, a requis le dit maître Léger de recevoir en vertu de sa ditte commission le consignement des rentes qu'il possède, savoir la rente de Montfort pour partie d'icelle composée de partie de celle de Bonivard, Oddinet et Mongellas qui s'étendent rière Saint Alban, Montmeillan, les Marches, Bissy, Cognin, la ville de Chambéry, Saint Baldoph, Saint Cassin, Saint Sulpice, Vimines, Bassin, la Motte, Barberaz le Poullieux et autres. Plus, la rente de Laudes composée de parties de celles de Mareschal, Mallet et Allegret, et aussi partie de celle de l'hôpital d'Aiguebelette qui s'étendent rière Tormery, Cognin, la ville de Chambéry, Jacob, Montagnole, Vimines, Servolex, Saint Sulpice, la Motte et autres. Plus, parties de celle de Saint Cassin qui s'étend rière Vimines et autres, de celle de la Pierre qui s'étend rière Vimines, Saint Sulpice et autres, de celle de Montrottier qui prend rière Vimines, Bissy, Cognin, Bassin, la ville de Chambéry, Jacob, la Motte, Saint Sulpice, Montagnole et autres, de celle de Montcharvin qui prend rière Vimines et autres lieux, et enfin la rente d'Ogier qui prend rière Saint Sulpice, Cognin et autres. Toutes lesquelles rentes sans juridiction le dit Seigneur comparant déclare ignorer être féodales et n'avoir pas été consignées ensuite du susdit édit de mil sept cent trente quatre ; mais comme la multitude des consignements dont le dit maître Léger est chargé ne lui permet pas de dresser à présent celui du dit Seigneur de Saint Sulpice et qu'il ne peut expédier que successivement ceux qui se présentent en grand nombre et que le terme fixé par l'édit est à la veille d'échoir, il a déclaré ne pouvoir encore adhérer aux réquisitions du dit Seigneur comparant qui pour se mettre en règle et que rien ne lui soit imputé en offrant de se représenter dans le délai qui sera fixé à présentement remis au vu de moy dit notaire et témoin au dit maître Léger les titres et littérés nécessaires à la dresse du dit consignement, en conséquence de quoy le dit maître Léger a renvoyé ledit Seigneur de Saint Sulpice à se représenter par devant luy le vingt huitième juillet prochain pour donner le dit consignement et satisfaire plus amplement aux susdits édits à défaut de quoy, il devra être censé privé et déchu du bénéfice en dérivant de tout quoy le dit Seigneur de Saint Sulpice m'a requis acte que de mon office je dit notaire lui ay accordé du consentement dudit maître Léger, sans préjudice des droits de S.M. pour lui servir et valoir ainsi que de raison fait et prononcé audit lieu en présence du sieur Pierre à feu Jacques Forest Piollat natif de Saint Ours et de maître Joseph à feu maître Jean François Lyonnaz natif de Cusy, tous deux habitants de cette ville témoins requis. Tous ont signé et moy dit notaire royal soussigné recevant requis le présent contenant deux pages et ce que dessus écrit à ma prière par le dit sieur Piollat. Signé Claude Dechavassine notaire.

Ainsi en a l'original inséré en fin de la minutte de l'aveu et dénombrement cy devant après due collation faitte, quoique par le dit sieur Deloince de la Forêt soit écritte la présente teneur à ma réquisition ainsi est. Louis Joachim Léger

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 3)

Liste des propriétaires successifs

- ..

- Guigue d'HERBEYS, damoiseau, décédé avant le 13 septembre 1290, puis
- Guigue d'HERBEYS, vivant le 13 septembre 1290 lors du traité relatif à la dot de sa sœur Julienne d'HERBEYS due par son futur, Nicolet de BIGNIN⁽¹⁾, (fils du précédent), puis
- Perret d'HERBEYS⁽²⁾, damoiseau, décédé avant le 26 juillet 1338 (frère du précédent), puis
- Pierre d'HERBEYS⁽³⁾, décédé entre le 26 juillet 1338 et le 16 juillet 1346 (fils du précédent), puis
- Rolet d'HERBEYS, damoiseau, vendit le 16 juillet 1346, Etienne Alamand, notaire, des biens, choses et hommes qu'il possède à Cognin. Décédé après le 10 août 1362, date à laquelle il est cité dans un acte de vente. (fils du précédent), puis

- ...

- Guigonnet d'HERBEYS, décédé avant le 20 février 1377, puis
- Jacques d'HERBEYS, vivant le 20 février 1377, date à laquelle il « reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Amédée de Savoie, la maison-forte de Montfort avec un colombier, verger, bois, curtil, places, d'environ 6 journaux, avec rente féodale rière Villette, sous charge d'hommage, sauf premièrement la fidélité à un autre seigneur, et 40 sols fortes excussellés de plait au muage du seigneur seulement ». (fils du précédent), puis

- ...

- Guigue d'HERBEYS⁽⁴⁾, seigneur de Montfort, vivant le 9 août 1414, date à laquelle il « reconnaît tenir en fief noble, ancien et paternel du Prince Amédée comte de Savoie, la maison-forte de Montfort avec ses places, curtils et dépendances. Plus, six journaux de terre situés près Montfort, sous charge d'hommage liége et de plait de changement de seigneur pour 40 sols fortes ». Puis,
- Lambert ODDINET⁽⁵⁾, docteur ès lois, bourgeois de Chambéry, avocat et procureur général fiscal, président du Conseil résident de Chambéry, chevalier et conseiller du duc. Il épousa Bonne REY. Il testa le 8 mai 1440 et décéda avant le 17 juin de la même année. Puis,





De sinople à la bande ondée d'argent

- Jean ODDINET⁽⁶⁾, docteur ès lois, bourgeois de Chambéry, décédé avant le 12 juin 1464. Il épousa, contrat dotal du 26 septembre 1429, Guigonne GRANGE, fille de Pierre GRANGE, bourgeois de Chambéry et d'Antoinette de la BALME (fils du précédent), puis
- Lambert ODDINET, 1er syndic de Chambéry de novembre 1474 à novembre 1475, décédé avant le 10 novembre 1483. Le 10 juillet 1447, lui est accordé l'investiture de la maison-forte de Montfort avec ses appartenances, fiefs et arrière-fiefs. (fils du précédent), puis
- Louise LIOBARD, reconnaît, en qualité de tutrice des nobles Claude, Jean et Pierre ODDINET, ses enfants, tenir en fief noble, ancien, avite et paternel, la maisonforte située à Montfort, avec les places, curtils, bois et autres, plus une pièce de terre d'environ 6 journaux au dit lieu, sous charge d'hommage noble et liége, et de 40 sols fortes de plait au changement de seigneur. (épouse du précédent), puis
- Jean ODDINET⁽⁷⁾, seigneur de Longefan, conseiller, maître d'hôtel et écuyer du duc, bourgeois de Chambéry, testa le 1^{er} décembre 1541 et décédé avant le 7 août 1542; et Claude ODDINET, écuyer, bourgeois de Chambéry, 1^{er} syndic de Chambéry de novembre 1527 à novembre 1528. Ce dernier épousa, en premières noces, contrat dotal du 16 mai 1503, Bonne LANFREY, fille d'Humbert LANFREY et veuve de Jean ODDINET du Bourget, et, en secondes noces, avant 1523, Jeanne de la BALME, fille d'Aubert de la BALME, seigneur de Longefan, et veuve de Jean de MOUXY d'Albens. (tous 2, fils des précédents), puis
- Louis ODDINET(8), d'abord seigneur de Montfort, docteur ès droits, bourgeois de Chambéry, puis comte de Montréal et de Conflans, baron de Montfort, seigneur de Grésy, de Cessens, de Péroges, de Longefan, etc. Il épousa, avant le 23 janvier 1562, date du baptême d'un enfant, Dianes de MURINES et, le ou les enfants qu'il eut de son mariage, ne lui ont pas survécu. (fils de Jean ODDINET), puis
- Georges de MOUXY⁽⁹⁾, seigneur de Longefan, de Saint-Paul et d'Albens, comte de Montréal, baron de Montfort, de Montfalcon et de Pérouges, , décédé le 2 mars 1595. Il était fils de Philippe de MOUXY et de Philiberte ODDINET. Il épousa, contrat dotal du 7 avril 1582, Louise de SEYSSEL-la CHAMBRE, fille de Jean de SEYSSEL-la CHAMBRE, marquis de la Chambre, vicomte de Maurienne, etc., et d'Aimée de la BAUME. (neveu du précédent, par testament du 12 octobre 1574), puis





A senestre, d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout ; à dextre, gironée d'or et d'azur

Allissimus nos fundavil et Franc el léal



- Louis de SEYSSEL-la CHAMBRE(10), 3ème marquis d'Aix, 6ème marquis de la Chambre, comte de Montréal et de l'Heuille, baron de la Bâtie, de Châtillon, de Meillonas, de Monfort, de Montfalcon, d'Avrieux, de Bramans, de Montaimont, de Pontamafrey, de Cuine et de la Rochette, vicomte de Maurienne, seigneur de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, coseigneur d'Havet, maréchal de camp général, chevalier de l'Annonciade. Il était fils de François de SEYSSEL-la CHAMBRE, baron, puis marquis d'Aix, baron de Meillonas, de Châtillon en Chautagne, de la Bastie-Seyssel et de Boisserette, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France, lieutenant-général du duc de Savoie au gouvernement de Savoie, et d'Isabeau de la ROCHE-LANDRY, demoiselle d'honneur de la duchesse de Savoie. Il épousa en premières noces, le 27 septembre 1606, contrat dotal du 12 avril même année, Gasparde-Julienne de MOUXY(11), fille du précédent, et, en secondes noces, contrat dotal du 8 août 1622, Adrienne-Françoise de GRAMMONT, fille de Jacques-Antoine de GRAMMONT de JOUX, chevalier, baron de Chatillon, et de Jeanne-Baptiste de GRAMMONT (par son mariage avec Gasparde-Julienne de MOUXY, baptisée le dernier février 1593 à Chambéry), puis
- Henriette de SEYSSEL-la CHAMBRE, baptisée le 19 juin 1642 à Chambéry et décédée le 1er octobre 1664, elle avait testé le 26 septembre précédent. Elle épousa le 4 juin 1655 à Aix, Jacques d'ALLINGES, marquis de Coudrée et d'Aix, comte de Langin et de l'Heuille, baron de Laringe et d'Apremont, seigneur de Greizier, de la Rochette en Chablais, de la Rochette en Savoie, de Publier, de Chevenes et les Choseaux, de Servette, de la Cour et de Montfort en Genevois, lieutenant général dans les armées de S.A.R. Il testa le 24 mars 1694 ; elle, le 26 septembre 1664. (fille 2e lit du précédent), puis
- Joseph Marie d'ALLINGES(12), marquis de Coudrée, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, de l'Heuille, d'Apremont et de Montréal, baron de Laringe et de Montfalcon, seigneur de la maison-forte de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, seigneur de la Rochette en Savoie et en Chablais, de Servete, de la Cour, de Publier, de Chevenes et les Choseaux, et de Greisier, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, chevalier grand-croix de la religion des saints Maurice et Lazare, cornette blanche de la noblesse de Savoie, grand maître de la Maison du Roi, commandeur de Saint-Victor, envoyé extraordinaire aux cours de Vienne, Londres et Paris, ministre d'Etat, lieutenant générale du Duché de Savoie, né le 6 août 1660. Il épousa, le 20 septembre 1677, Françoise DESCHAMPS, fille de Nicolas DESCHAMPS, baron de Juyfs, président de la Chambre des Comptes. Il testa le 16 février 1736. (fils de la précédente)



D'azur à l'arête de poisson d'argent posé en bande, accompagné de 2 étoiles du second



D'azur au phénix d'or essorant, accompagné au canton dextre du chef d'un soleil du même

- Joseph ARESTAN, baron de Montfort, seigneur de Chamoux, de Montgilbert et de Montendry, maître auditeur en la Chambre des Comptes par Patentes du 1^{er} mars 1698, baptisé le 27 mai 1675 et décédé avant le 19 décembre 1747. Il épousa le 31 mai 1695 à Chambéry, contrat dotal du 21 mai 1695, Marie-Rose PIGNIER, fille d'Etienne PIGNIER, avocat au Souverain Sénat de Savoie, des conseillers noble de la ville de Chambéry puis 1^{er} conseiller, et d'Antoinette Garbuzat. (par achat du 28 mars 1702), puis
- Claude-François-Alexandre MORAND, baron de Montfort et de Grilly, seigneur de Saint-Sulpice et de Villardmarin, aide-major au régiment des gardes, baptisé le 26 avril 1716 à Chambéry, testa le 4 octobre 1784, est décédé le 12 octobre 1784 et fut inhumé le 14 octobre même année, dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, au tombeau de ses prédécesseurs, en l'église de Saint-Sulpice. Il était fils de Jean-Pierre MORAND(13), seigneur de Saint-Sulpice, Villardmarin, de Volaz et de Ronjoux, capitaine au régiment français de Royal-Savoie, et de Félise SALTEUR. Il épousa, le 17 septembre 1746 à Chambéry, Anne-Françoise CHEVILLARD de LADHUY, comtesse d'Ugine, baronne du Bois et de Saint-Oyen, dame de Thénézol, de la Motte et de Belmont. (par achat du 28 avril 1744)
- Pierre-Gabriel-Laurent MORAND, comte d'Ugine, baron de Montfort, 1^{er} écuyer et gentilhomme de la Chambre du duc de Chablais, colonel au régiment de Maurienne, commandant la ville et province de Tortone, né le 1^{er} novembre 1748 à Chambéry et décédé sans alliance le 23 décembre 1810 à Chambéry. (fils aîné du précédent), puis
- Eugène MORAND, baron du Bois, seigneur de Saint-Sulpice, puis baron de Montfort au décès de son frère, colonel au régiment d'Aoste, commandant la ville et province de Novare, né le 2 janvier 1751 à Chambéry et décédé le 4 février 1830 à Chambéry. Il épousa le 30 octobre 1817 à Chambéry, Jeanne-Hélène BLANC de BERAUD DEMOLINE, fille de Pierre DEMOLINE et de Josephte ANSELME. (frère du précédent), puis
- Benoît-Marie-Eugène MORAND, baron de Montfort et de Saint-Sulpice, comte d'Ugine, capitaine au régiment de Savoie, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, né le 26 mai 1807 à Chambéry et décédé le 25 septembre 1879 au château de Servolex. Il épousa, le 12 décembre 1844 à Chambéry, Marie-Alix-Suzanne-Louise-Césarine de VIGNET, dame du Palais de la reine de Sardaigne, fille de François-Xavier de



VIGNIER, comte par Patentes du 17 juillet 1818⁽¹⁴⁾, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, 1^{er} officier au Ministère des Affaires étrangères, et d'Hélène-Césarine de LAMARTINE, sœur du poète. (fils du précédent), puis

 Alexandre-Frédéric-Ange-Marie MORAND, baron de Montfort et de Saint-Sulpice, comte d'Ugine, né le 16 septembre 1845 à Chambéry et décédé sans alliance le 29 juillet 1885. (fils du précédent)

- ..

- (1) Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie 1895 Tome XXXIV 2° série tome IX p.LXXXIII à LXXXVIII
- (2) Le 9 décembre 1308, devant Jean Tissot, notaire, André, fils de Pierre de Cognin, chevalier, albergea à Perret, fils de feu Guigues d'Herbeys, 5 seytorées de pré situées à Chambéry, derrière l'église Saint-Jean-du-Pré et confinées par l'Albane et le pré de l'Hôpital vieux. Droit d'entrée : 40 livres viennoises de Savoie. Servis annuel : 40 sols viennois. Témoins : messire Pierre, curé de Saint-Sulpice, Nicolet de Bignin, bourgeois de Chambéry, et Guillermet Fardel.
- (3) Le partage de ses biens entre ses deux fils, Rolet d'Herbeys, l'aîné, damoiseau, et Rolet d'Herbeys le jeune, d'une part, et Amé de Bignin, d'autre part, le 20 août 1351, Antoine Fabre, notaire.
- (4) Le 14 août 1408, devant Jean Rosset, notaire, obligation par Jean Marquis, de Couz, en faveur de noble Guigues d'Herbeys, seigneur de Montfort, son cousin, de 10 florins.
- (5) Il fut chargé par le duc de nombreuses négociations et ambassades ; il participa, le 17 juin 1430, à la publication des Statuta Sabaudiæ. Il fut l'un des six gentilshommes qu'Amédée VIII choisit en 1434 parmi ceux qui avaient pris part aux affaires les plus importantes de l'Etat, pour fonder l'ordre de Saint-Maurice de Ripaille. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 282)
- (6) Il fut l'un des ambassadeurs du duc de Savoie au traité fait à Ferrare entre les Vénitiens, les Florentins, le duc de Milan et leurs alliés. Il fut avec son père l'un des membres du conseil du duc qui prirent part, le 17 juin 1430, à la publication des Statuta Sabaudiæ. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 282)
- (7) Le 12 avril 1527, Jean et Claude Oddinet, frères, transigent et font un partage par moitié de leurs biens paternels: biens et maisons à Chambéry, la maison-forte de Montfort, paroisse de Saint-Sulpice, avec chapelle, etc.; biens à Chambéry-le-Vieux, Barberaz, Villeneuve, Monterminod, revenus et servis dans les mandements de Chambéry, Lescheraine et le Noyer, en Genevois dans les mandements de Rumilly, Alby, Cessens, Cusy, Montfalcon, la Bastie en Albanais; biens parvenus par la mort de noble Antoine Oddinet du Bourget et de ses frères, et par celle de dame Jeanne de Fésigny, veuve de messire Anserme Gruel, etc. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 282)
- (8) Il fut conseiller du Roi au parlement de Savoie nommé le 2 août 1551 -, second président au Sénat et conseiller d'Etat du Duc le 13 juillet 1561, puis président à la Chambre des Comptes de Savoie, auditeur général du camp et de la milice dans tous les états du Duc, enfin, premier président à la Chambre des Comptes. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 284)

- (9) Il fut commissaire général des ordonnances de Savoie, conseiller ordinaire du Duc, son chambellan, ambassadeur auprès du roi de France et de Pologne (Patentes du 1^{er} août 1575). Héritier universel de Messire Louis Oddinet, baron de Montfort, comte de Montréal, seigneur de Péroyes, Longefan, etc., son oncle, par testament du 12 octobre 1574. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 207)
- (10) Il ép. 1er, contrat dotal du 12 avril 1606 (archives Musin), Gasparde-Julienne de Mouxy, fille de George, comte de Montréal, et de Louise de la Chambre. Elle mourut en couches d'un fils qui mourut peu après sa naissance. Louise, grand-mère de cet enfant, se considérant héritière de sa fille Gasparde-Julienne, testa en faveur du Prince de Carignan ; mais, sur les assurances que son petit-fils avait survécu à sa mère et que, dès lors, son père en était l'héritier, elle fit son deuxième testament en faveur de son gendre ; puis elle transigea, le 11 février 1629, et abandonna au marquis d'Aix toute prétention sur l'héritage des Mouxy. Il ép. 2ème, contrat dotal 8 août 1622 (archives Musin et Preuves de Maltes), Jeanne-Adrienne-Françoise de Grammont, fille de Jacques de Grammont de Joux, baron de Châtillon,

et de Jeanne-Baptiste de Grammont.

- (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 5ème volume, page 474)
- (11) Gasparde-Juliane de Mouxy apporta à son mari de nombreuses seigneuries tant en Savoie qu'en Bresse. La tutelle de la femme de Louis de Seyssel avait été confiée, depuis la mort de Georges de Mouxy, son père, à Louise de La Chambre, sa mère. Les comptes de la gestion de ses biens pendant sa minorité furent rendus à sou mari en 1608 et, par transaction datée d'Aix, le 6 septembre 1608, le marquis d'Aix reçoit de sa belle-mère les fiefs qui composaient la fortune paternelle de sa femme, à l'exception toutefois de Montfalcon et de Longefans, dont Louise de La Chambre se réservait l'usufruit pour son douaire.
- Ce mariage fut de peu de durée. Gasparde-Juliane de Mouxy décéda, en effet, en couches d'un enfant qui mourut lui-même au moment de sa naissance. Nous n'avons pu retrouver la date exacte de ce décès. Il fut difficile de savoir si l'enfant avait survécu à sa mère ou si, au contraire, il était mort avant elle ; de là survinrent des difficultés entre Louise de La Chambre, qui se disait héritière de sa fille, et Louis de Seyssel, qui affirmait, au contraire, ses droits à la succession de son enfant. Ceci nous paraît être la source de la brouille momentanée qui exista entre la belle-mère et le gendre et qui détermina la comtesse de Montréal, devenue héritière du marquisat de La Chambre, à tester en faveur du prince de Carignan ; mais les choses s'arrangèrent et, par transaction datée de Chambéry, le 11 février 1629, Louise de La Chambre, se déclarant « assertiorée par ceux qui avaient assisté, de sa part, à l'accouchement de sadite fille que le fils dont elle avait accouché avait survécu à sa mère », consentit enfin à abandonner au marquis d'Aix toute prétention sur l'héritage des Mouxy. Elle se réservait néanmoins l'usufruit des seigneuries sur lesquelles était hypothéqué son douaire. (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu)
- (12) Il était nommé Dom Joseph Marie d'Alinge de la Chambre de Seissel, marquis de Coudré, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, l'Hullie, Apremont et Montréal, baron de Laringe et de Montfalcon, seigneur de la maison forte de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, seigneur de la Rochelle en Savoye et en Chablais, Servete, la Cour, Publier, Chevenes et les Choseaux et de Greizy, chevalier grand-croix de la religion des saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, ayoz et gouverneur de S.A.R. monseigneur le prince de Piedmont, Cornette blanche de la noblesse de Savoie, ministre d'Estat de S.M. le Roy de Sicile, général de la cavalerie et des dragons, commandeur de Saint-Victor et chapitre, cy-devant capitaine de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du Roy de Sicile, et commandant généralement en Savoye.
- (13) C'est lui qui fut élu en ami par Joseph Arestan, le 4 mai 1702. Ce dernier démembra en sa faveur la terre et juridiction de Saint-Sulpice, de Villardmarin, de Volaz et de Ronjoux.
- (14) Il reçut « le titre de Comte pour lui et ses descendants mâles...pour les distingués services rendus, pour la capicité et l'attention qu'il apporta pour l'heureux dénouement des intérêts engagés avec le canton de Genève, pour la noblesse de sa famille, pour les preuves constantes de dévouement dans l'exercice des charges confiées à ses prédécesseurs par les rois de Sardaigne. » (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 5ème volume, page 616)

MAISON-FORTE DE LA SALLE – VIMINES

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	59
Renseignements	59
Liste des propriétaires successifs	62

Description

[...] la maison-forte de la Salle, bonne construction du XVe siècle, passablement défigurée. La façade, sur la cour en terrasse à l'est, avait deux tours carrés, qui n'ont plus que la hauteur d'un étage, comme le robuste corps de logis ; leurs contreforts ont de belles assises en pierres de taille. La tour de gauche, sous laquelle autrefois se trouvait la seule porte de la maison, a conservé ses trois vieilles baies grillagées à chanfreins. Dans celle de droite, côté du nord, deux vieilles ouvertures murées, et murée aussi, du même côté, dans le corps de logis, une grande fenêtre à meneaux. Il reste quelque chose des murs qui fermaient la cour. Tout près, une grange carrée, réduite à la hauteur d'un étage, fut une chapelle, au bas d'une tour isolée. De l'autre côté, au nord, autre bâtiment qui dépendait de la maison-forte et garde de belles traces de la fin du XVe siècle. En position superbe, La Salle domine bien ses alentours [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

[...] On ne sait pas si les La Salle, qui furent probablement les premiers occupants de cette maison-forte, lui ont donné leur nom, ou s'ils prirent le sien. On sait seulement qu'ils la possédaient encore au XIVe siècle, quand leur situation féodale était considérable autour de Chambéry. Au XVe siècle, les Bonivard leur avaient succédé, bourgeois chambériens parvenus à la noblesse et aux plus grands honneurs ; Aymon Bonivard, en 1362, était entré, des premiers, dans l'ordre du Collier ; leurs propriétés se trouvaient surtout de ce côté de la ville, et peut-être étaient-ils d'abord venus à Chambéry de Vimines. Il semble que Marie Bonivard, qui épousa Pierre de Belletruche, lui apporta La Salle ; chambériens aussi, ces Belletruche avaient eu un trésorier général du temps du Comte Vert, et possédaient bien des domaines ; Antoine de Belletruche, fils de Pierre et de Marie, gouverneur du prince qui fut le duc Charles III, et gouverneur de Nice et de Turin, mourut sans enfants en 1506. Sa succession passa à ses neveux, dont l'un, qui eut La Salle, était François d'Orlier, seigneur de Saint-Innocent, d'une très ancienne et très nombreuse famille. La maison-forte appartenait encore à ses descendants au XVIIIe siècle, quand Charles d'Orlier,

seigneur de La Salle, était lieutenant dans l'escadron de Savoie. Son père, Don Claude-François, comte de Saint-Innocent et seigneur de La Salle, maître d'hôtel de S.A., avait été commandeur des SS. Maurice et Lazare. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

[...] La paroisse de Vimines dépendait sous l'ancien Régime de la baronnie de Montfort (à Saint-Sulpice), mais la mestralie des paroisses de Vimines et de Couz était confiée au XIVe siècle aux La Salle dont la maison-forte existe toujours près du hameau des Perriers. Elle passa par la suite aux Bonivard, aux Belletruche et appartenait au XVIIIe siècle aux d'Orlier de Saint-Innocent. [...] (Histoire des communes savoyardes – Savoie, de Philippe Paillard)

[...] La Salle (ou La Sallaz) se dresse sur une crête aux abords abrupts à peu de distance et au nord est du village des Perriers. Construite au XIIe siècle, la façade, renforcée de deux tours carrées, ouvrait sur une cour orientée vers le soleil levant. L'une des tours abritait la seule porte d'accès à la maison avec trois fenêtres grillagées. Des murailles encerclaient les abords immédiats où s'élevait une chapelle, plus tard transformée en grange. Au XIVe siècle, les possesseurs de la maison-forte portaient son nom : La Salle, mais au XVe siècle, nous apprend Gabriel Pérouse, une autre famille était là, celle-ci fort connue : les Bonnivard, bourgeois de Chambéry que leur habileté et leurs talents avaient élevés jusqu'à la noblesse, appuyés par l'estime du comte, dont certains faisaient partie du proche entourage. La Salle devient la propriété de Pierre de Belletruche, grâce à son mariage avec Marie Bonnivard, puis, après 1500, de François d'Orlier, seiogneur de Saint-Innocent ; la maison-forte demeurera dans sa famille jusqu'au XVIIIe siècle. [...] (Vimines en Savoie et sa province – par André Berlioz)

Famille de la SALLE:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Montcharvin, à Cognin.

Famille BONIVARD:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Montcharvin, à Cognin.

Famille BELLETRUCHE:

Dès la première moitié du XIVe siècle, elle occupait un rang élevé. André Belletruche a figuré avec distinction parmi les plus illustres gentilshommes savoyards qui prirent part à la dernière manifestation de l'esprit des Croisades, lors de l'expédition en Orient faite par le chevaleresque comte Verd.

Cette maison a peu duré : elle s'est éteinte dans les premières années du XVIe siècle et ses biens ont passé dans les familles de Challes, d'Orlié et de Poypon. Ces trois familles, - soit les branches que cela concernait - ont ajouté au leur le nom de Belletruche, en vertu des dispositions testamentaires des derniers mâles de ce nom.

Les Belletruche possédaient des biens au pays de Vaud, mais leurs principales possessions paraissent avoir été en Tarentaise. Ils devaient pourtant être de Chambéry, où ils avaient une vieille sépulture de famille dans la chapelle de Saint-Jacques, apôtre, dans l'église des Frères mineurs de Chambéry. Ils y possédaient notamment la maison dite domus de Belletruchiis, avec tour, jardins, etc. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume I – page 171)

Antoine de BELLETRUCHE:

[...] Ce Duc Charles estoit encores en eage de adolescence quant il vint en la duche, qui estoit gouuerne par deulx gentilz hommes, lanus de Duin lung, seigneur de la Vauldifere, laultre de Belletruche, seigneur de Gorbais, lung mon allie, laultre mon parent. [...] (Chroniques de Genève – François Bonivard, prieur de Saint-Victor)

Famille d'ORLIER:

Ce nom comporte de nombreuses variantes selon les lieux et les époques. Nous pouvons voir d'Orlié, d'Orly, d'Orlyé, Dorlier, Dorlié, Dorly ou Dorlyé.

Les d'Orlier ont peut-être tiré leur nom d'un hameau d'Albens, dans lequel ils avaient des possessions, ou de la localité du même nom, située près de Bonne en Faucigny. Les seigneurs de Saint-Innocent, puis marquis de ce lieu, ont maintenu le lustre de leurs ancêtres. L'un d'eux fut le premier évêque de Pignerol au XVIIIe siècle. Quoique cette branche eût quitté la Savoie à la suite de la Révolution, deux marquis de Saint-Innocent, le père et le fils, ont tenu à ne pas rompre avec la Maison de Savoie les liens tant de fois séculaires qui l'attachaient à elle, et jusqu'en 1847 et 1849 ils avaient de hautes charges à la Cour de Sardaigne. Cette branche, qui a habité aussi le Dauphiné au XVIIIe siècle, s'est fixée en Bourgogne et a contracté de belles alliances dans diverses provinces de France. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume IV – page 316)

Charles Emmanuel d'ORLIER:

Extraits du bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Savoie – 4º série – tome VII – 1899 :

Le 27 février 1616, Charles-Emmanuel d'Orlié, dit de Belletruche, seigneur de Saint-Innocent, ayant refusé de prêter l'hommage-noble qu'il doit au marquis d'Aix (*Louis de Seyssel*) pour les biens qu'il tient de son fief, est assigné par exploit d'huissier. Il s'en suit un procès perdu par le seigneur de Saint-Innocent.

Le 20 mai 1634, le marquis d'Aix (*Louis de Seyssel*) reconnaît tenir divers biens de Charles-Emmanuel d'Orlié, dit de Belletruche, seigneur de Saint-Innocent, comme relevant de son fief de Saint-Innocent.

Liste des propriétaires successifs

- ...

- Famille de la SALLE, puis
- François BONIVARD, décédé avant le dernier février 1388. Il épousa Jacquemette des CLETS, fille de Guillelme des CLETS (fils du précédent), puis
- Pierre BONIVARD, seigneur de Saint-Michel des Déserts. Il testa le 30 mai 1434. Il épousa Marguerite de GROLEE, fille de Guidon de GROLEE, seigneur de Saint-André de Briord, et de Bonne de CHALANT. (fils du précédent), puis
- Marie BONIVARD, qui épousa Pierre de BELLETRUCHE, seigneur d'Annuys et coseigneur de Cornillon et de Marthod, qui testa le 4 août 1465 et décéda avant le 1^{er} janvier 1466. (fille du précédent), puis
- Antoine de BELLETRUCHE, coseigneur puis seigneur d'Annuys, de Cornillon et de Marthod, et, du chef de son épouse, seigneur de Gerbais, de Belmont et de Lay, chevalier du Sénat en 1492, écuyer, premier chambellan, grand maître d'hôtel de gouverneur de Nice et de Turin, et gouverneur de Charles, duc de Savoie. Il testa le 1er juin 1505 et décéda avant le 16 novembre 1506. Il épousa, contrat de mariage du 23 novembre 1489, Claudine de RIVOIRE(1), duchesse de Nola, baronne de Gerbais, dame de Belmont et de Lay, dame d'honneur de Marguerite d'Autriche, bienfaitrice de Brou, fille et héritière de Louis de RIVOIRE, baron de Gerbais, seigneur de Belmont, de Domessin et de Lay, et de Marguerite d'ALBON. (fils de la précédente), puis
- François d'ORLIER dit de BELLETRUCHE, seigneur de Saint-Innocent et d'Ameysin, coseigneur de Beaufort et de Marthod, grand châtelain du Bourget entre 1512 et 1515. Il devint seigneur de la Salle avant le 20 avril 1509. Il était fils de Robert d'ORLIER, seigneur d'Ameysin, châtelain de Saint-Genix de 1472 à 1478 et du Bourget en 1493, et d'Antoinette de BELLETRUCHE. Il épousa Péronnette LANFREY, d'Aix. Il testa le 17 mars 1524 et décéda avant le 20 juillet 1534. (par testament de son oncle, le précédent), puis
- Jacques-François d'ORLIER dit de BELLETRUCHE, seigneur de Saint-Innocent, d'Ameysin, de Loëx, de la Salle et de la maison-forte d'Orlier en la paroisse de Grésy en Genevois. Il testa le 24 août 1577. Il épousa en premières noces, contrat dotal du 7 juin 1551, Lucrèce de CERISIER, fille de Nicolas de CERISIER et de Claudine de MENTHON, et, en secondes noces,



D'or à la croix de sable d'argent chargé de 5 coquilles



Ecartelé aux 1^{er} et 4^e de gueules et aux 2^e et 3^e d'argent à deux fasces d'azur



D'or à l'ours de sable debout, langué et armé de gueules

Tout par fortune



D'or à l'ours de sable debout, langué et armé de gueules

Tout par fortune

- contrat dotal du 20 février 1574, Jeanne de BEAUFORT, fille d'Antoine-Baptiste de BEAUFORT, seigneur d'Héry, et de Claudine de MENTHON. (fils du précédent), puis
- Antoine d'ORLIER dit de BELLETRUCHE, seigneur de Saint-Innocent et de la Salle, décédé avant le 29 mai 1621. Il épousa Lucrèce de RUBOD, fille de Charles de RUBOD et d'Isabelle de ROSSILLON de GEMILIEU, dame de Champrovent. (fils du 1er lit du précédent), puis
- Charles Emmanuel d'ORLIER dit de BELLETRUCHE, seigneur puis, le 1^{er} janvier 1662, baron de Saint-Innocent, seigneur de la Salle, gentilhomme ordinaire de la Chambre de S.A.R., lieutenant au gouvernement et capitaine pour S.A.R. du château et préside de Chambéry. Il décéda le 12 mars 1665 à Chambéry. Il épousa, avant le 17 juillet 1630, Louise TROUILLOUX, fille de Jean TROUILLOUX, conseiller d'Etat et président en la Chambre des Comptes, et d'Adriane de PREZ. (fils du précédent), puis
- Claude-François d'ORLIER dit de BELLETRUCHE, le cadet dit Dom Claude-François, comte de Saint-Innocent, seigneur de la Salle, chevalier puis commandeur des Saints Maurice et Lazare, maître d'hôtel de S.A.R., capitaine dans la cavalerie de Savoie, né le 25 septembre 1632 à Saint-Innocent. Il testa le 3 juillet 1686 à Turin. Il épousa en premières noces, Angèle-Marie QUAGLIA autrement écrit QUALLIAZ -, et, en secondes noces, Anne-Marie PONTE. (fils du précédent), puis
- Charles-Antoine d'ORLIER dit de BELLETRUCHE, seigneur de la Salle, lieutenant dans l'escadron de Savoie, gentilhomme ordinaire de S.A.R. Il épousa, contrat dotal du 15 avril 1690, Philippe de DORTAN, fille de Jean-François de DORTAN, chevalier, seigneur du Marteray, du Charray, etc., et de Marie du COUDRAY, dame de Balmettes et de la Martinière. (fils du précédent), puis

- ...

(1) Elle épousa en secondes noces, Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, duc de Nola, prince du Saint-Empire, etc., chevalier de la Toison d'Or, chambellan et grand maître d'Espagne, maréchal de Bourgogne et gouverneur de Bresse. Elle testa le 17 avril 1532.

CHATEAU DE LA PEYSSE – JACOB-BELLECOMBETTE

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire		
Description	65	
Renseignements	65	
Liste des propriétaires successifs	68	





Description

- [...] la Peysse, vieille maison forte remaniée au XVIIIe siècle, adossée à la motagne dans une vue superbe ; sa façade, à l'ouest, est flanquée de deux tours carrées ; au sud, porte cintrée, surmontée d'un écusson martelé, où l'on peut reconnaître la chèvre des Capris. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)
- [...] Situé à flanc de coteau, la Peysse est un quadrilatère, flanqué de deux tours carrées aux angles nord-ouest et sud-ouest. Le corps principal, à deux niveaux, a des combles éclairés par des jacobines, les tours ont trois niveaux. Sur le côté sud, une chapelle détachée du corps de logis, fut édifiée avant 1673 par noble de Capris. La couverture à 45° est en ardoises avec un coyau pour le corps principal et la chapelle. La façade sud possède une porte voûtée en plein cintre avec une clé ornée d'un écu aux armes de Capris, mutilés à la Révolution. [...] (Les Châteaux de Savoie, de Michèle Brocard)

Renseignements

- [...] On trouve la Peysse, au XIVe siècle, aux mains de Jean Ravais, notaire et secrétaire du comte de Savoie, damoiseau, très actif personnage, qui accompagna le comte Vert en Avignon en 1362 et à Naples vingt ans plus tard. François, son fils, maître d'hôtel du duc de Savoie, fit la campagne de 1426 contre le duc de Milan, et Jean, son petit-fils, à la fin du XVe siècle, céda la Peysse à Paul de Capris, originaire de Piémont, avocat général à Chambéry, dont la maison en ville était rue Saint-Réal. Les Capris se qualifièrent de seigneurs de la Peysse, qu'ils gardèrent, après Paul, pendant cinq générations : un avocat au Sénat, un gouverneur du château de Chambéry, un premier gentilhomme de bouche de Son Altesse ; le dernier, Jacques-Emmanuel, eut bien des frères et sœurs, dont l'un fut le Père Athanase, celui qui laissait J.-J. Rousseau toucher de l'orgue à l'église de son couvent, l'actuelle cathédrale ; il eut aussi des embarras d'argent et vendit la maison forte, en 1710, aux frères Piochet. De main en main, elle passa, en 1724, à Nicolas Garbillon, « avec les terres, prés, bois, vignes, teppes, broussailles qui en dépendent, et tous droits honorifiques », avec quatre bœufs aussi, quatre vaches, deux génisses, un veau de l'année et un cochon. M. Garbillon, d'Annecy, venait de s'établir à Chambéry et d'avoir une ennuyeuse affaire. Avocat des pauvres, et accusé d'avoir, à propos d'un édit qui réglait la valeur des monnaies en cours, émis l'opinion que, « pour donner force à la loi, il faut qu'elle soit approuvée par le peuple qui la met en usage », il avait dû, d'ordre du roi Victor, faire amende honorable, en plein Sénat, et à genoux. Rentré plus tard en grâce, devenu comte de Garbillon et avocat fiscal général, ce seigneur de la Peysse provoqua des réformes judiciaires et il défendit vaillamment le contribuable savoyard pendant l'occupation espagnole. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)
- [...] L'édifice, habité en 1300 par la famille Caraman, appartint au XIVe siècle au notaire Jean Ravais, secrétaire du comte de Savoie. Son fils, François Ravais, maître d'hôtel du duc, fit la campagne de 1426 contre le duc de Milan, et c'est Jean, son petit-fils, qui le céda vers 1500, à un piémontais, Paul de Capris, avocat général à Chambéry. [...] (Les Châteaux de Savoie, de Michèle Brocard)
- [...] le manoir de la Peysse est connu depuis le début du XIVe siècle. En 1500, il fut acheté par Paul Capris, avocat et bientôt sénateur, dont la famille resta ici durant deux siècles. Au XVIIIe siècle, il était aux mains de Nicolas Garbillion, avocat fiscal général de Savoie, originaire d'Annecy [...] (Histoire des communes savoyardes Savoie, de Philippe Paillard)

Famille RAVAIS:

Le premier Ravays connu, Noble Messire Pierre, Juge de Savoie et Conseiller du Comte, fonda, avant 1358, une chapelle dans l'église de Belley, et son fils Jean, chancelier de Savoie, voulut y être enterré. J'en conclus que cette famille est originaire de cette ville. Je crois aussi que ce Pierre est le premier noble de son nom. [...]

[...] Une branche commence vers la même époque, également par un Jean Ravays ou Ravais. Celui-ci fut notaire et secrétaire du Comte de Savoie et fut qualifié aussi damoiseau. Ce Secrétaire comital, dont les protocoles de 1361 à 1397 sont conservés aux Archives d'Etat à Turin, épousa Agnès d'Allinges qui lui apporta la seigneurie de Charmoisy en Chablais. Cela est tout à fait prouvé, notamment par des actes de 1484 à 1498, relatifs au poids de Chambéry (Archives de l'Académie de Savoie). Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce secrétaire du Comte, qui contracta une si brillante alliance, était presque certainement un frère illégitime du Chancelier. D'autres personnes, qui ont examiné aux Archives d'Etat à Turin de nombreux actes qui le concernent, sont tout à fait de cet avis. Ce frère naturel Jean est cité comme tel aux testaments du Chancelier de 1359 et du 8 octobre 1360 ; à cette dernière date, il était encore aux études. Cela n'empêche pas qu'il pu être nommé, en juillet de cette année 1360, notaire pour une moitié du mandement d'Avigliana « Johannem Ravaisii clericum filium naturalem dilecti fidelis consiliarii nostri quondam Petri Ravaisii jurisperiti» (Archives Camérales). Ce frère naturel du Chancelier, jeune en 1360, donc beaucoup plus jeune que lui, a très bien pu vivre jusqu'en 1409 et il a très bien pu être secrétaire du Comte de 1361 à 1397. J'ai encore d'autres raisons de croire que ce Jean, souche des Seigneurs de Charmoisy, était un bâtard. Dans les testaments du Chancelier, il y a plusieurs substitutions, mais il n'y en a aucune en faveur d'un Jean Ravais. Plus tard, il n'y a pas non plus de trace de substitution entre les deux branches, les descendants du Chancelier et ceux du Secrétaire comital, sans doute parce que celui-ci était de naissance illégitime. [...]

[...] Les Ravais ont eu des possessions aux environs de Villeneuve près de Chambéry. Au XVIIIe siècle, la maison-forte de la Peisse (ou La Peysse ou La Paisse) s'appelait encore aussi de Ravasii, de Ravasy ou de Ravasi (Archives La Place). En 1440, Barthélemy Chabod fut investi de la maison-forte et biens de Villeneuve, provenant des Clermont, des Ravais et des Candie (Fiefs).

La branche des Seigneurs de Charmoisy a possédé longtemps le poids de Chambéry, acheté par Jean Ravais, le secrétaire du Comte. [...] (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume V – pages 73 et 75)

Le 12 février 1373, vente faite par Antoine Tournier en faveur de Jean Ravais de la moitié du poids de Chambéry pour le prix de 15 livres et 15 sols gros tournois, sauf le bon plaisir du Comte Amé de Savoie. (Archives Départementales de la Savoie – SA 15)

Le 13 juin 1373, approbation du Comte Amé de Savoie de l'acquisition faite par le dit Jean Ravais du dit Antoine Tournier de la dite moitié du poids de Chambéry, avec successive investiture. (Archives Départementales de la Savoie – SA 15)

Le 4 juin 1379, vente faite par le dit Guigue Vionnet en faveur de Jean Ravais de la 4^{ème} partie et moitié de la 4^{ème} du poids de Chambéry pour le prix de 150 florins d'or sous le bon plaisir du Comte de Savoie, comme se mouvant de son fief le dit poids. (Archives Départementales de la Savoie – SA 15)

Le 23 juin 1379, approbation du Comte Amé de l'acquisition faite par le dit Jean Ravais de la dite 4^{ème} et moitié de 4^{ème} du poids de Chambéry, avec investiture. (Archives Départementales de la Savoie – SA 15)

Le 12 janvier 1381, vente faite par Antoine et Jaquemette mari et femme de Oddomar, à Jean Ravais de la 8^{ème} partie du poid de Chambéry, sauf le bon plaisir du Comte Amé, pour le prix de 50 florins d'or. *(Archives Départementales de la Savoie – SA 15)*

Le 16 janvier 1415, confirmation du Comte Amé de Savoie en faveur de François fils de feu Jean Ravais des acquisitions faites par le dit feu son père, du poids de Chambéry. (Archives Départementales de la Savoie – SA 15)

Le 16 janvier 1415, confirmation du dit Comte Amé en faveur du susdit François Ravais, de l'acquisition faite par feu Jean son père, de la 8^{ème} partie du poids de Chambéry, avec investiture moyennant le paiement des laods. *(Archives Départementales de la Savoie – SA 15)*

Famille de CAPRIS:

La maison de Capris (anciennement Collocapra, d'après Chorier) est originaire de Piémont. De noblesse ancienne, elle a formé plusieurs branches : celle des marquis Gromis de Tarnengo et celle des marquis de Ciglié, en Piémont ; une branche dauphinoise fixée ensuite en Provence à Cuer, près d'Hyères, et enfin celle de Savoie, dite des seigneurs de La Peysse. C'est vers la fin du XVe siècle que, pour la première fois, nous rencontrons un Capris en Savoie. Nous voyons, par la généalogie que l'Armorial de Savoie donne de cette branche, qu'elle s'allia aux Beaufort, aux Oddinet de Montfort, aux Chabod-Lescheraine, etc. (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu)

Famille de PIOCHET:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Salins, à Cognin.

Nicolas GARBILLION:

[...] Nicolas Garbillion, avocat fiscal général de Savoie, originaire d'Annecy, qui se fit connaître à Jacob en finançant la construction d'un pont près de la cascade, mais surtout par son rôle durant l'occupation espagnole de 1742-48, à la tête de la délégation générale établie pour assurer le ravitaillement des ennemis, ce qui lui valut d'être emprisonné à Miolans et (de perdre) le titre de comte par la suite. [...] (Histoire des communes savoyardes – Savoie, de Philippe Paillard)

Famille de BUTTET:

Si la maison de Buttet ne peut prétendre à une origine chevaleresque, sa situation, les charges qu'ont occupées ses membres, ses alliances et surtout les hommes distingués qu'elle a produits, lui assurent une place très considérable parmi la noblesse de Savoie. L'ancienneté ne lui manque du reste pas, car le comte de Foras a pu faire remonter sa généalogie, prouvée par titres, jusqu'au XIVe siècle.

Originaire d'Ugine, cette famille, fixée depuis plusieurs siècles à Chambéry, a produit plusieurs littérateurs, un historiographe de Savoie, plusieurs sénateurs, des conseillers d'État, un commissaire général de l'artillerie, etc.; mais sa principale illustration est le poète Marc-Claude de Buttet, l'auteur de l'Amalthée, ami et rival de Ronsard. (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu)

Liste des propriétaires successifs



De gueules donjonné d'argent



D'or à la tête et col de chèvre arrachés de sable

- ...
- Jean RAVAIS, damoiseau, fils naturel de Pierre RAVAIS, jurisconsulte, secrétaire du Comte Vert, décédé avant le 16 août 1412. Il épousa, avant le 13 mai 1386⁽¹⁾, Agnès d'ALLINGES, fille de Jean d'ALLINGES, damoiseau. Puis,
- François RAVAIS, seigneur de Charmoisy, maître d'hôtel du Duc de Savoie, et décédé vers 1454. (fils du précédent), puis
- Jean RAVAIS, seigneur de Charmoisy, licencié ès lois, décédé avant 1477. Il épousa, contrat dotal du 19 octobre 1464, Antoinette de COMPEY, fille de Jean de COMPEY, chevalier, seigneur de la Chapelle, de Draillans, de Gruffy, de Prangins et de Grandcour, chambellan du duc de Savoie, et d'Antoinette de la PALUD. (fils du précédent), puis
- Paul CAPRIS, spectable et égrège, docteur ès droits, avocat général au Souverain Sénat de Savoie, originaire de Brussella au diocèse de Verceil, habitant déjà Chambéry le 10 août 1486. Il épousa Marguerite de BEAUFORT, fille de Louis de BEAUFORT, seigneur d'Héry, coseigneur de la vallée de Bozel, et de Jeanne de VERBOS. Puis,
- Louis de CAPRIS, seigneur de la Peysse, décédé avant 1575. Il épousa Charlotte ODDINET, fille de Jean ODDINET, seigneur de Longefan et de Montfort, conseiller, maître d'hôtel et écuyer du duc de Savoie, bourgeois de Chambéry, et de Jeanne de la BALME. (fils du précédent), puis
- Angelin de CAPRIS, seigneur de la Peysse, avocat au Sénat de Savoie, protecteur et Père temporel des Conventuels et de tout l'Ordre de Saint-François deçà et delà les monts, décédé avant 1625. Il épousa, contrat dotal du 4 juin 1581, Françoise GENAUD, fille de François GENAUD, seigneur de la Fontaine, et de Lucrèce de PRUNIER. (fils du précédent), puis
- François de CAPRIS, seigneur de la Peysse, gouverneur du château de Chambéry. Il épousa, en premières noces, contrat dotal du 8 janvier 1625, Catherine de CHABOD, fille de François de CHABOD, seigneur de Lescheraine, de Villeneuve et du Cengle, et de Lucrèce PRUNIER, et, en secondes noces, le 2 mars 1636 à Chambéry, Bonaventure de SAINT-LOUP, fille d'Humbert de SAINT-LOUP, seigneur de Bonchamp. (fils du précédent), puis



D'or à la tête et col de chèvre arrachés de sable



D'or au chef d'azur à la licorne issante d'argent

- Laurent de CAPRIS, seigneur de la Peysse, premier gentilhomme de bouche de Son Altesse le duc de Savoie, par Patentes du 26 juin 1661, baptisé le 19 août 1639 à Jacob, décédé avant le 3 août 1690 date du testament de son épouse ayant testé le 4 juin 1681. Il épousa le 31 mai 1665 à Saint-Paul-sur-Yenne, Anne-Charlotte de SEYSSEL, fille d'Aymar de SEYSSEL, vicomte de Choisel, seigneur de Mallet, de la Croix, de Maynioz, de Meyrieu et de Verthenex, coseigneur du Châtelard, de Sothonod et de Centagnieu, écuyer, et de Françoise CHAMPIER. (fils du 2º lit du précédent), puis
- Jacques-Emmanuel de CAPRIS, seigneur de la Peysse, avocat, baptisé le 11 décembre 1667 à Chambéry et décédé le 25 octobre 1747 à Chambéry ayant testé le 4 juin 1745. Il épousa, le 21 février 1709 à Meyrieux-Trouet, Jeanne-Marie COURTOIS d'ARCOLLIERES, née le 12 mars 1676 à Yenne, fille de Jean-Benoît COURTOIS d'ARCOLLIERES, et de Jeanne de BERCHAT. (fils du précédent), puis
- Jean de PIOCHET⁽²⁾, seigneur de Rochebois, coseigneur des maisons-fortes de Salins et de la Peysse, avocat au Souverain Sénat de Savoie, né le 05 mars 1676 à Chambéry et décédé avant le 20 avril 1714. Il épousa le 22 septembre 1700, contrat dotal du 9 septembre 1700, Marguerite Délie FAVRE de MARNIX, fille d'Esprit-François FAVRE, seigneur de Marnix, et d'Anne-Gabrielle GAUD. (par achat du 12 mai 1710 avec son frère ci-après), et
- Claude Henri de PIOCHET, coseigneur des maisonsfortes de Salins et de la Peysse, baptisé le 15 avril 1677 à Chambéry et décédé entre le 27 octobre 1741 et 1743 (frère du précédent), puis
- Marguerite Délie FAVRE de MARNIX (épouse de PIOCHET), puis
- Nicolas GARBILLION ou de GARBILLION, avocat fiscal général de Savoie. Il perdit son titre de comte au milieu du XVIIIe siècle (Cf. l'article le concernant dans le chapitre Renseignements, ci-avant. (par achat du 11 septembre 1724), puis

- ...

- Eugénie DUBOIS, née vers 1835, originaire de Saint-Amand, aujourd'hui Eauze, Gers. Elle habitait au château en 1876 avec sa fille Marie-Thérèse DUBOIS. Puis,

- ...



La vertu mon but est

- Edouard François Marie de BUTTET, docteur en droits, magistrat, né le 24 janvier 1847 à Turin, mort le 7 mars 1936 au château de la Peysse, Jacob-Bellecombette, où il habitait déjà en 1901. Il était fils de Louis Eloi Audifax, colonel de cavalerie, premier officier au ministère des affaires étrangères, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, commandeur de Saint-Grégoire de Rome, de Saint-Etienne de Hongrie, de Saint-Joseph de Toscane, etc., et de Marie Louise Julie Joséphine DEBONNAIRE de FORGES. Il avait épousé le 22 juillet 1874 à Belmont-Tramonet, Marie-Thérèse, Isabelle de BUTTET du Bourget, née le 6 février 1854 à Chambéry, décédée le 14 septembre 1913 au château de la Peysse, Jacob-Bellecombette, fille de Louis de BUTTET, baron du Bourget, officier de cavalerie, et de Marie Augustine de la CHANCE. Puis,
- Humbert François Marie Joseph de BUTTET, né le 9 mai 1888 à Chambéry et décédé le 26 février 1969 à Chambéry. Il épousa, le 23 février 1922 à Peysac, Ardèche, Marguerite Marie Pia Françoise CHAURAND, née le 4 juillet 1895 à Lyon, décédée le 8 septembre 1982 à Saint-Pierre-d'Albigny, fille de Vincent Régis Antoine Dominique CHAURAND et de Marie Anne Léontine Félicie Marguerite de CRECY. (fils du précédent), puis
- Isabelle de BUTTET, qui épousa François de RIVAZ. (fille du précédent), puis
- Vincent de RIVAZ, marié à Anne N
- (1) Le 13 mai 1386, Agnès d'Allinges, mariée à Jean de Ravais, procède, avec Guigonne de Saint-Jeoire, veuve d'Henri d'Allinges, seigneur de Coudrée et Pierre d'Allinges, fils de la dite Guigonne, au partage de l'hoirie très-importante de Guillaume, son frère, consistant en hommes, hommages, etc., en Chablais. Ces partages sont faits au château-neuf d'Allinges, dans la maison des dits mariés Jean Ravais et Agnès. (Amédée de Foras)
- (2) Il acheta, avec son frère Claude-Henry, le 12 mai 1710, de noble Jacques-Emmanuel de Capris, la maison-forte de la Peysse (voisine de Salin), autrement appelée de Ravasy, et ses dépendances rière Jacob, Cognin et Montagnole. (Amédée de Foras)

CHATEAU DE ROMAGNY – JACOB-BELLECOMBETTE

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Renseignements	71
Liste des propriétaires successifs	72

Renseignements

[...] Romagny fait suite à une petite propriété qui appartenait au XIIIe siècle aux Chabod. Le nom de ces gros marchands bourgeois de Chambéry apparait en effet au XIIIe siècle. Ils ne tardèrent pas à devenir seigneurs de Jacob. Le XVIIe siècle vit leur apogée : Guillaume-François Chabod, comte de Saint-Maurice, illustra le nom. Son fils Claude-Jerôme fut le 1er marquis de Saint-Maurice, l'ami de Richelieu et Mazarin. Il représentait le duc de Savoie à Paris, il mourut en 1682 à Chambéry. Son fils, chassé par Victor Amédée II, dut prendre du service en France. La terre de Jacob revint au roi qui en disposa en faveur de sa cousine, Anne Victoire de Savoie ; elle devint Dame de Jacob. Elle hérita de son oncle, le prince Eugène, et devenue richissime a plus de 50 ans, elle put épouser un prince allemand. Le château de Romagny possède une énorme cave, c'est la propriété de la famille Gentil, apparentée aux d'Anglejean Châtillon. [...] (Les Châteaux de Savoie, de Michèle Brocard)

Dans les propos ci-dessus, il y a une erreur de génération. Le marquis de Saint-Maurice décédé en 1682 à Chambéry, n'est pas Claude-Jérôme de Chabod, mais son fils Thomas-François de Chabod. Au même titre, ce n'est pas ce dernier que Victor Amédée II chassa, mais son fils Charles-Christin de Chabod.

[...] Il ne reste rien du château de Jacob à Romagny, près de l'église (sur l'actuelle propriété Gentil). Il remontait pourtant au XIIIe siècle et appartint pendant des siècles aux seigneurs des lieux, les Chabod. Ceux-ci, riches marchands chambériens, connu dès le XIVe siècles pour leurs libéralités en faveur des hospices de Chambéry, avaient été très tôt anoblis. Au XVIIe siècle, trois Chabod furent successivement ambassadeurs du duc à Paris, grands maîtres de l'artillerie, gouverneurs de la Savoie. Ils possédaient ici, en plus de leur fief et de leur château, un canal au long duquel ils avaient établi de fructueux moulins. A la mort du dernier Chabod de (Bourg-)Saint-Maurice, en 1780, le fief passa à une nièce du Prince Eugène, qui prit le nom de Dame de Jacob. [...] (Histoire des communes savoyardes – Savoie, de Philippe Paillard)

Famille CHABOD:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Villeneuve, à Cognin.

[...] A propos des Chabod, il faut noter qu'ils avaient, au XIIIe, un petit château, à Romagny, au bas de la montée de l'église de Jacob, dans le parc de la propriété Gentil. M. le Professeur LE GLAY a examiné un crypto-portique considérable, existant encore dans ce parc. Il est de dimensions telles qu'on pourrait y loger deux camions. [...] (Extrait d'un article du chanoine Bernard Secret, publié par la Société des Amis du Vieux Chambéry – bulletin n°5 – année 1966)

Liste des propriétaires successifs



D'azur, à trois fleurs de lys d'argent 2 et 1, au chef de même chargé d'un lion issant de sable lampassé de gueules

C'est à lard

- Antoine de CHABOD, damoiseau, testa le 23 août 1381. Il épousa Aigline de CHIGNIN, fille d'Antelme de CHIGNIN, chevalier. Puis,
- Guillermet de CHABOD, semblerait être l'aîné et n'eut pas de descendance. Il épousa Louise BONIVARD, fille de François BONIVARD et de Jacquemette des CLEFS. Il testa le 14 février 1437. (fils du précédent), puis
- Jean de CHABOD, écuyer d'Amédée VII de SAVOIE⁽¹⁾. Il épousa en premières noces, contrat dotal du 6 janvier 1403, Guillermine GENEVOIS, fille de Guillet GENEVOIS, secrétaire du comte de Savoie, et veuve de Jean de MOUXY, et, en secondes noces, Marie d'ORLIER, fille de Jacques d'ORLIER. (frère du précédent), puis
- Jean de CHABOD, seigneur de Chiron, testa le 6 octobre 1474. Il épousa, en premières noces, Béatrix GRANGE, fille de Pierre GRANGE, damoiseau, et d'Antoinette de la BALME, et, en secondes noces, contrat de mariage du 4 janvier 1456, Pernette de CRESCHEREL, fille d'Amédée de CRESCHEREL, seigneur de Cevins, chevalier, conseiller d'Etat et président de la Chambre des Comptes de Savoie, et de Guillermette de CHAMPION. (fils du précédent), puis
- Oger de CHABOD, seigneur de Chiron, décédé avant le 5 septembre 1548. Il épousa, le 19 mars 1500, Marie MARESCHAL, fille de François MARESCHAL, seigneur de Loese, et de Guillermette de CHEVELU. (fils du précédent), puis
- Antoine de CHABOD, seigneur de Chiron, de Jacob et de la Dragonnière, testa le 5 septembre 1548 en la maison-forte de Jacob. Il épousa Claudine MALLET, fille et héritière d'Artaud MALLET, seigneur de la Dragonnière. (fils du précédent), puis
- Guillaume François de CHABOD⁽²⁾, seigneur de Jacob, de Chiron, de la Dragonnière, comte de Saint-Maurice, ambassadeur en Suisse et en France, conseiller d'Etat, grand-maître de l'artillerie, gouverneur et commandant général en Savoie, chevalier de l'Annonciade et chevalier au Souverain Sénat de Savoie par Patentes du 6 octobre 1582, décédé en 1622. Il épousa, contrat dotal du 7 décembre 1571 et quittance dotale du 2 mars 1572, Louise Marguerite de SEYSSEL, fille de Louis de SEYSSEL, seigneur de Bourdeaux, de Saint-Cassin, de la Serraz et de Chignin, chambellan, conseiller d'Etat, lieutenant au Gouvernement de Savoie, puis baron de la Serraz et gouverneur de Savoie. (fils du précédent), puis



D'azur, à trois fleurs de lys d'argent 2 et 1, au chef de même chargé d'un lion issant de sable lampassé de gueules

C'est à lard

- Claude-Jérôme de CHABOD⁽³⁾, seigneur de Jacob, de Chiron, de la Dragonnière, de Troches et de Travernay, baron de Lupigny et de Saint-Jeoire, comte puis marquis de Saint-Maurice, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse, capitaine de cinquante hommes d'armes, premier écuyer du prince de Piémont, ambassadeur en France, en Angleterre, plénipotentiaire à Münster, grand-maître de l'artillerie, capitaine des gardes, ministre d'Etat et chevalier de l'Annonciade. Il épousa le 10 janvier 1619, contrat dotal du 10 février 1625, Claudine-Adriane de MOUXY, fille de Balthazard de MOUXY, seigneur de Travernay, de Chitry, baron de Lupigny, coseigneur d'Hauteville, et de Péronne de MONTFALCON. (fils du précédent), puis
- Thomas-François de CHABOD, seigneur de Jacob, de Chiron, de la Dragonnière, de Troches, de Travernay et de Beaumont en Trièves, baron de Lupigny et de Saint-Jeoire, marquis de Saint-Maurice, capitaine en l'escadron de Savoie, puis grand-maître de l'artillerie, ambassadeur en France, capitaine des lieutenant-général de l'infanterie, grand écuyer, ministre d'Etat et chevalier de l'Annonciade, testa le 10 juillet 1679 et décédé avant le 11 août 1682, date de l'ouverture de son testament. Il épousa le 24 novembre 1647, Louise-Marie d'AGLIE, dame d'atours de Madame Royale, fille d'Octavien d'AGLIE, marquis de Saint-Martin, chevalier de l'Annonciade, et de Marguerite MAILLARD de TOURNON. (fils précédent), puis
- Charles-Christin de CHABOD, seigneur de Jacob, de Chiron, de la Dragonnière, de Troches, de Travernay et de Beaumont en Trièves, baron de Lupigny et de Saint-Jeoire, marquis de Saint-Maurice, chevalier des Saints Maurice et Lazare, premier écuyer de Son Altesse, lieutenant des gentilshommes archers de la garde, chef de corps de la brigade de Savoie de 1693 à 1700, décédé le 15 novembre 1712 au petit Sacconex, près de Genève. Il épousa, en premières noces, Marie-Françoise-Gertrude de BOISSAT, et, en secondes noces, contrat dotal du 4 mars 1711, Françoise de MONFALCON-SAINT-PIERRE. (fils du précédent), puis
- Jean-Joseph de CHABOD, en vertu du fidéicommis de ses auteurs, devint marquis de Saint-Maurice, comte de Saint-Jeoire et d'Hauteville, baron de Creste et de Lupigny, seigneur de Chitry, de Mionnax et de Vallières, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, colonel du régiment de Chablais, etc., né vers 1686 et



décédé le 6 juillet 1754 à Chambéry. Il épousa, contrat dotal du 9 novembre 1716 passé à Bonn, sur le Rhin, Marie Jeanne Eléonore de CHABOD, fille de Jean-Joseph de CHABOD, de Saint-Maurice de Liège, sa cousine, qui fui dame d'honneur de la Reine. (neveu du précédent et fils de François de CHABOD, lieutenant de cavalerie, et d'Anne de CHARRIERE), puis

Henri Anne Joseph Marie de CHABOD, marquis de Saint-Maurice, comte de Saint-Jeoire et d'Hauteville, baron de Lupigny, seigneur de Mionnax et de Vallières, colonel du régiment de Savoie, major général, etc., baptisé le 3 décembre 1720 à Pont-de-Beauvoisin puis, le 15 avril 1721 à Chambéry. Il testa le 16 octobre 1775 et décèda le 13 février 1780 à Chambéry. Il épousa le 4 mars 1753 à Chambéry, Françoise-Catherine COSTA de BEAUREGARD, fille de Marc-Antoine COSTA de BEAUREGARD, marquis de Saint-Genix. (fils du précédent), puis

- ...

- Famille GENTIL

- (1) Amédée VII, comte de Savoie, lui fit un legs dans son testament de 1391.
- (2) Par Patentes du 7 juin 1599, il lui fut permis de construire un moulin dans la maison qu'il avait acheté de noble Jean-André SARDO, en la rue Juiverie, à Chambéry, sur la rivière Albanne. Le duc lui inféode ce moulin avec le cours d'eau dès la chute des moulins du baron de Faverges, jusqu'à la sortie de la ville, sans pouvoir pourtant en changer le cours.
- (3) Erection du comté de Saint-Maurice en marquisat du 17 mai 1635. Le 8 juillet 1633, il avait été, moyennant 500 écus d'or de 9 florins, inféodé de la juridiction sur le village de Jacob en augmentation de biens de son ancienne maison.

CHATEAU DE BISSY - BISSY

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	76
Renseignements	76
Liste des propriétaires successifs	80





Description

[...] le château de Bissy, adossé au talus du coteau, présente sa façade souvent remaniée; les quatre derniers siècles, au moins, y ont laissé leur empreinte, et il y a des parties plus vieilles, qui constituaient ici, croit-on, une ancienne petite maison forte, dite de Beauregard, quand les Regnauld, au XVIe siècle, en firent l'une de leurs résidences. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

[...] Le château de Beauregard

Situé en bordure de la route de la Labiaz, c'est une maison-forte acquise au début du XVIIe siècle par le petit-fils de François Regnauld de Lannoy, seigneur de Challot.

Il agrandira son domaine en épousant en 1613 Eléonore Cavet, la fille du seigneur de la Tour du Mollard (aujourd'hui château de Maistre).

Cette maison-forte est alors implantée en limite des marais de Bissy et en bordure du Grand Chemin, unique voie permettant aux Comtes de Savoie de se rendre au Bourget, à Bourdeau et à Hautecombe.

Beauregard assurera pendant des siècles le contrôle et la protection de ce chemin carrossable aujourd'hui disparu. [...] (Société des Amis du Vieux Chambéry – bulletin n°49 – $année\ 2010$)

Bissy

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 3 juillet 1333, noble Jean de Meyry : donation, inféodation et investiture de la mestralie de Bissy avec ses rentes et droits.

Le 10 juillet 1447, Jean, Girard et Lambert Oddinet : investiture pour la maison forte de Montfort avec ses appartenances, fiefs et rière fief.

Le 3 mars 1563, noble Louis Oddinet, baron de Montfort : vente et inféodation à lui faitte par le Duc Emanuel Philibert, des fiefs, jurisdiction, bien, revenus de la baronnie de Montfort y confinée pour le prix de deux mille livres d'or.

Le 3 novembre 1563, lettres du Duc Emanuel Philibert par lesquelles Il ordonne l'entérinement et vériffication du contract de vente de la baronnie de Montfort, la supplique et conclusions du Procureur Général.

Le 24 avril 1566, fidélité au Souverain pour la Baronnie de Montfort.

Le 12 mars 1567, déclaration faitte par le Duc Emanuel Philibert, concernant les droits, revenus, prérogatives du dit fief competant au dit Baron de Montfort en vertu de la vente et inféodation à lui faitte le 3 mars 1563.

Le 8 avril 1583, noble George de Mouxy, comte de Montréal et Pérouges, seigneur de Longefan : vente, cession, inféodation et remission à lui faitte par S.A. de la mieux value de la Baronnie, revenus et appartenances de Montfort.

Le 28 mars 1735, noble Benoît Denis a feu noble Etienne de Reinaud de Chaloz Seigneur de Bissy :

La terre et jurisdiction de Bissy demembrée de la Baronnie de Montfort, a lui vendue par noble Joseph Arestan conseiller de S.M. par contrat de vente du 20 décembre 1715, Vallin notaire

Laquelle vente porte l'omnimode jurisdiction haute moyenne et basse, mère mixte empire avec tous les droits seigneuriaux honnorifiques en dependants, ensemble le droit d'établir juge tant en première que seconde instance, procureur d'office, greffier, chatellain, curial, metral, pour l'exercise de laditte justice, droits de langues, chasse, pèche, cours d'eaux et autres quelconques

Le tout de la manière qu'il l'at acquis du seigneur marquis de Coudray, soit de la Dame son épouse en datte du 28 mars 1702, Girerd, notaire.

Laquelle jurisdiction et baronnie de Montfort a étée inféodée par Emanuel Philibert en faveur de Messire Louis Oddinet président par pattentes du 3 may 1563, vérifié en datte du 10 novembre ditte année

Et encore par autres pattentes du 8 avril 1583 du Duc Charles Emanuel portant vente et aliénation de la mieux value de la ditte baronnie en faveur de noble George de Mouxy comte de Montréal seigneur de Longefan héritier et successeur du sieur Oddinet

Avec confirmation de la susditte inféodation sous la réserve de reachapt perpetuel Les dittes pattentes portant vente de la ditte terre et jurisdiction, haute, moyenne et basse mere mixte empire, droit d'établir fourches a quatre pilliers, piloris, juges et autres officiers pour l'administration de laditte justice, droit des appellations, sauf est réservé au Sénat la connoissance en dernier ressort, et autres généralement quelconques, sans se rien réserver sauf la souveraineté et hommage

Famille ODDINET:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Montfort, à Saint-Sulpice.

Famille de MOUXY:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Montfort, à Saint-Sulpice.

Famille de SEYSSEL-la CHAMBRE:

Pour les informations générales concernant la famille de SEYSSEL, se référer à l'article concernant le château de Saint-Claude, à Saint-Cassin, et celui de Montfort, à Saint-Sulpice.

Famille d'ALLINGES:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Montfort, à Saint-Sulpice.

Famille ARESTAN:

Pour les informations générales concernant la famille de SEYSSEL, se référer à l'article concernant le château de Corinthe, à Cognin.

Famille REGNAULD:

[...] Les Regnauld de Lannoy, qu'on va partout rencontrer à Bissy, sont issus d'un François de Regnauld, dont la famille était et resta lyonnaise. Lui, il vint de Lyon en Savoie, au commencement du XVIe siècle, et la brillante carrière qu'il y fit semble indiquer qu'il avait des attaches dans le pays. Docteur en droit, recteur de l'université de Turin, membre du Conseil résidant de Chambéry, l'un des députés des Etats de Savoie auprès du roi de France en 1546, il fut sénateur en 1559, à la création du Sénat, seigneur de Chaloz, Montjay, la Ratière et la Tour Blanche. C'est probablement Jean, son fils, sénateur comme lui, qui édifia ici ce manoir, où sa postérité vit encore. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Les Regnauld sont une branche d'une famille lyonnaise, qui en a formé plusieurs restées françaises, et dont la noblesse d'origine consulaire, comme celle de la plupart des familles lyonnaises, remonte au XVIe siècle.

Aucun document n'a permis de remonter la généalogie plus haut que l'auteur commun des branches françaises et de celle de Savoie, Guillaume, citoyen de Lyon, qui testa en 1507, et qui eut entre autres pour héritier un fils nommé François. [...] Ce François n'est pas venu en Savoie, comme on l'a dit, pendant l'occupation française, mais antérieurement, puisqu'il fut nommé collatéral par le Duc de Savoie en 1522. Sa noblesse provient de sa qualité de Chevalier dès 1521; elle aurait au besoin résulté de ses charges de magistrature.

Cette branche de Savoie se divise en deux autres branches par la descendance de deux fils de Charles de Regnauld de Lannoy: l'aînée, qui est éteinte, abandonna le nom de Lannoy pour porter celui de la seigneurie de Chaloz, puis celui de Bissy, quand elle eut acquis la seigneurie de ce lieu; la branche cadette, encore existante, continua à porter le nom de Lannoy, qui venait d'une très illustre famille princière des Flandres, Françoise de Cojonay, mère de ce Charles, étant petite-fille de Philippine de Lannoy.

André, dernier de la branche qui portait le nom de Bissy, laissa, en 1826, une partie de son héritage à Camille de Regnauld de Lannoy, de l'autre branche, à condition que lui et ses descendants porteraient le nom de Bissy, ce à quoi il fut autorisé par le Roi de Sardaigne. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume V – page 135)

Victor Amédée Richard de REGNAULD de LANNOY de BISSY

Rapidement, il est nommé en Algérie où sa formation d'ingénieur l'amène à construire des routes, à rechercher et à prévoir l'installation de villages à destination des colons français ainsi qu'à reconstruire des installations détruites par les rebelles qui luttent contre l'occupation française. En mars 1874, il quitte l'Algérie avec, dans ses bagages, l'idée de créer une carte générale de l'Afrique. Il dira plus tard : « J'ai surtout été frappé de ce manque d'une bonne carte d'étude d'ensemble, en lisant, il y a quelques années le récit des voyages de Livingstone (...) les divers ouvrages qui parurent étaient accompagnés de cartes de détail qui montraient avec clarté les étapes successives du grand voyageur ; mais la carte d'ensemble qui résumait le résultat de tant d'années de pérégrinations était tellement réduite qu'elle ne donnait aucune idée de l'importance des contrées visitées ».

De retour en métropole, il effectue des travaux de topographie dans les Alpes du Nord où il est également chargé de réaliser des aménagements de fortification, dont le fort du Saint-Eynard. En 1876, il devient l'aide de camp du général Durand de Villers. Peu après, il épouse la seconde fille du général, Marie-Constance, en 1877 (décédée en 1883).

Ce nouveau poste lui vaut de vivre à Paris et lui permet de disposer de davantage de temps libre. Il le met à profit pour rassembler la documentation nécessaire à la réalisation de sa carte de l'Afrique et pour nouer des relations dans les milieux géographiques de la capitale, d'Europe et d'Afrique, avec des explorateurs, des missionnaires, des voyageurs, ce qui donne lieu à une abondante correspondance.

Encouragé par Charles Maunoir, secrétaire de la Société de géographie, il adhère à cette société. Dès 1880, il présente l'état d'avancement de son travail à la Société de géographie : l'accueil est enthousiaste, au point que le projet est signalé aux ministres de l'Instruction publique et de la Guerre. L'effet est rapide : en mars 1881, Lannoy de Bissy est désigné pour être détaché à l'état-major général du ministre de la Guerre et il peut ainsi se consacrer à l'établissement de sa carte.

La réalisation de la carte se poursuit, tandis que l'intérêt des érudits s'accroît : Lannoy de Bissy en présente des extraits lors de différents congrès de géographie. Enfin, en 1889, le document est achevé et exposé à l'Exposition universelle de Paris, au palais de la Guerre. Réalisée à l'échelle de 1 : 2 000 000 et avec une projection orthographique méridienne, la carte comporte 63 feuilles numérotées qui, assemblées, représentent une carte de 4,2 x 4 mètres. L'échelle permet des conversions simples : un centimètre représente 20 kilomètres. Chaque feuille comporte le tracé des routes et voies ferrées (en noir), de l'hydrométrie (en bleu) ainsi que les itinéraires employés par les explorateurs, voyageurs, militaires et missionnaires. Le relief est indiqué en bleu grisé. On trouve également, pour chaque feuille, une notice qui donne des renseignements sur la géographie de la région considérée, sur sa population, sur ses ressources, ainsi que sur les documents consultés pour établir la carte.

La carte trouve un écho très favorable dans le contexte des luttes coloniales en Afrique. Lannoy de Bissy reçoit de nombreuses récompenses nationales (dont le titre d'officier de la Légion d'honneur) et des médailles des Sociétés de géographie comme la médaille Caillé de la Société géographique commerciale (1889), la médaille d'or de la Société géographique de Paris (1890) et de Lyon (1891).

Après la présentation de sa carte, il est nommé chef du Génie à Lyon, puis à Épinal (1891). Sa carrière militaire se poursuit pendant qu'il voyage en Europe en tant que spécialiste de la géographie de l'Afrique. En avril 1904, le colonel du Génie Lannoy de Bissy, en poste à Versailles, doit quitter l'armée, affaibli par une attaque d'hémiplégie. Il en meurt le 1^{er} juillet 1906 à Bissy. (Wikipedia: Richard de Régnauld de Lannoy de Bissy)

Liste des propriétaires successifs



De sinople à la bande ondée d'argent

- Jean ODDINET⁽¹⁾, docteur ès lois, bourgeois de Chambéry, décédé avant le 12 juin 1464. Il épousa, contrat dotal du 26 septembre 1429, Guigonne GRANGE, fille de Pierre GRANGE, bourgeois de Chambéry et d'Antoinette de la BALME (fils de Lambert ODDINET), et

Lambert ODDINET, 1er syndic de Chambéry de novembre 1474 à novembre 1475, décédé avant le 10 novembre 1483. Le 10 juillet 1447, lui est accordé l'investiture de la maison-forte de Montfort avec ses appartenances, fiefs et arrière-fiefs. (fils de Jean ODDINET), et

Girard ODDINET, licencié ès lois, décédé entre 1445 et le 28 décembre 1449. Il est même probable qu'il soit décédé peu de temps avant le 10 juillet 1447, date à laquelle son neveu reçoit l'investiture. (frère de Jean ODDINET et oncle de Lambert ODDINET)

- Lambert ODDINET, 1er syndic de Chambéry de novembre 1474 à novembre 1475, décédé avant le 10 novembre 1483. Le 10 juillet 1447, lui est accordé l'investiture de la maison-forte de Montfort avec ses appartenances, fiefs et arrière-fiefs. (fils de Jean ODDINET, le précédent), puis
- Louise LIOBARD, reconnaît, en qualité de tutrice des nobles Claude, Jean et Pierre ODDINET, ses enfants, tenir en fief noble, ancien, avite et paternel, la maisonforte située à Montfort, avec les places, curtils, bois et autres, plus une pièce de terre d'environ 6 journaux au dit lieu, sous charge d'hommage noble et liége, et de 40 sols fortes de plait au changement de seigneur. (épouse du précédent), puis
- Jean ODDINET⁽²⁾, seigneur de Longefan, conseiller, maître d'hôtel et écuyer du duc, bourgeois de Chambéry, testa le 1^{er} décembre 1541 et décédé avant le 7 août 1542; et Claude ODDINET, écuyer, bourgeois de Chambéry, 1^{er} syndic de Chambéry de novembre 1527 à novembre 1528. Ce dernier épousa, en premières noces, contrat dotal du 16 mai 1503, Bonne LANFREY, fille d'Humbert LANFREY et veuve de Jean ODDINET du Bourget, et, en secondes noces, avant 1523, Jeanne de la BALME, fille d'Aubert de la BALME, seigneur de Longefan, et veuve de Jean de MOUXY d'Albens. (tous 2, fils des précédents), puis





Ecartelé, aux 1 et 4 échiqueté d'or et d'azur de 4 tires, aux 2 et 3 de gueules au sautoir d'or

Konor aut mors
vu Pacta tuentur



A senestre, d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout ; à dextre, gironée d'or et d'azur

Allissimus nas fundavil et Franc et léal

- Louis ODDINET⁽³⁾, d'abord seigneur de Montfort, docteur ès droits, bourgeois de Chambéry, puis comte de Montréal et de Conflans, baron de Montfort, seigneur de Grésy, de Cessens, de Péroges, de Longefan, etc. Il épousa, avant le 23 janvier 1562, date du baptême d'un enfant, Dianes de MURINES et, le ou les enfants qu'il eut de son mariage, ne lui ont pas survécu. (fils de Jean ODDINET), puis
- Georges de MOUXY⁽⁴⁾, seigneur de Longefan, de Saint-Paul et d'Albens, comte de Montréal, baron de Montfort et de Pérouges, commissaire général des ordonnances de Savoie, conseiller ordinaire du Duc, son chambellan, ambassadeur près du Roi de France et de Pologne par Patentes du 1er août 1575, décédé le 2 mars 1595. Il était fils de Philippe de MOUXY et de Philiberte ODDINET. (neveu du précédent, par testament du 12 octobre 1574), puis
- Louis de SEYSSEL-la CHAMBRE(5), 3ème marquis d'Aix, 6ème marquis de la Chambre, comte de Montréal et de l'Heuille, baron de la Bâtie, de Châtillon, de Meillonas, de Monfort, de Montfalcon, d'Avrieux, de Bramans, de Montaimont, de Pontamafrey, de Cuine et de la Rochette, vicomte de Maurienne, seigneur de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, coseigneur d'Havet, maréchal de camp général, chevalier de l'Annonciade. Il était fils de François de SEYSSEL-la CHAMBRE, baron, puis marquis d'Aix, baron de Meillonas, de Châtillon en Chautagne, de la Bastie-Seyssel et de Boisserette, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France, lieutenant-général du duc de Savoie au gouvernement de Savoie, et d'Isabeau de la ROCHE-LANDRY, demoiselle d'honneur de la duchesse de Savoie. Il épousa en premières noces, le 27 septembre 1606, contrat dotal du 12 avril même année, Gasparde-Julienne de MOUXY(6), fille du précédent, et, en secondes noces, contrat dotal du 8 août 1622, Adrienne-Françoise de GRAMMONT, fille de Jacques-Antoine de GRAMMONT de JOUX, chevalier, baron de Chatillon, et de Jeanne-Baptiste de GRAMMONT (par son mariage avec Gasparde-Julienne de MOUXY, baptisée le dernier février 1593 à Chambéry), puis
- Henriette de SEYSSEL-la CHAMBRE, baptisée le 19 juin 1642 à Chambéry et décédée le 1er octobre 1664, elle avait testé le 26 septembre précédent. Elle épousa le 4 juin 1655 à Aix, Jacques d'ALLINGES, marquis de Coudrée et d'Aix, comte de Langin et de l'Heuille, baron de Laringe et d'Apremont, seigneur de Greizier, de la Rochette en Chablais, de la Rochette en Savoie, de Publier, de Chevenes et les Choseaux, de Servette, de la Cour et de Montfort en Genevois, lieutenant général dans les armées de S.A.R. Il testa le 24 mars 1694 ; elle, le 26 septembre 1664. (fille 2e lit du précédent), puis



Sans varier



D'azur à l'arête de poisson d'argent posé en bande, accompagné de 2 étoiles du second



De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe

Non mulor

et Ardens et aeauum

- Joseph Marie d'ALLINGES(7), marquis de Coudrée, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, de l'Heuille, d'Apremont et de Montréal, baron de Laringe et de Montfalcon, seigneur de la maison-forte de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, seigneur de la Rochette en Savoie et en Chablais, de Servete, de la Cour, de Publier, de Chevenes et les Choseaux, et de Greisier, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, chevalier grand-croix de la religion des saints Maurice et Lazare, cornette blanche de la noblesse de Savoie, grand maître de la Maison du Roi, commandeur de Saint-Victor, envoyé extraordinaire aux cours de Vienne, Londres et Paris, ministre d'Etat, lieutenant générale du Duché de Savoie, né le 6 août 1660. Il 20 septembre 1677, DESCHAMPS, fille de Nicolas DESCHAMPS, baron de Juyfs, président de la Chambre des Comptes. Il testa le 16 février 1736. (fils de la précédente)
- Joseph ARESTAN, baron de Montfort, seigneur de Chamoux, de Montgilbert et de Montendry, maître auditeur en la Chambre des Comptes par Patentes du 1^{er} mars 1698, baptisé le 27 mai 1675 et décédé avant le 19 décembre 1747. Il épousa le 31 mai 1695 à Chambéry, contrat dotal du 21 mai 1695, Marie-Rose PIGNIER, fille d'Etienne PIGNIER, avocat au Souverain Sénat de Savoie, des conseillers nobles de la ville de Chambéry puis 1^{er} conseiller, et d'Antoinette Garbuzat. (par achat du 28 mars 1702), puis
- Benoît-Denis de REGNAULD de CHALOZ de BISSY⁽⁸⁾, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, puis seigneur de Bissy à partir du 20 décembre 1715, né vers 1684. Il épousa, le 7 mars 1706 à Chambéry, Jeanne-Marie CARRON, fille de Claude CARRON, comte de Cessens, et de Françoise POBEL. (par achat du 20 décembre 1715), puis
- Aynard-Joseph de REGNAULD de CHALOZ de BISSY, seigneur de Chaloz, de Bissy et de la maison-forte du Mollard, né vers 1705 et décédé le 1er décembre 1787 à Chambéry. Il épousa, en premières noces, le 15 mai 1734 à Bissy, contrat dotal du 7 mai 1734, Claudine-Marie de PINGON, fille d'Antoine de PINGON, seigneur de Prangin, et, en secondes noces, le 25 septembre 1737 à Chambéry, contrat dotal du 14 juin 1737, Anne-Marie de MONTFORT, fille de Jean-Baptiste de MONTFORT, major dans un régiment de cavalerie des troupes de S.A. Impériale. (fils du précédent), puis



De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe

Olon mulor et **Ardens et aeguum** - François de REGNAULD de CHALOZ de BISSY, seigneur de Chaloz et de Bissy, lieutenant au régiment dragons de Piémont, puis major de cavalerie, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, né le 30 mai 1739 à Chambéry et décédé le 19 mars 1810. Il fut détenu, dès le 10 août 1793, dans les prisons de la Révolution, comme suspect et parent d'émigré. Il épousa, contrat dotal du 10 juin 1788, Marie Françoise Marguerite PAERNAT, fille de Joseph François PAERNAT, seigneur de la maison-forte de la Palud, du Chaney et de Jarsagne, et de Josephte de COYSIA. (fils du précédent), puis

- André de REGNAULD de CHALOZ de BISSY⁽⁹⁾, seigneur de Chaloz et de Bissy, capitaine d'une compagnie des gardes du Duc de Wurtemberg, à Stuttgart, puis major dans l'armée du Roi de Prusse, baptisé le 28 mai 1755 à Bissy et décédé le 23 décembre 1826 à Liegnitz, Silésie. Il épousa, le 26 mai 1789, Maria-Anna MARSCHALL von BIEBERSTEIN. Dernier de la branche, en 1826, il transmet le château à Camille de REGNAULD de LANNOY, branche cadette de la famille REGNAULD, à condition que lui et ses descendants porteraient le nom de Bissy. (frère du précédent), puis

- <u>Camille</u> François de REGNAULD de LANNOY, puis de REGNAULD de LANNOY de BISSY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de 1ère classe dans la province de Constantine, né le 30 mai 1809 à Bissy et décédé le 21 juillet 1881 à Jemmapes, Algérie. Il épousa, le 19 septembre 1840, Anne Marie Amélie PERRIOLAT. (par testament et codicille du précédent), puis
- Victor Amédée Richard de REGNAULD de LANNOY de BISSY, sous-lieutenant du génie en 1866, colonel commandant le 5ème régiment du génie, officier de la Légion d'Honneur, chevalier des Saints Maurice et Lazare, de la Conception de Villaviciosa, commandeur de l'Epée de Suède et de l'ordre du Soleil Levant, etc., né le 4 janvier 1844 à Valence et décédé le 1er juillet 1906 à Bissy. Il épousa, en premières noces, le 22 mai 1877 à Paris, Marie Constance Alexandrine DURAND de VILLERS, fille de Jean-Jacques Paul DURAND de VILLERS, général de division du génie, commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur et président du comité des fortifications, et de Julie Agnès BERGOGNIE, décédée le 19 février 1883, et, en secondes noces, Valentine HUBERT. (fils précédent), puis



De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe

Mon mulor et Ardens et aequum

- Victor Amédée Charles <u>François</u> de REGNAULD de LANNOY de BISSY, comte de Bissy, lieutenant au 97^{ème} régiment d'infanterie démissionnaire en 1911, né le 16 avril 1878 à Paris et décédé le 1^{er} juillet 1906 à Bissy. Il épousa le 13 avril 1909 à Chambéry, Marie Valérie <u>Edmée</u> de la PLAGNE, fille de Michel Jean Théobald de la PLAGNE et de Marie Henriette <u>Camille</u> de MARTINEL. (fils du premier lit du précédent), puis
- Jules Philippe <u>Pierre</u> de REGNAULD de LANNOY de BISSY⁽¹⁰⁾, comte de Bissy, né le 27 novembre 1888 à Nancy. Il épousa le 15 avril 1914, Marie des Anges (ou Marie-Ange) de MAISTRE, fille d'Ignace de MAISTRE, comte de Maistre, et d'Henriette du BOURG. (demi-frère du précédent et fils du second lit de Victor Amédée Richard de Regnauld de Lannoy de Bissy), puis
- Hugues Jean Jacques Paul de REGNAULD de LANNOY de BISSY, comte de Bissy, lieutenant au 97ème régiment d'infanterie né le 26 novembre 1879 à Paris et décédé le 30 décembre 1975 à Bissy. Il épousa le 2 avril 1907 à Saint-Chamond, Loire⁽¹¹⁾, Noëmi Bénédicte Félicie Marie FINAZ, fille de Louis Antoine Marie FINAZ et de Jeanne Françoise Joséphine Marie de VILLAINE. (fils du premier lit de Victor Amédée Richard de Regnauld de Lannoy de Bissy), puis
- Jacques de REGNAULD de LANNOY de BISSY, comte de Bissy, né le 21 août 1909 au château de Richemont à Villette, Ain. Il épousa le 20 mai 1942 à Chambéry, Marie-Rose de LESTRAC, et divorça le 18 juin 1951 à Chambéry. (fils du précédent), puis
- Michel de REGNAULD de LANNOY de BISSY de LESTRAC, comte de Bissy, né le 20 avril 1943 à Chambéry. Il épouse Dominique PIGEON. (fils du précédent)

- (1) Il fut l'un des ambassadeurs du duc de Savoie au traité fait à Ferrare entre les Vénitiens, les Florentins, le duc de Milan et leurs alliés. Il fut avec son père l'un des membres du conseil du duc qui prirent part, le 17 juin 1430, à la publication des Statuta Sabaudiæ. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 282)
- (2) Le 12 avril 1527, Jean et Claude ODDINET, frères, transigent et font un partage par moitié de leurs biens paternels : biens et maisons à Chambéry, la maison-forte de Montfort, paroisse de Saint-Sulpice, avec chapelle, etc. ; biens à Chambéry-le-Vieux, Barberaz, Villeneuve, Monterminod, revenus et servis dans les mandements de Chambéry, Lescheraine et le Noyer, en Genevois dans les mandements de Rumilly, Alby, Cessens, Cusy, Montfalcon, la Bastie en Albanais ; biens parvenus par la mort de noble Antoine Oddinet du Bourget et de ses frères, et par celle de dame Jeanne de Fésigny, veuve de messire Anserme Gruel, etc. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 282)
- (3) Il fut conseiller du Roi au parlement de Savoie nommé le 2 août 1551 -, second président au Sénat et conseiller d'Etat du Duc le 13 juillet 1561, puis président à la Chambre des Comptes de Savoie, auditeur général du camp et de la milice dans tous les états du Duc, enfin, premier président à la Chambre des Comptes. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 284)
- (4) Il fut commissaire général des ordonnances de Savoie, conseiller ordinaire du Duc, son chambellan, ambassadeur auprès du roi de France et de Pologne (Patentes du 1^{er} août 1575). Héritier universel de Messire Louis Oddinet, baron de Montfort, comte de Montréal, seigneur de Péroyes, Longefan, etc., son oncle, par testament du 12 octobre 1574. (Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 4ème volume, page 207)
- (5) Il ép. 1er, contrat dotal du 12 avril 1606 (archives Musin), Gasparde-Julienne de Mouxy, fille de George, comte de Montréal, et de Louise de la Chambre. Elle mourut en couches d'un fils qui mourut peu après sa naissance. Louise, grand-mère de cet enfant, se considérant héritière de sa fille Gasparde-Julienne, testa en faveur du Prince de Carignan ; mais, sur les assurances que son petit-fils avait survécu à sa mère et que, dès lors, son père en était l'héritier, elle fit son deuxième testament en faveur de son gendre ; puis elle transigea, le 11 février 1629, et abandonna au marquis d'Aix toute prétention sur l'héritage des Mouxy.
- Il ép. 2ème, contrat dotal 8 août 1622 (archives Musin et Preuves de Maltes), Jeanne-Adrienne-Françoise de Grammont, fille de Jacques de Grammont de Joux, baron de Châtillon, et de Jeanne-Baptiste de Grammont.

(Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie, A. de Foras, 5ème volume, page 474)

(6) Gasparde-Juliane de Mouxy apporta à son mari de nombreuses seigneuries tant en Savoie qu'en Bresse. La tutelle de la femme de Louis de Seyssel avait été confiée, depuis la mort de Georges de Mouxy, son père, à Louise de La Chambre, sa mère. Les comptes de la gestion de ses biens pendant sa minorité furent rendus à sou mari en 1608 et, par transaction datée d'Aix, le 6 septembre 1608, le marquis d'Aix reçoit de sa belle-mère les fiefs qui composaient la fortune paternelle de sa femme, à l'exception toutefois de Montfalcon et de Longefans, dont Louise de La Chambre se réservait l'usufruit pour son douaire.

Ce mariage fut de peu de durée. Gasparde-Juliane de Mouxy décéda, en effet, en couches d'un enfant qui mourut lui-même au moment de sa naissance. Nous n'avons pu retrouver la date exacte de ce décès. Il fut difficile de savoir si l'enfant avait survécu à sa mère ou si, au contraire, il était mort avant elle ; de là survinrent des difficultés entre Louise de La Chambre, qui se disait héritière de sa fille, et Louis de Seyssel, qui affirmait, au contraire, ses droits à la succession de son enfant. Ceci nous paraît être la source de la brouille momentanée qui exista entre la belle-mère et le gendre et qui détermina la comtesse de Montréal, devenue héritière du marquisat de La Chambre, à tester en faveur du prince de Carignan ; mais les choses s'arrangèrent et, par transaction datée de Chambéry, le 11 février 1629, Louise de La Chambre, se déclarant « assertiorée par ceux qui avaient assisté, de sa part, à l'accouchement de sadite fille que le fils dont elle avait accouché avait survécu à sa mère », consentit enfin à abandonner au marquis d'Aix toute prétention sur l'héritage des Mouxy. Elle se réservait néanmoins l'usufruit des seigneuries sur lesquelles était hypothéqué son douaire. (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu)

- (7) Il était nommé Dom Joseph Marie d'Alinge de la Chambre de Seissel, marquis de Coudré, d'Aix et de Lullin, comte de Langin, l'Hullie, Apremont et Montréal, baron de Laringe et de Montfalcon, seigneur de la maison forte de Longefan et de la maison noble de Mouxy d'Albens, seigneur de la Rochelle en Savoye et en Chablais, Servete, la Cour, Publier, Chevenes et les Choseaux et de Greizy, chevalier grand-croix de la religion des saints Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, ayoz et gouverneur de S.A.R. monseigneur le prince de Piedmont, Cornette blanche de la noblesse de Savoie, ministre d'Estat de S.M. le Roy de Sicile, général de la cavalerie et des dragons, commandeur de Saint-Victor et chapitre, cy-devant capitaine de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du Roy de Sicile, et commandant généralement en Savoye.
- (8) Il devint seigneur de Bissy le 20 décembre 1715, jour où noble Joseph Arestan, baron de Montfort, lui vendit l'omnimode juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, droit de langue, chasse, pêche, etc., de la paroisse de Bissy et de ses hameaux, fief et domaine direct, etc., pour le prix de 5.000 livres de France.
- (9) Son épouse décéda le 28 février 1816. Il était le dernier mâle de la branche aînée et est décédé dans sa villa de Liegnitz en Silésie, qu'il avait appelée Bissy. Il testa le 4 décembre 1826 et codicilla le 21 décembre même année.
- (10) Il n'a pas été propriétaire de ce château ce sont ses demi-frères issus du premier mariage de son père, qui l'ont été -, il en a été cependant résidant.
- (11) A son mariage, il signe J. de Bissy, et son frère Victor Amédée Charles François de Regnauld de Lannoy de Bissy, témoin, signe V. de Lannoy.

CHATEAU DE CHALOT – BISSY

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	88
Renseignements	88
Liste des propriétaires successifs	90





Description

[...] la façade du château de Chaloz, vieille maison-forte, considérable, très restaurée, où il reste du XIVe, du XVe et surtout du XVIe siècles, avec une très grosse tour ronde à l'angle sud-est. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

[...] La seigneurie de Chaloz faisant aussi partie de l'héritage des Rapier, et cette maison, depuis, n'est pas sortie de la famille des Regnauld de Lannoy. C'est à l'un d'entre eux, Benoît-Denis, seigneur de Chaloz, que le baron de Montfort, au démembrement de la grande baronnie, vendit en 1715, pour 5.000 livres de France, la juridiction de Bissy. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

[...] Le château de Challot

Perchée sur la colline du même nom, cette ancienne maison-forte du XIVe siècle est devenue en 1530 la propriété d'un jeune chevalier lyonnais recteur de l'Université de Turin, messire François Regnauld, après son mariage avec Louise Rapier dont ce château constituait une partie de la dot.

Leur fils Jean, marié à une descendante d'une très illustre famille princière des Flandres, les « de Lannoy » accolera ce patronyme à celui de Regnauld. C'est l'aîné de chaque génération qui héritera de ce domaine jusqu'en 1826, date à laquelle meurt André de Regnauld de Lannoy sans laisser de descendance. [...]

(Société des Amis du Vieux Chambéry – bulletin n°49 – année 2010)

[...] C'est à Benoît-Denis Regnauld, seigneur de Chaloz que le baron de Montfort vendit en 1715 la juridiction de Bissy. Le château n'est plus sorti de cette famille qui le possède toujours. La maison forte dut être considérable, on y trouve des vestiges des XIVe, XVe siècles et surtout du XVIe siècle, mais elle fut ruinée en partie en 1823 et restaurée de fond en comble. C'est un vaste bâtiment de forme rectangulaire, de style renaissance, avec cour intérieure, bâtie en maçonnerie de pierres enduites de chaux. Elle possède des baies et des éléments d'architecture en mollasse ou en pierre de Lémenc. Le logis est flanqué à son extrémité d'une aile en adjonction, due au marquis Jean de Regnault de Lannoy de Bissy. [...] (Les Châteaux de Savoie, de Michèle Brocard)

Famille RAPIER:

Famille qui appartenait à la meilleure bourgeoisie de Chambéry dans la deuxième moitié du XIVe siècle. En effet, un de ses membres était conseiller de cette ville en 1396 et deux d'entre eux furent au nombre des neufs bourgeois de Chambéry, qui, avec les syndics, dix nobles entièrement armés, quinze archers aussi armés et un clerc, furent envoyés, par ordre du Comte de Savoie et de son Conseil, le 3 août 1397, à Bourg-en-Bresse, pour garder les lices et faire les autres choses qui seraient ordonnées par le Comte et son Maréchal à l'occasion du célèbre duel entre Othon de Grandson et Girard d'Estavayer.

Peu après, Jacques Rapier est dit noble, et, par son mariage avec Claudine d'Arith, il acquiert des biens féodaux dans les Bauges, provenant des nobles d'Arith. Au XVIe siècle, noble Amédée Rapier ne laissa que deux filles, dernières de la famille, dont l'héritage se partagea entre les nobles Regnauld et les nobles de Villa. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume V – page 65)

Le premier propriétaire considéré de façon certaine, est Amédée Rapier. Aussi, trois hypothèses s'offrent à nous quant à la provenance de cette hoirie.

- 1°- Elle pourrait provenir des parents d'Amédée: soit par la branche paternelle avec son père, Nicod Rapier, bourgeois de Chambéry et habitant Maché, fils de Jacques Rapier et de Claudine d'Arith. Cette dernière apporta à son mari les biens des nobles d'Arith. Ces biens étaient essentiellement dans les Bauges; soit par la branche maternelle avec sa mère, Jeanne Brigand, issue d'une autre famille de commerçants, bourgeois de Chambéry, qui possédait une maison à Maché, au lieu-dit Massalaz (Cf. l'article sur la maison des colonnes, dans les renseignements complémentaires du chapitre de la maison-forte de Montjay, à Chambéry).
- 2°- Elle pourrait provenir de Marie Dyvone alias du Bourget, épouse d'Amédée: soit par la branche paternelle avec son père, Guigues Dyvone alias du Bourget, bourgeois de Chambéry, puis anobli et possessionné à Montjay (Cf. le chapitre de la maison-forte de Montjay, à Chambéry); soit par la branche maternelle avec sa mère, pour laquelle le doute subsiste quant au nom, soit Quinton alias Burgonion, soit Rosset, qui sont également deux familles bourgeoises de Chambéry. Une de ces familles aurait très bien pu acquérir la maison-forte de Chaloz.
- 3°- Elle pourrait également provenir d'une acquisition faite par l'une ou l'autre des familles citées dans les deux premières hypothèses, voire par Amédée Rapier lui-même.

Famille REGNAULD:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Bissy, à Bissy.

Liste des propriétaires successifs

- **..**.



Fascé d'argent et de gueules au lion de sable brochant sur le tout

Ardua labore landem supereminel



De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe

Ton mulor
et Ardens et geguum

- Amédée RAPIER, seigneur de la maison-forte de Chaloz, bourgeois de Chambéry, syndic de cette ville de novembre 1514 à novembre 1516 et de novembre 1527 à novembre 1528. Il testa le 12 juin 1530. Il épousa Marie DYVONE alias du BOURGET. Puis,
- Louise RAPIER, qui épousa, contrat dotal du 18 avril 1530, François REGNAULD⁽¹⁾, docteur ès droits, chevalier, seigneur de Chaloz, de Montgex, etc., citoyen de Lyon, recteur de l'Université de Turin, conseiller du Duc de Savoie, maître des requêtes, premier sénateur au Souverain Sénat de Savoie. (fille et héritière universelle du précédent), puis
- Jean de REGNAULD, seigneur de Chaloz et de la Tour Blanche, bourgeois de Chambéry, rapporteur en la Chancellerie de Savoie, 1er syndic de Chambéry, lieutenant du Juge-maje de Savoie, puis Juge-maje de Savoie à compter du 12 mars 1582, conseiller d'Etat par Patentes du 7 mai 1586, sénateur au Souverain Sénat de Savoie par Patentes du 23 novembre 1598, décédé le 28 novembre 1607 et enterré à Chambéry, en l'église Saint-Dominique, dans la chapelle de Saint-Christophe. Il épousa, contrat dotal du 15 janvier 1561, à Lyon, Françoise de COJONAY, fille de Jean, seigneur de Cojonay, Saint-Martin et Montricher au Pays de Vaud, et de Marie de LAURENCIN. (Fils de la précédente), puis
- Charles de REGNAULD, seigneur de Chaloz et de Lannoy, gentilhomme entretenu pour le service de S.A., syndic de Chambéry. Il testa le 28 juillet 1630 et décéda avant le 12 mars 1634. Il épousa, contrat dotal du 4 novembre 1613, Eléonore CAVET, fille de Benoît CAVET, seigneur de la Tour du Mollard de Bissy, premier sénateur au Souverain Sénat de Savoie, et de Blandine de CHATILLON. (Fils du précédent), puis
- Benoît de REGNAULD de CHALOZ, seigneur de Chaloz, docteur en droit de l'université de Valence, conseiller de S.A. et sénateur au Souverain Sénat de Savoie par Patentes du 15 mars 1640, baptisé le 9 février 1615. Il testa le 5 décecembre 1647 et décéda le 12 septembre 1651. Il épousa Jacqueline de BIENVENU de Sainte-Colombe, fille de Louis de BIENVENU, seigneur de Sainte-Colombe, conseiller d'Etat de S.A. et premier chevalier à la Chambre des Comptes, et de Catherine de MICHAL. (Fils du précédent), puis



De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe

Non mular et Ardens el aeauum

- Louis-Joseph de REGNAULD de CHALOZ, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, avocat, baptisé le 7 août 1643 à Chambéry et décédé le 18 octobre 1665 à Chambéry. (fils du précédent), puis
- Etienne de REGNAULD de CHALOZ, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, docteur ès droits de l'Université d'Orléans, baptisé le 5 septembre 1650 à Chambéry et enterré le 2 septembre 1694 à Bissy. Il épousa, contrat de mariage du 26 novembre 1676, Françoise CHAPUIS, fille du Président des Dombes, seigneur de Marniola, et de Marguerite du SERRE. (frère du précédent), puis
- Benoît-Denis de REGNAULD de CHALOZ de BISSY⁽²⁾, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, puis seigneur de Bissy à partir du 20 décembre 1715, né vers 1684. Il épousa, le 7 mars 1706 à Chambéry, Jeanne-Marie CARRON, fille de Claude CARRON, comte de Cessens, et de Françoise POBEL. (fils du précédent), puis
- Aynard-Joseph de REGNAULD de CHALOZ de BISSY, seigneur de Chaloz, de Bissy et de la maison-forte du Mollard, né vers 1705 et décédé le 1^{er} décembre 1787 à Chambéry. Il épousa, en premières noces, le 15 mai 1734 à Bissy, contrat dotal du 7 mai 1734, Claudine-Marie de PINGON, fille d'Antoine de PINGON, seigneur de Prangin, et, en secondes noces, le 25 septembre 1737 à Chambéry, contrat dotal du 14 juin 1737, Anne-Marie de MONTFORT, fille de Jean-Baptiste de MONTFORT, major dans un régiment de cavalerie des troupes de S.A. Impériale. (fils du précédent), puis
- François de REGNAULD de CHALOZ de BISSY, seigneur de Chaloz et de Bissy, lieutenant au régiment dragons de Piémont, puis major de cavalerie, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, né le 30 mai 1739 à Chambéry et décédé le 19 mars 1810. Il fut détenu, dès le 10 août 1793, dans les prisons de la Révolution, comme suspect et parent d'émigré. Il épousa, contrat dotal du 10 juin 1788, Marie Françoise Marguerite PAERNAT, fille de Joseph François PAERNAT, seigneur de la maison-forte de la Palud, du Chaney et de Jarsagne, et de Josephte de COYSIA. (fils du précédent), puis
- André de REGNAULD de CHALOZ de BISSY, seigneur de Chaloz et de Bissy, capitaine d'une compagnie des gardes du Duc de Wurtemberg, à Stuttgart, puis major dans l'armée du Roi de Prusse, baptisé le 28 mai 1755 à Bissy et décédé le 23 décembre 1826 à Liegnitz, Silésie. Il épousa, le 26 mai 1789, Maria-Anna MARSCHALL von BIEBERSTEIN. Dernier de la



branche, en 1826, il transmet le château à Camille de REGNAULD de LANNOY, branche cadette de la famille REGNAULD, à condition que lui et ses descendants porteraient le nom de Bissy. (frère du précédent), puis

- Camille François de REGNAULD de LANNOY, puis de REGNAULD de LANNOY de BISSY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de 1ère classe dans la province de Constantine, né le 30 mai 1809 à Bissy et décédé le 21 juillet 1881 à Jemmapes, Algérie. Il épousa, le 19 septembre 1840, Anne Marie Amélie PERRIOLAT. (par testament et codicille du précédent), puis
- Victor Amédée <u>Richard</u> de REGNAULD de LANNOY de BISSY, sous-lieutenant du génie en 1866, colonel commandant le 5ème régiment du génie, officier de la Légion d'Honneur, chevalier des Saints Maurice et Lazare, de la Conception de Villaviciosa, commandeur de l'Epée de Suède et de l'ordre du Soleil Levant, etc., né le 4 janvier 1844 à Valence et décédé le 1er juillet 1906 à Bissy. Il épousa, en premières noces, le 22 mai 1877 à Paris, Marie Constance Alexandrine DURAND de VILLERS, fille de Jean-Jacques Paul DURAND de VILLERS, général de division du génie, commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur et président du comité des fortifications, et de Julie Agnès BERGOGNIE, décédée le 19 février 1883, et, en secondes noces, Valentine HUBERT. (fils du précédent), puis

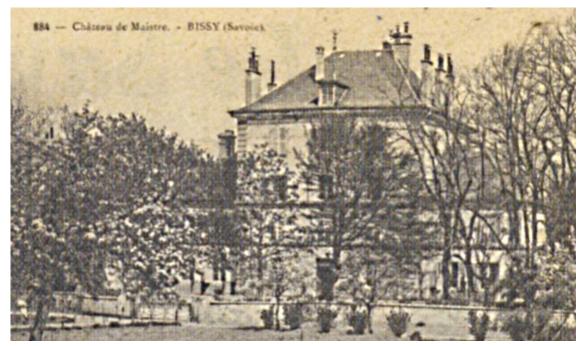
(1) C'est ce François Regnauld, décédé le 26 mai 1563, docteur ès droits, chevalier, seigneur de Chaloz, Montgex, etc., qui vint probablement de Lyon.

(2) Il devint seigneur de Bissy le 20 décembre 1715, jour où noble Joseph Arestan, baron de Montfort, lui vendit l'omnimode juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, droit de langue, chasse, pêche, etc., de la paroisse de Bissy et de ses hameaux, fief et domaine direct, etc., pour le prix de 5.000 livres de France.

MAISON-FORTE DU MOLLARD - BISSY

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	94
Renseignements	94
Liste des propriétaires successifs	97





Description

[...] dans son jardin, une grande maison modernisée, en belle vue paisible, juste en face de la croix du Nivolet. C'est l'ancienne maison forte du Mollard ou la Tour du Mollard, ainsi nommée, croit-on, d'une motte arrondie dont il reste quelque chose dans un pré. [...]

(extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

[...] Les du Mollard, qui avait pris son nom ou lui avaient donné le leur, la possédaient encore au XVe siècle. En 1438, on y trouve Pierre Marchand, d'une famille considérable du vieux Chambéry, avocat, et qui fut chancelier de Savoie. Sa fille porta ensuite le Mollard en dot à Boniface de Challant, grand maître d'hôtel et conseiller des Ducs. C'était un valdaôtain, et, à la fin du XVIe siècle, le seigneur de la Tour du Mollard est Benoît Cavet, sénateur, dont l'héritier, son fils Etienne, chanoine de Saint-Paul-de-Lyon, aumônier du roi de France, écrivit, d'un style original, une vie de saint François de Sales ; il s'y avisa d'une chose à laquelle on n'avait pas pensé encore, qu'il fallait pourtant des armoiries à Dieu, et il les blasonna, d'azur aux étoiles d'or, luisant sans fin et sans nombre. Sa sœur, Léonore Cavet, avait épousé un petit-fils de François de Regnauld, qu'on a mentionné tout à l'heure, et le Mollard, après le chanoine, passa à leur postérité. Aynard de Regnauld le vendit, en 1768, à Nicolas de Comnène, dernier à Chambéry dernier à Chambéry de ce nom byzantin, qui le légua au Grand Séminaire de Chambéry, duquel, en 1811, il fut acquis par Nicolas de Maistre.

Le nouveau propriétaire, colonel du régiment de Savoie, y vécut beaucoup, entourés des siens. Un neveu qu'il avait, Louis de Vignet, reçut alors à Chambéry la visite d'un ami, un jeune homme, Alphonse de Lamartine. « A l'heure du dîner, il me mena, par des sentiers ombreux et pittoresques, à Bissy; c'est un village isolé, au penchant du Mont-du-Chat et à l'extrémité du lac du Bourget, qui finit de ce côté en prairies et en marécages; quelques champs cultivés de mais et quelques bouquets de sapins descendent du Mont-du-Chat jusqu'à la cour de la petite maison carrée où murmure éternellement une fontaine ». Là, devant ce qu'il appelle « la ravissante vallée du Nivolet », parmi les noyers, qui sont pour lui « l'arbre de Savoie », Lamartine passa quelques journées charmantes. « Je n'avais jamais joui de pareilles délices. » Il admirait, chez les nièces de son hôte, « la grâce dans la langueur, caractère ordinaire des jeunes filles de Savoie » ; il s'étonnait qu'il y eût, dans la maison, quand pourtant Joseph et Xavier, les deux grands frères, étaient absents, tant d'esprit, et d'esprit si aimable. « Le salon était en plein champ ; tantôt un bois de jeunes sapins sur les dernières croupes vertes du Mont-du-Chat, d'où l'on domine la vallée vraiment arcadienne de Chambéry et son lac à gauche ; tantôt une allée de heutes charmilles, élevée en terrasse sur un vallon noyé de feuillages et de hautes vignes entrelacées aux noyers. Le soleil arpentait silencieusement le pan de ciel de lapis entre le Mont-du-Chat et les premières alpes de Nivolet. L'ombre se rétrécissait ou s'élargissait au pied des arbres. »

Enfin, le charme fut tel, que Lamartine a fait à Bissy, dans l'une des *Méditations*, le grand honneur de le nommer :

J'ai quitté l'obscure vallée,
Le toit champêtre d'un ami ;
Loin des bocages de Bissy,
Ma muse, à regret exilée,
S'éloigne triste et désolée
Du séjour qu'elle avait choisi.
Nous n'irons plus, dans les prairies,
Au premier rayon du matin,
Egarer, d'un pas incertain,
Nos poétiques rêveries.... [...]

(extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

[...] Le château de Maistre

Autre maison-forte du XIIIe siècle, elle appartient en 1353 à Jean du Mollard d'où son nom de Tour du Mollard. Elle connaîtra beaucoup de propriétaires au cours des siècles dont Noble Pierre Marchand en 1438 et Charles de Regnauld de Lannoy en 1613.

C'est le Grand Séminaire de Chambéry qui possède ce domaine en 1811 et le vendra à Nicolas de Maistre, frère de Xavier et Joseph.

Ami de la famille de Maistre, Lamartine y séjournera en 1815 et 1817. [...] (Société des Amis du Vieux Chambéry – bulletin n°49 – année 2010)

Maison-forte du Mollard

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 6)

Le 7 février 1351, Jean du Mollard : investiture pour servis, rentes, hommes et droits féodaux dans toute la paroisse de Bissy.

Le 1^{er} juillet 1441, Pierre Marchand : inféodation avec investiture et érection en fief de la maison forte du Molard de Bissy.

Famille CAVET:

Les Cavet tiraient leur noblesse de la charge de sénateur au Sénat de Savoie, et se sont éteints vers 1670.

Famille REGNAULD:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Bissy, à Bissy.

Famille de COMNENE:

Bien que cette famille ne resta propriétaire de cette maison-forte que peu de temps, il paraît opportun d'évoquer ici ses origines. D'autant que Joseph-Nicolas de Comnène, cité dans ce chapitre, est le dernier représentant mâle de cette famille en Savoie.

« Fort peu de familles peuvent revendiquer une origine aussi illustre que les Comnène, sans la faire même remonter à Enée avec quelques généalogistes de bonne volonté, mais en se bornant, l'histoire en main, à commencer par Isaac Comnène, proclamé Empereur d'Orient en 1057. Cette lignée, soit sur le trône de Byzance, soit sur celui de

Trébisonde, de Colchide, etc., a régné jusqu'à la destruction de l'Empire grec d'Orient, par Mahomet II.

A cette époque, David Comnène, dernier Empereur, ou Roi de Trébisonde, détrôné en 1462, malgré une vive résistance, fut conduit à Constantinople avec sa famille, par le vainqueur qui la fit massacrer. Mais un de ses fils put se réfugier en Perse d'abord, puis à Mania, en Laconie, où il occupa, avec ses descendants, la première place parmi les sénateurs, sous le titre de Protogeros, jusqu'au XVIIe siècle. Les Comnène, de Mania, se transportèrent alors avec une colonie maniate, dont ils furent les principaux chefs, à Paomia en Corse.

Démétrius Comnène, issu de cette branche, capitaine de cavalerie en France après la conquête de l'île, justifia par titres, par-devant le généalogiste du roi, Chérin, de sa filiation directe depuis David, dernier Empereur de Trébisonde. Cette descendance fut reconnue authentique par lettres-patentes du Roi du mois d'avril 1782. Le travail de Chérin, avec l'énumération des titres produits, a été publié sous le titre de « Précis historique de la maison impériale des Comnène » (Amsterdam, 1784). Les conclusions de Chérin sont « qu'on ne peut pas douter que M. de Comnène ne soit issu de la lignée directe de David, dernier Empereur de Trébisonde, tué par ordre de Mahomet II, en 1462. » Dans cet ouvrage il est établi, d'après les recherches de Jean Lascaris, le célèbre écrivain grec de la fin du XVe siècle, que les Comnène abandonnèrent leur ancien blason, d'azur à l'aigle d'argent, et le changèrent en mettant sur champ d'or des cloches ou sonnettes de..., dont le nombre était, suivant les branches, de 7, de 5 ou de 3. En montant sur le trône de Constantinople, ils prirent les armes de l'Empire, d'or à l'aigle éployé de sable, et depuis la destruction de l'Empire grec, il paraît qu'ils ont ajouté une épée de ... en pal sous l'aigle, paraissant soutenir de sa pointe la couronne impériale. [...]

« Alexis Drago Comnène, originaire de Pera, près de Constantinople, plusieurs années après la prise de la capitale, où il menait une vie privée et ignorée, voulut se soustraire à l'oppression des Turcs et passa en Savoie où il fut favorablement accueilli par le duc alors régnant. Quelques-uns de ses descendants habitent encore aujourd'hui la ville de Chambéry. Joseph Comnène, âgé de soixante ans, est le dernier de cette branche. Ce prince a vécu dans le célibat, craignant de laisser des enfants qui n'auraient point eu un état et une fortune convenables à leur naissance. » »

(Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume II – pages 123 et 121)

Famille de MAISTRE:

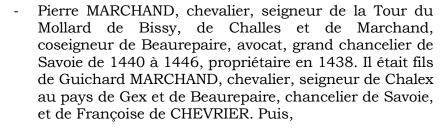
La Savoie s'honore, à juste titre, d'avoir donné l'hospitalité à cette famille, originaire de Nice-sur-Mer.

Le Comte François-Xavier Maistre, alors Avocat fiscal général, reçut des Lettres de bourgeoisie, le 25 août 1756, de la ville de Chambéry. Il s'y établit, s'y maria et mourut 2^e Président du Sénat de Savoie. Magistrat, lui-même, du plus haut mérite, il fut le père, notamment, des deux célèbres écrivains Joseph et Xavier de Maistre. (Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume III – page 317)

Liste des propriétaires successifs

- Famille du MOLLARD jusqu'au début du XVe siècle, dont
- Jean du MOLLARD, qui passa une reconnaissance en faveur de Geoffroy de SEYSSEL, chevalier, seigneur d'Aix, de Saint-Cassin et de la Serraz, pour des biens situés dans la paroisse de Bissy, le 28 août 1386, puis

- ...



- Anne MARCHAND, dame de Bissy, qui épousa en 1449 Boniface de CHALLANT, chevalier, seigneur de Varey et de la Tour du Deaul, grand maître d'hôtel et conseiller des Ducs. Boniface de CHALLANT, encore vivant le 6 février 1477, était fils d'Amé de CHALLANT, chevalier, seigneur de Varey, d'Usson et de Retourtour, et d'Anne de la PALU. Aucun enfant n'est né de cette union. (fille du précédent), puis

- ...

- Benoît CAVET⁽¹⁾, seigneur de la Tour du Mollard de Bissy, conseiller de S.A., premier sénateur au Souverain Sénat de Savoie, né vers 1543. Il épousa Blandine de CHATILLON, fille de Jérôme de CHATILLON, conseiller du roi de France, président de la sénéchaussée, siège présidial de Lyon et parlement de Dombes. Il testa le 6 juillet 1629. Puis,
- Etienne CAVET, seigneur de la Tour du Mollard de Bissy, chanoine de Saint-Paul-de-Lyon, aumônier du roi de France, curé de la ville et paroisse de Vincy en Lyonnais. Il testa le 14 juin 1662. (fils du précédent), puis
- Eléonore CAVET, qui épousa Charles de REGNAULD, seigneur de Chaloz et de Lannoy, gentilhomme entretenu pour le service de S.A., syndic de Chambéry. (sœur du précédent), puis
- Benoît de REGNAULD de CHALOZ, seigneur de Chaloz, docteur en droit de l'université de Valence, conseiller de S.A. et sénateur au Souverain Sénat de Savoie par Patentes du 15 mars 1640, baptisé le 9 février 1615. Il testa le 5 décecembre 1647 et décéda le 12 septembre 1651. Il épousa Jacqueline de BIENVENU de Sainte-Colombe, fille de Louis de BIENVENU, seigneur de Sainte-Colombe, conseiller d'Etat de S.A. et premier chevalier à la Chambre des Comptes, et de Catherine de MICHAL. (fils du précédent), puis









De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe

Non mular et Ardens et aequum





- Louis-Joseph de REGNAULD de CHALOZ, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, avocat, baptisé le 7 août 1643 à Chambéry et décédé le 18 octobre 1665 à Chambéry. (fils du précédent), puis
- Etienne de REGNAULD de CHALOZ, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, docteur ès droits de l'Université d'Orléans, baptisé le 5 septembre 1650 à Chambéry et enterré le 2 septembre 1694 à Bissy. Il épousa, contrat de mariage du 26 novembre 1676, Françoise CHAPUIS, fille du Président des Dombes, seigneur de Marniola, et de Marguerite du SERRE. (frère du précédent), puis
- Benoît-Denis de REGNAULD de CHALOZ de BISSY⁽²⁾, seigneur de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, puis seigneur de Bissy à partir du 20 décembre 1715, né vers 1684. Il épousa, le 7 mars 1706 à Chambéry, Jeanne-Marie CARRON, fille de Claude CARRON, comte de Cessens, et de Françoise POBEL. (fils du précédent), puis
- Aynard-Joseph de REGNAULD de CHALOZ de BISSY⁽³⁾, seigneur de Chaloz, de Bissy et de la maisonforte du Mollard, né vers 1705 et décédé le 1^{er} décembre 1787 à Chambéry. Il épousa, en premières noces, le 15 mai 1734 à Bissy, contrat dotal du 7 mai 1734, Claudine-Marie de PINGON, fille d'Antoine de PINGON, seigneur de Prangin, et, en secondes noces, le 25 septembre 1737 à Chambéry, contrat dotal du 14 juin 1737, Anne-Marie de MONTFORT, fille de Jean-Baptiste de MONTFORT, major dans un régiment de cavalerie des troupes de S.A. Impériale. (fils du précédent), puis
- Joseph-Nicolas de COMNENE⁽⁴⁾, né le 3 septembre 1728 à Chambéry, premier syndic de Chambéry en 1768, célibataire. Il est connu comme étant « le prince qui a vécu dans le célibat à Chambéry ». Il fut détenu aux prisons de Chambéry en 1793 et 1794 « parce qu'il était orgueilleux de sa naissance et suspect d'aristocratie ». (acquis par achat en 1768). Il est le dernier de ce nom en Savoie. Puis,
- Grand Séminaire de Chambéry (par lègue du précédent), puis
- François Marie <u>Nicolas</u> de MAISTRE⁽⁵⁾, colonel au Régiment de Savoie, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare et de l'ordre militaire de Savoie, né le 6 juin 1756 et décédé le 14 avril 1836 à Bissy. Il épousa en 1802, Marthe Félicité PERRIN d'AVRESSIEUX. (par achat en 1811), puis



Fors I honneur nul

- Anne-André-Rodolphe de MAISTRE, comte de Maistre, gouverneur de la ville et comté de Nice, général d'armée, aide-de-camp du Roi, grand cordon de l'ordre des Saints Maurice et Lazare le 28 septembre 1838, chevalier de Saint Louis de France, de Saint Vladimir et de Sainte Anne de Russie, grad'croix de la Couronne de Fer d'Autriche, chevalier de l'Epée d'Or (courage militaire), Collier de l'ordre suprême de l'Annonciade, etc., né le 22 septembre 1789 à Chambéry et décédé le 5 février 1866 à Borgo, Italie. Il épousa le 5 juin 1820, à Valence, Charlotte-Espérance dite Azélie de PLAN de SIEYES de VEYNES, fille de François Frédéric de PLAN de SIEYES de VEYNES et de Marie Marguerite de LAURENCIN. (neveu du précédent), puis
- Joseph Marie Xavier Pierre de MAISTRE, comte de Maistre, capitaine en la Brigade de Savoie, né le 3 novembre 1826 à Turin. Il épousa le 8 février 1860 à Rabastens, Tarn, Marie Christine O'BYRNE, fille d'Edward Henry O'BYRNE⁽⁶⁾ et de Gertrude de REY⁽⁷⁾.
- Marie Joseph Antoine <u>Ignace</u> de MAISTRE⁽⁸⁾, comte de Maistre, né le 25 novembre 1860 au château de Saint-Géry, à Rabastens, Tarn, et décédé le 14 mars 1955 à Bissy. Il épousa le 6 juin 1888, Henriette du BOURG. (fils du précédent)
- Marie <u>Joseph</u> Ignace Charles de MAISTRE, comte de Maistre, ingénieur chimiste, né le 11 juillet 1891 à Bissy et décédé le 24 octobre 1992. Il épousa le 9 juillet 1918 Henriette Isabelle Emilie de la CROIX.

- (1) Il était fils d'Etienne Cavet, conseiller de S.A. et procureur général au Souverain Sénat de Savoie et jadis en la Cour de parlement de Savoie. Ce dernier s'étant marié deux fois, je ne peux pas dire de laquelle, Benoît était le fils. Etienne épousa en premières noces N.N., et, en secondes noces, Marguerite Ballet, fille de Jacques Ballet et de Jeanne Pernette de Regnauld, sœur de François de Regnauld qui était le grand-père de Charles de Regnauld, époux d'Eléonore Cavet.
- (2) Il devint seigneur de Bissy le 20 décembre 1715, jour où noble Joseph Arestan, baron de Montfort, lui vendit l'omnimode juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, droit de langue, chasse, pêche, etc., de la paroisse de Bissy et de ses hameaux, fief et domaine direct, etc., pour le prix de 5.000 livres de France.
- (3) C'est lui qui vendit la maison-forte du Mollard en 1768 à Nicolas de Comnène.
- (4) Il était fils de Claude de Comnène et de sa seconde épouse, Marquerite Thierry.

- (5) Il était fils du comte François Xavier de Maistre, avocat fiscal général, sénateur au Souverain Sénat de Savoie, puis second président audit Sénat, conservateur général des apanages de Leurs Altesses Royales les Ducs d'Aoste, de Montferrat, de Genevois et de Maurienne, et de Christine de Motz, et frère de Joseph et Xavier de Maistre.
- (6) La famille O'Byrne est originaire de Saggard au comté de Dublin en Irlande.
- (7) La famille de Rey était propriétaire du château de Saint-Géry, à Rabastens, Tarn, qui devint par la suite propriété O'Byrne.
- (8) Sur son acte de naissance, il n'est prénommé qu'Ignace. C'est par jugement du 24 mars 1866 que cet acte a été rectifié avec les prénoms Marie Joseph Antoine Ignace.

MAISON-FORTE DE MONTJAY - CHAMBERY

Frédéric MARESCHAL - 2015-2016

Sommaire	
Description	101
Renseignements	101
Liste des propriétaires successifs	105
Renseignements complémentaires	108

Description

[...] Montjay, grande maison forte, transformée deux fois, au XVIIIe et au XIXe siècle. [...] (extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

Renseignements

[...] Ses premiers possesseurs connus sont ces Divonne, dits du Bourget, [...] très anciens bourgeois de Chambéry. La dernière d'entre eux épousa au XVIe siècle, Amé, fils de Nicod Rapier, de Maché, et de Jeanne Brigand. Les Rapier appartenaient, dès le XIVe siècle, à la bonne bourgeoisie chambérienne, quand deux d'entre eux furent envoyés à Bourg, avec sept autres de leurs concitoyens, pour y assister au fameux duel judiciaire qui devait éclaircir le mystère de la mort du Comte Rouge. François de Regnauld, [...] marié en 1530 à Louise, fille d'Amé Rapier et de Marie Divonne, eut à son tour la maison de Montjay, que son fils vendit, le 4 mars 1587, à Georges Louys, opulent marchand, originaire de Chieri, dont le père venait de se fixer à Chambéry. Après Georges Louys, qui fut général des finances decà les monts, et qui reconstruisit presque entièrement la maison forte, érigée pour lui en seigneurie le 25 juin 1602, la veuve de son fils en hérita et l'aliéna, en 1659. Les Villacardé, venus alors depuis peu de leur Picardie en Piémont, devinrent ainsi les maîtres de Montjay. François-Joseph de Villacardé vécut pourtant surtout en Autriche, chevalier de la Clef d'or, amiral du Danube. Son neveu, François-Joseph-Eléazar de Villacardé, marquis de Trivier, de Beaufort et de Fleury, seigneur de Montjay, fut ambassadeur à Londres, ministre en Pologne. Un autre Villacardé, en 1769, vendit Montjay à l'avocat Claude Saillet, dont les descendants possédaient encore ce château en 1819, lorsque les dames de la Pierre y habitèrent avec une Anglaise de leurs amies ; on invita aussi Lamartine, qui allait, l'année suivante, épouser cette Anglaise. [...]

(extrait de : « Les environs de Chambéry : promenades historiques et archéologiques » par Gabriel Pérouse)

[...] M. Chapperon donne lecture du chapitre de son ouvrage sur les fiefs de la Savoie qui est relatif à Montgex près Chambéry.

La maison forte avait été rebâtie par noble Georges Louis, qui obtint son érection en seigneurie avec juridiction, en 1602. Les patentes du 25 juin lui attribuaient juridiction omnimode sur tout le territoire enclos par la rivière d'Hyère depuis le pont de Cognin au pont conduisant à Bissy, et suivant, depuis ce dernier point, la route qui conduit à la croix des Brigands et de là au pont de Cognin. L'auteur rappelle les discussions soulevées par la ville de Chambéry dans le territoire de laquelle cet espace se trouvait compris. Il énumère les divers titres relatifs à ce fief et qui vont jusqu'en 1790. Il donne ensuite quelques détails sur les familles qui l'ont possédé et qui sont les Louis et les Wicardel, marquis de Fleury et de Saint-Trivier.

Il a joint à ce travail la généalogie de ces deux familles. [...] (Mémoires de l'Académie Impériale de Savoie – seconde série – tome IX – 1868)

[...] Le couvent du Sacré-Cœur de Chambéry, établi d'abord, en 1818, dans l'ancien couvent de Sainte-Claire hors ville, aujourd'hui Hôpital militaire; puis transféré provisoirement, en 1819, dans le château de Montgex; enfin fixé, en 1820, dans l'ancienne maison de Lescheraine, au faubourg Maché, où il se trouve maintenant. [...] (Anciennes corporations des Arts er Métiers de Chambéry et de quelques autres localités de la Savoie – Personnel Ecclésiastique du Diocèse de Chambéry de 1802 à 1893 – L. Morand – 1893)

Famille DYVONE alias du BOURGET:

C'est le nom d'une famille de la vieille bourgeoisie de Chambéry que les documents latins écrivent presque toujours Dyvonne ou Divone. Elle avait pour surnom du Bourget : c'est sous cette appelation qu'ils avaient bâti ou restauré les croix de Maché et de la route de Cognin en 1467 et 1517. Ils possédaient des biens à Montgex, près Chambéry (aujourd'hui Montjay), et avaient deux sépultures de famille et deux chapelles, l'une dans l'église de Saint-Dominique (sous le vocable Saint-Alexis), et l'autre à Saint-François (Saint-Christophe).

Plusieurs de ces derniers n'ont dû jouir de la noblesse qu'à titre de courtoisie, comme les anciens bourgeois de Chambéry qui se qualifiaient volontiers de nobles, ce qui n'empêche pas qu'ils étaient appelés *Commendables* ou *Honorables*, titres que ne prenaient jamais les nobles.

(Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie – Amédée de Foras – volume II – page 295)

Famille CAVET:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant la maison-forte du Mollard, à Bissy.

Famille REGNAULD:

Pour les informations générales concernant cette famille, se référer à l'article concernant le château de Bissy, à Bissy.

Famille LOUYS:

Cette famille, adonnée au commerce, est originaire de Chieri, en Piémont. Elle vint en Savoie au XVIe siècle et fut anoblie par patentes de 1588. Ce fut le premier noble de cette famille, Georges Louis, conseiller d'État et général des finances, qui acheta les terres de Montgex-sur-Chambéry, de Puygros et de Rochefort. Sa descendance mâle s'éteignit en 1635. M. le comte de Foras vient de faire paraître cette courte généalogie. Parmi les alliances de cette maison, nous relevons les noms de Murard, de Cise, de Bavoz, de Comnène, de Coysia, du Clos, Muratore, etc. (Histoire de la Maison de Seyssel, par le comte Marc de Seyssel-Cressieu)

Famille WILCARDEL:

Nous retrouvons dans de nombreux documents, des familles originaires de France, en Picardie et Hainault. Certaines d'entre ne font qu'une. En effet, le nom a été orthographié de plusieurs façon, s'éloignant même parfois de l'orthographe d'origine. C'est le cas ici, pour la famille Wilcardel. Gabriel Pérouse l'appelle Villecardé, le comte de Foras nomme certains membres Villecardé, d'autres Viccardel, François Capré l'écrit VVille Cardé, pouvant se lire Wille Cardé ou Vuille Cardé, etc.

Il s'agit bien de Wilcardel tel que nous le montrent les preuves de chevalier de Malte de François Joseph de Wilcardel du 22 janvier 1661 à partir desquelles j'ai reconstitué la généalogie qui se trouve ci-après dans les renseignements complémentaires.

Claude Marie SAILLET:

[...] Le premier avocat que nous rencontrons est François Saillet, reçu en 1760, qui a beaucoup plaidé, beaucoup consulté avec ses confrères, mais dont nous ne trouvons qu'un seul plaidoyer, signé de lui seul, et donnant par conséquent un témoignage authentique de son style, C'est dans le procès célèbre, plaidé en 1780, que nous avons déjà mentionné, entre la comtesse d'Entremont, défenderesse, contre le marquis d'Arvillars, demandeur, sur un fidéicommis créé par le grand chancelier de Savoie, Louis Milliet de Challes, en 1598. On y lit

« Ce serait assez de simplement exhiber le monument des dispositions du testateur, parce que conçues dans toute la netteté des expressions, elles présentent avec la dernière évidence ce que le testateur a voulu et ce qu'il n'a pas voulu. Chercher à expliquer sa volonté serait, ce semble, courir à l'écueil de l'obscurité ta vérité se manifeste par elle-même elle porte sur sort front les rayons de lumière qui la font connaître sans le secours étranger. »

Ces quelques lignes suffisent pour juger le littérateur. [...]

(Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Savoie - 4° série - tome V - 1895)

Montjay, château et seigneurie avec juridiction

(Sommaire général des titres de fiefs - Archives départementales de Savoie - cote SA 7)

Le 20 juillet 1514, obligation passée par Philibert de Bussy de reconnaître le château et ses dépendances de Montjay, ès mains des Commissaires députés par le Duc Charles de Savoie, à la forme des anciennes reconnaissances passées par ses prédécesseurs.

Le 25 juin 1602, noble Louis George, général des finances : érection faitte en sa faveur par Charles Emanuel, de la maison de Montgex en juridiction avec les lieux et confins y désignés.

Le 20 juin 1604, jussion à la Chambre des Comptes de vérifier la susditte inféodation, nonobstant l'opposition formée par les sindics de Chambéry, attendu que Montgex est situé dans les franchises de la ditte ville.

Le 27 novembre 1609, autre jussion dans lequel est désigné un avis de la ditte Chambre des Comptes qui ne se trouve point enregistré.

Le 4 juin 1610, arrest de vérification fait par la ditte Chambre de la susditte inféodation.

Le 8 décembre 1698, noble François Joseph Nicolas Eléazard de Viccardel, marquis de Trivier, de Beaufort, de Fleury, fils à feu noble Louis Félix de Viccardel,

Reconnoit tenir en fief noble de S.A.R. Victor Amé Second

En qualité d'héritier bénéficiaire de feu noble François Joseph de Viccardel son oncle, institué par son testament du 13 février 1693.

Savoir, l'omnimode juridiction qu'il a sur la maison de Montgex, située près la ville de Chambéry, et sur tous les biens qu'il possède et possédera à l'avenir rière les confins de la ditte juridiction, lesquels sont spécifiés dans laditte reconnaissance

Sous charge d'hommage noble et liège

Lequel susdit noble François Joseph de Viccardel oncle dudit confesseur, possedoit comme droit ayant de noble George Louis seigneur de Beaufort

Le 22 novembre 1734, Son Excellence le seigneur François Joseph Eléazard de Viccardel, marquis de Fleury, à feu Louis Félix

Consigne tenir et posséder

La seigneurie de Montjex près la ville de Chambéry

Laquelle lui est parvenue par succession de dame Françoise de Guillet de Monthoux, marquise de Fleury, qui l'avoit acquise de demoiselle Philiberte Ducloz cessionnaire de demoiselle Marguerite de Louis à qui elle fut relachée en 1659 par noble André Louis son frère, à qui elle fut remise par noble George Louis de Rochefort, en faveur de qui cette seigneurie fut érigée et inféodée par patentes du 25 juin 1602 sous la modification que la ditte seigneurie ne s'étendroit que sur les terres que possedoit et possederoit le dit noble George Louis.

Dans laquelle seigneurie, il a le mère et mixte impère, omnimode juridiction haute, moyenne et basse, nomination de juges, chatelain, procureurs, greffier, clerc et curial de laditte seigneurie, émolumens, ruraux, revenus, tailles, prés, terres, vignes, maisons, chateaux, bois, paquéages, honneurs, prérogatives, dignités, commodités et autres quelconques.

Et quoique les seigneurs Délégués n'ayent pas voulu déclarer féodaux les biens enclavés dans les franchises de Chambéry, le dit seigneur ne laisse pas que de les consigner étant annexés à laditte juridiction de Montgex.

Lesquels biens consistent en 23 journaux 135 toises 7 pieds en onze pièces, tant en château, granges, jardins, terres, vignes, prés, broussailles et paquéages sous les numéros de la mappe de la ville de Chambéry 174, 175, 182, 183, 115, 116, 117, 118, 119, 120 et 121.

En 1781, la susditte juridiction appartient maintenant au Roi (en vertu d'une déclaration de la Chambre des Comptes du 15 décembre 1770), et le château avec les possessions appartiennent à monsieur l'avocat Saillet par acquis par lui fait du marquis de Fleury

Liste des propriétaires successifs

- ...

- Jean DYVONE alias du BOURGET (ou du BOURGET alias DYVONE). C'est lui qui construisit ou fit construire la croix de Maché près de ses biens de Montjay, en 1467. Puis,

- ...

- Guigues DYVONE alias du BOURGET⁽¹⁾, décédé avant le 18 juillet 1514, qualifié de commendable dans un acte du 22 avril 1504 et de noble et généreux dans son testament du 19 octobre 1511. Dans ce dernier, il prohibe l'aliénation de ses biens de Montjay sous peine de malédictions paternelles (sub pena maledictionis paternalis). Il épousa probablement une QUINTON alias BURGONION ou une ROSSET⁽²⁾. Puis,
- Marie DYVONE alias du BOURGET, testa le 18 juillet 1514 en faveur de son mari. Elle voulut être enterrée à l'église de Saint-Dominique, dans la chapelle de Saint-Alexis, devant l'autel, avec les prédécesseurs de son feu père. Elle épousa Amédée RAPIER, seigneur de la maison-forte de Chaloz, bourgeois de Chambéry, syndic de cette ville de novembre 1514 à novembre 1516 et de novembre 1527 à novembre 1528. (fille de la précédente), puis
- Louise RAPIER, qui épousa, contrat dotal du 18 avril 1530, François REGNAULD⁽³⁾, docteur ès droits, chevalier, seigneur de Chaloz, de Montgex, etc., citoyen de Lyon, recteur de l'Université de Turin, conseiller du Duc de Savoie, maître des requêtes, premier sénateur au Souverain Sénat de Savoie. (fille et héritière universelle de la précédente), puis
- François REGNAULD, bourgeois de Lyon. Il épousa N de COURTIL. Il fut inhumé, ainsi que son épouse, en la basilique de Saint-Paul de Lyon. Il vendit la maison-forte de Montjay, le 4 mars 1587⁽⁴⁾. (fils de la précédente), puis
- Emmanuel, Duc de Savoie, par patentes du 1er décembre 1582, agent ordinaire à Lyon par patentes du 6 janvier 1585, marchand à Lyon, puis conseiller d'Etat, général des Finances deçà les monts, seigneur de Puygros en 1604. Il épousa, contrat dotal du 29 septembre 1583, Marie MURARD, fille de Ponet MURARD, bourgeois de Lyon, et de Françoise OLLIER. Il obtint des Patentes de noblesse sans payement de



chaussé d'or



Arduo labore tandem supereminet



De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe



D'or à l'olivier arraché de sinople au lion passant de gueules

Prudens simplicitas



D'or à l'olivier arraché de sinople au lion passant de gueules

Prudens simplicitas



mufles de léopard d'or couronnés d'argent



D'azur au chevron d'argent accompagné de trois roses au naturel et d'un croissant d'argent posé en pointe

finance, avec armoiries, le 4 novembre 1588. Il testa le 6 mai 1590 et décéda le 5 juin 1610 à Chambéry. La maison-forte de Montjay fut érigée pour lui en seigneurie, le 25 juin 1602. (par achat du 4 mars 1587), puis

- André LOUYS(5), seigneur de Rochefort, de Puygros et de Montgex, conseiller de S.A.R., maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes, décédé entre le 6 décembre 1632 et janvier 1633. Il épousa, contrat dotal du 29 janvier 1621, Philiberte DUCLOS, fille de maître Jean DUCLOS, bourgeois et citoyen de Moûtiers en Tarentaise. Il testa le 6 décembre 1632. (fils du précédent), puis
- Marguerite LOUYS, qui épousa Hiéronime MURATORE (qui est qualifié de seigneur de Puygros en 1648). Elle testa le 20 septembre 1676, étant veuve et sans enfants. (sœur du précédent), puis
- Philiberte DUCLOS, cessionnaire de Marguerite LOUYS. (belle-sœur de la précédente et épouse d'André LOUYS), puis
- Françoise de GUILLET de MONTHOUX, comtesse de Marcossay et dame de Monthoux, de Pougny, de Senoche et de Charansonay, dame d'honneur de Madame Royale, baptisée le 1er janvier 1617 à Chambéry. Elle épousa Louis François Nicolas Eléazar de WILCARDEL⁽⁶⁾, marquis de Trivier et de Fleury. Elle testa le 31 octobre 1677. (par achat), puis
- François Joseph Nicolas Eléazar de WILCARDEL(7), marquis de Trivier, de Beaufort et de Fleury, chevalier de l'ordre de l'Aigle blanc, ministre du cabinet du roi de Pologne, fils de Louis Félix de WILCARDEL, marquis de Trivier, et de Mathilde de SIMIANE. Il épousa Claudine-Louise de BEAUFORT, d'Antoine de Beaufort, baron de Montailleur, coseigneur d'Héry, de Lépigny, de Marthod, de Cornillon, etc., et de Françoise de GILLY. (neveu du précédent), puis
- Joseph-François de WILCARDEL, marquis de Fleury, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre du Duc de Savoie. Il épousa le 30 septembre 1724, Françoise HINDRET, fille de Gaspard HINDRET, seigneur de Beaulieu, en Lyonnais, et de Catherine BOYER, et veuve de Joachim de GANGNIERES, baron de Belmont. (fils du précédent), puis

Claude Marie SAILLET, avocat au Sénat, né en 1727 à Sallanches et décédé le 15 novembre 1805, dans sa maison-forte de Montjay, à Chambéry. Il épousa Françoise MOLLINGAL, fille de François MOLLINGAL, avocat au Sénat. (par achat en 1769), puis

- ...



- César Victor Marie Thérèse d'ONCIEU⁽⁸⁾, marquis de la Bâtie, vice-président de l'Académie de Savoie, né le 20 mars 1828 à Turin et décédé le 13 novembre 1903 au château de Montgex, à Chambéry. Il épousa le 18 septembre 1855 à Chambéry, Marie Camille Amélie COSTA de BEAUREGARD, fille d'Eugène COSTA de BEAUREGARD et de Jeanne-Louise PASSERAT de SILANS. Elle décéda le 31 mars 1881 au château de Montgex à Chambéry.
- (1) Ne peut être le Guigues du Bourget qui fit construire la croix de pierre de Cognin datant du 20 mars 1517. Ce dernier pourrait être un fils bâtard du premier. Guigues Dyvone alias du Bourget, cité dans la liste des propriétaires, n'a vraissemblablement eu qu'une fille légitime, Marie, puisqu'elle fut son héritière universelle.
- (2) Dans son testament, Marie Dyvone alias du Bourget fait des legs à Denise, veuve de maître Guillaume Quinton alias Burgonion, sa tante, et à Etiennette Rosset, sa cousine.
- (3) C'est ce François Regnauld, décédé le 26 mai 1563, docteur ès droits, chevalier, seigneur de Chaloz, Montgex, etc., qui vint probablement de Lyon.
- (4) Le 4 mars 1587, François Regnauld, bourgeois de Lyon, autorisé par Jean Regnauld, juge-maje de Savoie, son frère, vendit à Georges Louys, la maison-forte de Montjay audessus du faubourg Maché, hors la ville de Chambéry, avec jardins, vergers, vignes, terres, prés en dépendant (la maison-forte avait un verger abornant la maison de Claude de Ville), les vignes de Champrovent et de la Jordanna, la grange dite la Grange-Neuve avec ses biens et la grange de la Bonna avec ses biens, soit, pour le tout : 9 journaux de terres, ½ journal de pré et un ½ journal de châtaigneraie, outre la maison-forte, jardins, vergers et granges, plus la prévalence de certains biens vendus à Montjay : le tout pour 1.700 écus d'or sol.
- (5) Il est fort probable qu'il y ait eu une erreur de date dans le consignement du 22 novembre 1734, dans lequel il est dit qu'André Louys relacha la seigneurie de Montjay en faveur de Marguerite Louys, sa sœur, en 1659. Or, André est mort bien avant cette date puisqu'il testa le 6 décembre 1632 et qu'en janvier 1633, Philiberte Duclos demanda la levée des scellés et la confection de l'inventaire de l'hoirie de son mari.
- (6) Gabriel Pérouse et le Comte de Foras le nomment Villecardé. (Cf. la généalogie jointe dans les renseignements complémentaires ci-après.)
- (7) Gabriel Pérouse le nomme Villecardé et le Comte de Foras, Viccardel. (Cf. la généalogie jointe dans les renseignements complémentaires ci-après.)
- (8) Le 28 août 1860, le marquis et la marquise d'Oncieu, dans leur château de Montgex, ont reçu Napoléon III et Eugénie après que ces derniers aient visité La Motte Servolex et Bissy, et avant de retourner à Chambéry par Maché et le couvent du Sacré Cœur.

Renseignements complémentaires

<u>Création dans l'Ordre du Collier pour Jean de Wilcardel</u> (Extrait du Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoie, par François Capré, 1654):



Généalogie partielle de la famille de Wilcardel :

Baudouin de WILCARDEL, receveur de la seigneurie de Saint-Valery, d'où :
Baugeois de WILCARDEL, seigneur de la Barre, huissier de salle, marié à Marguerite de RAFFRAY, d'où :
Ferry de WILCARDEL, seigneur de la Barre, marié à (contrat de mariage du 15 novembre 1496) Catherine LAURENT, d'où :
Guillaume de WILCARDEL, seigneur de la Barre, marié à Philiberte de LAURENS d'où :
Jean de WILCARDEL l'aîné, écuyer, seigneur du Fresne (ancien fief de la paroisse de Boissy-le-Sec, près Etampes)
Louis de WILCARDEL
Nicolas de WILCARDEL
Jacques de WILCARDEL
Jean de WILCARDEL le jeune
Georges de WILCARDEL, seigneur de Fleury et de Sandreville, chevalier de l'ordre du Roi, maître d'hôtel ordinaire puis grand maître d'hôtel de La Maisor de Charles IX, marié à (contrat de mariage du 11 février 1540) Anne de FLEURY, d'où :
Jean de WILCARDEL, seigneur de Fleury, marquis de Triviers, de Sandreville et de Mortiliangues, chevalier de l'ordre de l'Annonciade (Cf. le détail ci-après), maréchal de camp général, capitaine des gens d'armes de S.A.R., grand maître de Sa Maison, marié à (contrat de mariage du 7 juin 1593) Marie Le PRINCE, d'où:
Louis François Nicolas Eléazar de WILCARDEL, chevalier, marquis de Fleury et de Triviers, marié à (contrat de mariage du 13 février 1632 Françoise de GUILLET de MONTHOUX, baronne de Charansonnay, de Marcossay et de Senoche, d'où:
François Joseph de WILCARDEL, gentilhomme ordinaire de la Chambre de S.A.R. de Savoie, lieutenant-colonel des gardes de S.A., né vers 1635 âgé d'environ 25 ans lors de ses preuves de Malte le 22 janvier 1661
Louis Félix de WILCARDEL, marquis de Trivier, marié à Mathilde de SIMIANE, d'où :
François Joseph Nicolas Eléazar de WILCARDEL, marquis de Trivier, de Beaufort et de Fleury, chevalier de l'ordre de l'Aigle blanc ministre du cabinet d'Auguste, roi de Pologne, marié à Claudine-Louise de BEAUFORT, d'où :
Joseph-François de WILCARDEL, marquis de Fleury, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre du Duc de Savoie, marié à Françoise HINDRET
François de WILCARDEL, marquis de Fleury et de Beaufort, marie à (contrat dotal du 3 décembre 1729) Marie MARESCHAL de DUYN de la VALDISERE, fille de Joseph-François MARESCHAL de DUYN de la VALDISERE et de Melchiotte de ROUER
Marie Joséphine de WILCARDEL, mariée au marquis FALETTI d BAROLO, d'où :

Autres renseignements sur la famille de Wilcardel :

Salines de l'Arbonne, au-dessus de Bourg-Saint-Maurice, Tarentaise :

[...] Un marquisat était établi, dans le Pays de Beaufort. Revenue à la dynastie ducale, avec le Genevois et le Faucigny, à l'extinction de la ligne apanagée de Savoie-Nemours, en 1659, cette vallée, malgré les protestations du métropolitain de Tarentaise, son possesseur d'autrefois, était inféodée, trois ans après, à noble Wilcardel de Fleury, originaire du Hainaut. Le nouveau concessionnaire avait droit d'exploiter toutes minières de fer, cuivre et argent. [...]

(Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792 – E. Pascalein – 1903))

[...] Mais on laissa l'exploitation à l'abandon si bien que le marquis de Fleury, noble François Joseph de Villecardet (noble Wilcardel, originaire du Hainaut, avait reçu en inféodation le Beaufortain, élevé en marquisat en 1661) offre de continuer à ses frais les salines de l'Arbonne pourvu qu'il en ait l'inféodation absolue pendant 26 ans. Les patentes du duc Charles Emmanuel II (1er février 1662) lui accordèrent « usage de toutes les sources salées, rochers salés, charbon de pierre et tous les autres minéraux et demi-minéraux à nous appartenant par droit de haute régale, qui sont dans le marquisat de Saint-Maurice aux environs du Nant Arbonne et à deux lieues à la ronde avec pouvoir de faire construire tous les édifices, artifices et fabriques nécessaires ». Les commis, agents et personnels employés jouiront des mêmes privilèges et les étrangers seront tenus pour naturels du pays. La ferme de la Gabelle du sel sera tenue d'acheter le sel à raison de sept florins le minot. Les sels produits seront essayés afin de connaître leur qualité. La production sera au départ de 6.000 minots annuels et aller progressivement jusqu'à 15.000 minots (Arch. Dép. S.A. 257. Le minot est une mesure de capacité et correspond à 42 litres, soit 133 livres.)

Le nouveau concessionnaire garda comme directeur Pierre Costa et pendant quelques années (1663-1666), ce fut la période la plus prospère de l'exploitation. Une visite faite en 1665 par des délégués de la Cour des Comptes donne une intéressante présentation de l'exploitation et de la production. [...]

(extrait de « Métiers et industrie en Savoie » - Actes du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie – Annecy 1974 – Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne – Tome LXXXVI – 1976)

Salines de Mont-Vernier et du Sapey, Maurienne :

[...] Eaux salines froides de la vallée de Pontamafrey en Maurienne

Au commencement du XVIIe siècle (1634), des sources d'eau salée furent reconnues au pied des rocs dans la vallée de Pontamafrey en Maurienne. En 1855, en amont du tunnel, les ouvriers terrassiers du chemin de fer ont trouvé des débris de tuyaux de plomb, près des rocs éboulés dans la falaise de Mont-Vernier.

Les travaux qui furent pratiqués en 1663 et les premiers essais d'exploitation donnèrent d'heureux résultats. Un marquis de Fleury obtint l'inféodation de cette exploitation. Elle dura peu de temps, car Fleury ne put pas même tirer parti d'un salinage.

Le Duc Charles-Emmanuel II et son successeur Amédée firent continuer l'exploitation des sources salines tant sous Mont-Vernier que sous le Sapey, à droite et à gauche de la rivière d'Arc, en 1664, après cessation de celle du marquis de Fleury. Les travaux que les princes de Savoie firent exécuter pendant plus de douze ans, en plusieurs fois (1664, 1669, 1677), n'entraînèrent que d'énormes dépenses. Des éboulements extraordinaires détruisirent en entier les édifices construits en 1664, et les sommes que l'on destinait dès lors à de nouvelles constructions furent enfin jugées trop considérables, pour l'exploitation d'une saline sans cesse exposée aux éboulements des rochers voisins.

Ce marquis de Fleury était apparemment d'une famille originaire du Hazinaut, transplantée en Savoie vers 1600, fondue ensuite dans celle de Barol ; car en 1742 (Costa, 1712), un nommé Louis-Joseph Wilcardel, marquis de Fleury, homme instruit qui contribua à répandre le goût des sciences à Turin et à jeter les fondements de l'académie des sciences de cette ville, fut choisi pour diriger les études du prince royal Victor-Amédée III et ensuite chargé des fonctions de ministre d'Etat, après avoir exercé divers emplois de cour.

Charles-Emmanuel et Victor-Amédée avaient accordé de grands privilèges aux exploitants et aux fermiers des salines de Savoie. En même temps, pour sauvegarder leurs intérêts, ils avaient ordonné des peines très rigoureuses contre ceux qui faisaient la contrebande du sel, entre autres la fustigation jusqu'au sang et l'exposition au pilori, parce que l'importation clandestine du sel avait dès lors pris une extension rapide et considérable, tandis que de nobles seigneurs s'occupaient de plusieurs industries lucratives au détriment du pays.

Par bail à ferme de la gabelle générale du sel en Savoie, renouvelé pour six ans le 23 juin 1663, par le duc Charles-Emmanuel à sieur Louis Deschamps, conseiller ducal, ce gabellier, dit le texte, fut tenu de s'entendre avec le marquis de Fleury en ce qui concernait les droits et les privilèges de celui-ci en Maurienne. De fait, Louis Deschamps resta le seul et dernier exploitant. Il fut obligé de se soumettre à ne vendre le sel que quatre sous la livre (20 cent. le demi-kilogr.). Quand le gouvernement jugea prudent de ménager les populations de la Savoie par des faveurs, en 1790, à la veille de cette révolution qui produisit d'autres plus épouvantables éboulements que ceux de Pontamafrey en 1665, il abaissa le prix du sel à deux sous la livre. [...]

(Revue Savoisienne publiée par l'association Florimontane d'Annecy - 1861 - 2ème année)